



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-353 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

PROLONGATION DE L'APPLICATION D'UN FORFAIT POUR LES USAGERS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE À LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_353-DE

Sur proposition de de Monsieur Denis SIRDEY, Conseiller communautaire délégué en charges du suivi des contrats de concession,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique et notamment ces articles L. 3135-1, R. 3135-7,
Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,
Vu la délibération n° 2022-09-254 du conseil communautaire de La Cali en date du 27 septembre 2022,
Vu le contrat de délégation de service public 2020-01 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne Coutras et Saint Denis de Pile, des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grand passage située à Les Billaux en date du 28 décembre 2020, et notamment ses conditions financières et sa grille tarifaire, et son avenant n°1,

Considérant que la délibération n°2022-09-254 du 27 septembre 2022 approuve l'avenant n°1 instaurant le paiement d'un forfait pour les usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Libourne au tarif de 6.65€ HT par jour,

Considérant qu'il y a lieu de prolonger cette tarification jusqu'au 31 décembre 2024 par la signature d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service public 2020-01 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public 2020-01 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne Coutras et Saint Denis de Pile, des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grand passage située à Les Billaux, portant prolongation de la tarification au forfait au tarif de 6.65€ HT par jour jusqu'au 31 décembre 2024 pour les usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Libourne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 2 au contrat de délégation de service public 2020-01 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne Coutras et Saint Denis de Pile, des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grand passage située à Les Billaux ainsi que tous les documents y afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



**DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC
pour la gestion des aires d'accueil des
gens du voyage situées à Libourne,
Coutras et Saint Denis de Pile, des
terrains familiaux situés à Coutras ainsi
que de l'aire de grand passage située à
Les Billaux
DSP 2020-01**

AVENANT N°2

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), sise 42 rue Jules Ferry à Libourne 33503 CS 662062, représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, dûment habilité par la délibération

du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2023

Ci-après dénommée « le Concédant »,

D'une part,

Et

La SARL VESTA, sise 217 boulevard de la Liberté à LILLE 59013, représentée par son Gérant, Monsieur Mathieu CARREZ, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « Le Déléataire »,

D'autre part,

Ont convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Portée de l'Avenant

L'article 2 de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public n° DSP 2021-01 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile, des terrains familiaux situés à Coutras ainsi que de l'aire de grand passage située à Les Billaux, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 – Dispositions générales

Tous les articles et annexes du contrat de délégation du service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile, des terrains familiaux situés à Coutras ainsi que de l'aire de grand passage située à Les Billaux, non modifiés par le présent avenant n°2, demeurent applicables aux parties.

Fait à Libourne,

Le _____ 2023,

Pour le Concédant,

Pour le Déléataire



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-354 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR POTABLE DE LIBOURNE, LES BILLAUX ET LALANDE DE POMEROL : AVENANT N°2

Sur proposition de Monsieur Denis SIRDEY, Conseiller communautaire délégué en charge du suivi des contrats de concession,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L. 1411-6 et L. 5216-5,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 3135-8,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2021 par lequel le transfert de la compétence Eau Potable à La Cali a été acté et rendu effectif au 1^{er} janvier 2020.

Vu le contrat de concession de service public d'eau potable en date du 19 décembre 2019 par lequel la ville de Libourne confie la gestion de son service d'eau potable à la société AGUR, et l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2021, emportant le transfert de la compétence Eau Potable à La Cali acté et rendu effectif au 1^{er} janvier 2020.

Vu l'avenant n°1 relatif à l'intégration des communes de Les Billaux et Lalande de Pomerol au périmètre d'exploitation contractuel approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 4 mai 2021.

Considérant que La Cali et le Concessionnaire se sont accordés à clarifier, modifier ou compléter certaines dispositions contractuelles dans un souci de cohérence avec les conditions d'exécution et les enjeux du service,

Considérant que dans ce cadre les parties ont convenu de la rédaction d'un projet d'avenant n°2 ayant pour objet :

- La mise à jour de l'inventaire des ouvrages avec l'ajout de nouveaux équipements (notamment le forage des Dagueys)
- La mise à jour du programme de renouvellement
- La réaffectation du solde du dispositif « chèques eau » non utilisé destiné aux personnes en situation de pauvreté-précarité
- La création d'un fonds de travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages assorti d'une programmation pluriannuelle
- La mise en place d'une nouvelle technologie de collecte des compteurs télérelevés s'appuyant sur un réseau de télécommunication dont la collectivité sera propriétaire
- La mise à jour de la convention de mise à disposition des locaux rue des Bordes
- L'intégration de clauses de majoration dans le règlement de service Eau Potable en cas de vol d'eau
- L'intégration de nouvelles lignes de prestations dans le Bordereau des prix
- La mise à jour de la convention tripartite de facturation des redevances assainissement de Libourne et des Billaux/Lalande de Pomerol
- La modification de la date de remise du rapport annuel du délégataire

Les stipulations de cet avenant entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Ces modifications n'entraînent pas d'augmentation du montant de la concession, de sorte que cet avenant d'une part peut être régulièrement conclu sur le fondement de l'article R. 3135-8 du code de la commande publique relatif aux « modifications de faible montant », d'autre part n'a pas à être préalablement soumis pour avis à la Commission des délégations de service public.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 à la concession de service public d'Eau potable,
- d'autoriser les modifications et l'ajout des annexes au contrat de concession consécutivement à l'avenant n°2,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la concession de service public d'Eau potable ainsi que tous les documents y afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_354-DE



**Avenant 2
à la Convention
de Concession du Service Public
d'eau Potable**

Du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2025

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Libournais, représentée par son Président, M. Philippe Buisson, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du ...,
ci-après dénommé « la Collectivité » ou « La Cali »

ET

La société AQUITAINE DE GESTION URBAINE ET RURALE SAS (AGUR), SAS immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro B 387 729 965, représentée par son Directeur de Zone, M. Yan MAS, agissant au nom et pour le compte de la société.

ci-après dénommée « le Concessionnaire »

EXPOSÉ PRÉALABLE

Un avenant a été conclu :

- Par l'avenant n°1 approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2021-05-090 en date du 4 Mai 2021.

La Collectivité et le Concessionnaire se sont accordés pour clarifier, modifier ou compléter certaines dispositions contractuelles, par souci de cohérence avec les conditions d'exécution et les enjeux du service.

Le présent avenant a ainsi pour objet :

- La mise à jour de l'inventaire des ouvrages (Annexe 1) avec l'ajout de nouveaux équipements (notamment le forage des Dagueys)
- La mise à jour du programme de renouvellement (Annexe 3)
- La réaffectation du solde du dispositif « chèques eau » non utilisé destiné aux personnes en situation de pauvreté-précarité
- La création d'un fonds de travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages assorti d'une programmation pluriannuelle (annexe 6 et ajout annexe 12 au contrat)
- La mise en place d'une nouvelle technologie de collecte des compteurs télérelevés s'appuyant sur un réseau de télécommunication dont la collectivité sera propriétaire
- La mise à jour de la convention de mise à disposition des locaux rue des Bordes (Annexe 5)
- L'intégration de clauses de majoration dans le règlement de service Eau Potable en cas de vol d'eau (Annexe 2)
- L'intégration de nouvelles lignes de prestations dans le Bordereau des prix (Annexe 3)
- La mise à jour de la convention tripartite de facturation des redevances assainissement de Libourne et des Billaux/Lalande de Pomerol (annexe 7 et 8 et ajout des annexes 13 et 14 au contrat)
- La modification de la date de remise du rapport annuel du délégataire

Les dispositions de cet avenant entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – INVENTAIRE

Conformément à l'article 4.2, le nouveau forage des Dagueys est pris en charge par le Concessionnaire.

Cette évolution n'ouvre pas droit à une révision du contrat. L'inventaire est actualisé et les équipements ajoutés sont intégrés dans l'annexe 1 du présent avenant.

Les équipements suivants sont ajoutés à l'annexe 1 du contrat

- Forage des Dagueys

ARTICLE 2 – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT

Les besoins du service ont amené, d'un commun accord entre les parties, à revoir la planification de certaines opérations de renouvellement programmé. Par ailleurs, les travaux de changement de désinfectant, prévus à l'article 32 du contrat, rendent inutiles les opérations de renouvellement programmées sur les postes de désinfection. De plus certaines opérations de renouvellement ont été remplacées par des travaux d'amélioration qui doivent être retirés du programme de renouvellement pour être imputés au fonds de travaux défini ci-après.

Au 31 décembre 2023, l'intégralité des opérations programmées sur la durée du contrat dans le cadre de l'article 28.2 et nécessaires pour le service ont été réalisées.

Le programme prévisionnel prévu en annexe 5 du contrat est mis à jour (annexe 4 du présent avenant) et présente donc au 31/12/2023 un solde d'opérations annulées correspondant à un montant de 81 300€ HT (valeur au 1^{er} janvier 2020).

Ce montant est reversé au crédit du fonds de travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages tel que décrit à l'article 4 du présent avenant.

ARTICLE 3 – CHÈQUES EAU

Un dispositif de « chèques eau » est prévu à l'article 22.2 du contrat pour compléter les dispositions d'aide aux personnes en situation de pauvreté-précarité.

Ce dispositif, qui intervient en complément d'autres modalités d'aide (fonds de solidarité logement par exemple) présente, au 31/12/2023, un solde créditeur de 28 000 €HT (valeur au 1^{er} janvier 2020).

Compte tenu du fait que la dotation annuelle de ce compte est jugée suffisante pour les besoins recensés sur le service et que des travaux de sécurisation des ouvrages ont été identifiées dans le cadre du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), le solde créditeur constaté au 31 décembre 2023 fait l'objet d'une réaffectation vers le fonds de travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages décrit à l'article 4.

ARTICLE 4 – FONDS DE TRAVAUX DE SÉCURISATION ET D'AMÉLIORATION DES OUVRAGES

Afin de permettre la réalisation de travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages, l'article 9. "Investissements contractuels" est complété comme suit :

Le Concessionnaire est chargé d'effectuer des travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages. A la date de signature du présent avenant, les travaux sont ceux détaillés à l'annexe 6 (ajout d'une Annexe 12 au contrat)

Les travaux réalisés sont préalablement validés par la Collectivité, sur la base d'un devis, et font l'objet d'un suivi annuel.

Ce fonds fera figurer :

- En recettes : le fonds est crédité par le Concessionnaire :
 - d'une dotation initiale de 109 300€ HT (valeur au 1^{er} janvier 2020) constituée de l'excédent du dispositif « chèques eau » et du solde du programme de renouvellement, auquel s'ajoutent le montant dû au titre des pénalités contractuelles 2021 et 2022, qui s'élève à 51 457 €HT et le montant de 5 200€ HT correspondant à l'annulation, à partir de 2024, de la redevance pour l'utilisation d'un réseau télérelevé tiers.
 - d'une dotation annuelle correspondant au montant des pénalités de l'exercice écoulé appliquées conformément à l'article 48.1 du contrat
- En dépenses : les dépenses effectivement engagées par le Délégué au titre des travaux de sécurisation sont constituées :
 - des charges de fourniture HT des matériels, telles que facturées par les fournisseurs ;
 - des charges éventuelles de sous-traitance HT, telles que facturées par les sous-traitants, sur justification de l'impossibilité d'une réalisation des travaux directement par le délégué,
 - des charges de personnel nécessaire à la pose des matériels remplacés, résultant du nombre d'heures de pose multiplié par le tarif horaire du personnel, charges sociales incluses: 35,22 € HT (valeur 2020), ce tarif sera actualisé chaque année au 1er janvier selon l'indice défini à l'article 34.3 du présent contrat.
 - des dépenses relatives aux frais généraux, rémunérées au taux de 9% du montant HT du coût des matériels posés.

A l'exclusion des travaux de mise en place d'une infrastructure LoRaWan et du remplacement des émetteurs existants pour la télé-relève des compteurs qui sera valorisé sur devis (montant de 72 073 €HT en valeur 2023), les autres dépenses du fonds de travaux devront être justifiées au moyen de factures acquittées, fournies à la demande de la Collectivité.

En revanche, il est formellement interdit au délégué de débiter de ce fonds les conséquences pécuniaires de fautes d'exploitation, comme les pénalités ou les frais de dépollution de site. Après contrôle contradictoire, la collectivité se réserve le droit de refuser l'affectation des travaux sur ce fonds.

Le solde du fonds sera reporté d'une année sur l'autre, en faisant l'objet d'une actualisation selon l'évolution de l'indice défini à l'article 34.3 modifié du contrat.

Le Délégué présente chaque année à la Collectivité, à l'occasion de son rapport annuel, le détail des dotations et dépenses imputées au fonds pour l'exercice concerné et le solde du compte.

Ce fonds ne peut pas fonctionner de manière débitrice. Si une opération avait pour conséquence de le rendre débiteur, la Collectivité et le Délégué se rencontrent afin de décider de la méthode de financement du solde de l'opération.

Au terme du contrat, quelle qu'en soit la cause, si le solde est créditeur, il est restitué intégralement à la Collectivité.

Les travaux sont financés dans le cadre d'un transfert de charges et sans incidence sur le tarif perçu par le Concessionnaire sur les usagers.

ARTICLE 5 – TELERELEVÉ DES COMPTEURS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service et pour accentuer l'interopérabilité et la réversibilité du système de télérelevé des compteurs d'eau déjà en place, l'article 11.5 est revu comme suit (modification en gras dans le texte) :

« Fin de contrat :

Le concessionnaire s'engage à déployer avant le 31 décembre 2024 un réseau communicant et interopérable sur la base de la technologie LoRaWan.

En application de l'article 18.2, les contrats passés par le Concessionnaire relatifs aux équipements de télé-relève (achat, maintenance, services de télécommunication...) doivent permettre à celle-ci de se substituer au Concessionnaire en fin de contrat, dans les mêmes conditions tarifaires.

Les compteurs y compris les têtes émettrices, les gateways et systèmes de répétition du signal sont la propriété de la collectivité.

La remise des compteurs à la collectivité implique également la remise des documents métrologiques exigés par la réglementation dûment mis à jour à la date de fin du contrat et des mesures effectuées lors de chaque relevé au cours des cinq années précédentes.

Le Concessionnaire s'engage à ce que le système de télérelevé soit remis à la Collectivité en fin de contrat dans un état normal de fonctionnement, et puisse être utilisé par la Collectivité dans des conditions optimales.

Le Concessionnaire s'engage également, pendant l'année précédant l'échéance du contrat, à assister la Collectivité pour qu'elle soit en mesure, à l'échéance du présent contrat, de se substituer au Concessionnaire dans l'exploitation du système mis en place. A cet effet, le Concessionnaire fournira notamment gratuitement à la Collectivité les protocoles de communication afférents à la télé-relève.

Le Concessionnaire s'engage notamment pendant cette période, à fournir à la Collectivité toute information nécessaire à l'exploitation du système de télé-relève (historiques des consommations, paramétrage du matériel, codes d'accès...).

L'ensemble des équipements liés au télérelevé (émetteurs, récepteurs, transmetteurs) ainsi que la base de données système constituent des biens de retour revenant à la Collectivité à titre gratuit à l'échéance de la prestation. »

ARTICLE 6 – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Conformément à l'article 4.8 du contrat, la Collectivité met à disposition du Concessionnaire pour la durée du contrat l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'exploitation ainsi que les locaux situés Rue des Bordes à Libourne.

La convention de mise à disposition des locaux, rue des Bordes est annexée au présent avenant en annexe 5 faisant référence à l'annexe 10 du contrat.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DE SERVICE

Les besoins du service ont amené, d'un commun accord entre les parties, à intégrer des clauses complémentaires sur les majorations applicables en cas de vol d'eau.

Le règlement du service Eau potable est mis à jour en annexe 3, faisant référence à l'annexe 3 du contrat.

ARTICLE 8 – BORDEREAU DES PRIX

Les besoins du service ont amené, d'un commun accord entre les parties, à compléter le Bordereau des prix afin d'intégrer des prestations nécessaires à l'exécution des travaux.

Le Bordereau des prix est mis à jour en annexe 3, faisant référence à l'annexe 4 du contrat.

ARTICLE 9 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT

L'article 37.4 du contrat est revu de la façon suivante (modification en gras dans le texte):

« Pour le service d'assainissement du périmètre de la concession, **une convention de facturation est établie entre le concessionnaire et le concessionnaire du service de distribution d'eau potable en vue de la mise en recouvrement et de la perception de la redevance d'assainissement auprès des abonnés.**

Lorsque la collectivité ou le gestionnaire du service de l'assainissement en fait la demande, le concessionnaire lui fournit dans un délai maximal de 15 jours toutes les données relatives à la consommation d'eau des abonnés qui sont nécessaires au calcul des sommes mise à la charge des propriétaires concernés.

L'ensemble des prestations effectuées par le Concessionnaire au titre de la facturation, du recouvrement, et du reversement de la redevance d'assainissement, ainsi que de la TVA correspondante, ouvre droit à une rémunération spécifique auprès du Concessionnaire du service d'assainissement de 2,00 euros par abonné du service assainissement et par an, s'ajoutant aux rémunérations perçues par le Concessionnaire au titre du présent contrat. Elle est indexée de la même manière que le tarif de base de la part du Concessionnaire »

Les conventions de facturation du service Assainissement Collectif de Libourne et du service Assainissement Collectif des Billaux/Lalande de Pomerol sont annexées au présent avenant (Annexes 7 et 8, ajouter au contrat en annexe 13 et 14).

ARTICLE 10 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Afin de tenir compte des échéances de présentation des rapports annuels aux instances de Gouvernance de la Collectivité l'article 43 du contrat est revu de la façon suivante (modification en gras dans le texte):

« Le Concessionnaire remet à la Collectivité chaque année avant le **30 avril** tous les éléments d'information de son ressort, de nature à permettre l'établissement par la collectivité du rapport sur le prix et la qualité du service prévu à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette obligation s'ajoute à la présentation par le Concessionnaire du rapport annuel décrit à l'article 44 du présent contrat. Elle porte sur les éléments techniques et financiers dont la liste est fixée par la réglementation en vigueur. Le Concessionnaire fournira en particulier l'ensemble des indicateurs réglementaires, avec le détail des calculs. La Collectivité peut, en

outre, demander au Concessionnaire de lui fournir tous les éléments d'information utiles non prévus par la réglementation dans la mesure et sous la forme où ces éléments sont disponibles.

Le représentant de la Collectivité transmet au Concessionnaire, pour information, une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. »

ARTICLE 12 – ANNEXES

- Annexe 1 : Annexe 1 du contrat modifiée : Inventaire des ouvrages du service
- Annexe 2 : Annexe 3 du contrat modifiée : Règlement du service d'eau potable
- Annexe 3 : Annexe 4 du contrat modifiée : Bordereau de prix de travaux et pour branchement neufs
- Annexe 4 : Annexe 5 du contrat modifiée : Programme de renouvellement
- Annexe 5 : Annexe 10 du contrat modifiée : Convention de mise à disposition des locaux rue des Bordes
- Annexe 6 : Fournis par AGUR (demain), Ajout d'une annexe 12 au contrat Travaux de sécurisation et d'amélioration des ouvrages
- Annexe 7 : Ajout d'une annexe 13 au contrat convention de facturation du service Assainissement Collectif de Libourne
- Annexe 8 : Ajout d'une annexe 14 au contrat convention de facturation du service Assainissement Collectif des Billaux/Lalande de Pomerol

ARTICLE 13 - PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses du contrat de concession et de ses avenants antérieurs, à l'exception des articles et annexes spécifiquement modifiés par le présent avenant demeurent inchangées.

Elles restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de divergences.

ARTICLE 14 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au **XXXX 2024**

Fait en deux exemplaires à Libourne, le

Pour l'Autorité Organisatrice
Le Président de la Cali
Philippe BUISSON

Pour le Concessionnaire
Le ,



SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-12-355 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 47

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI (*suppléant de David RESENDE*), Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 16

Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à Alain JAMBON, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Emeline BRISSEAU pouvoir à Hervé ALLOY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Michèle LACOSTE pouvoir à Sébastien LABORDE, Martine LECOULEUX pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS
CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LIBOURNE : AVENANT N°2

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

Sur proposition de Monsieur Denis SIRDEY, Conseiller communautaire délégué en charge du suivi des contrats de concession,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-6 et L. 5216-5,
Vu le code de la commande publique, notamment son article R. 3135-8,
Vu le contrat de concession de service public d'assainissement collectif en date du 18 décembre 2019 par lequel la ville de Libourne confie la gestion de son service d'assainissement collectif à la société SUEZ,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2021, emportant le transfert de la compétence Assainissement à La Cali acté et rendu effectif au 1er janvier 2020.

Considérant que la CALI et le Concessionnaire se sont accordés pour clarifier, modifier ou compléter certaines stipulations contractuelles, dans un souci de cohérence avec les conditions d'exécution et les enjeux du service.

Considérant que dans ce cadre les parties ont convenu de la rédaction d'un projet d'avenant n°1 ayant pour objet :

- Le changement de maître d'ouvrage
- La mise à jour de l'inventaire des ouvrages avec l'ajout de nouveaux équipements
- Les modalités économiques d'intégration des nouveaux ouvrages et la mise à jour du Compte d'Exploitation Prévisionnel
- La prolongation de la mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opérations et les modalités économiques de cette prolongation
- La mise à jour du programme de renouvellement
- L'intégration de la convention tripartite de facturation de la redevance assainissement sur Libourne
- La mise à jour de la convention de déversement d'eaux usées avec le SIEA Est Libournais

Les stipulations de cet avenant entreront en vigueur le 1er janvier 2024.

Ces modifications n'entraînent pas d'augmentation du montant de la concession, de sorte que cet avenant, d'une part, peut être régulièrement conclu sur le fondement de l'article R. 3135-8 du code de la commande publique relatif aux « modifications de faible montant », d'autre part n'a pas à être préalablement soumis pour avis à la Commission des délégations de service public.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la concession de service public d'Assainissement collectif,
- d'autoriser les modifications des annexes au contrat de concession consécutivement à l'avenant n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la concession de service public d'Assainissement collectif ainsi que tous les documents y afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 décembre 2023

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance



**Avenant 1
à la Convention
de Concession du Service Public
d'assainissement collectif**

Du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2025

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Libournais, représentée par son Président, M. Philippe Buisson, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 4 mai 2021, numérotée 2021-05-090,

ci-après dénommé « la Collectivité » ou « La Cali »

ET

La société SUEZ EAU France, SAS au capital de 422 224 040 € dont le siège social est au 16 place de l'Iris – 92040 Paris La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 410 034 607, ci-après nommée le Concessionnaire, représentée par Monsieur Franck BERNET, Directeur Agence Gironde Périgord Limousin Charente,

EXPOSÉ PRÉALABLE

Par un contrat de concession du service public d'eau potable approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2019, la Ville de Libourne, alors compétente a confié au Concessionnaire la gestion de son service d'assainissement collectif.

Suite à la loi NOTRe et à l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2021, le transfert de la compétence Assainissement Collectif à La CALI a été acté et rendu effectif au 1^{er} janvier 2020.

A cette date, La CALI se substitue à la Ville de Libourne.

La Collectivité et le Concessionnaire se sont accordés pour clarifier, modifier ou compléter certaines dispositions contractuelles, par souci de cohérence avec les conditions d'exécution et les enjeux du service.

Le présent avenant a ainsi pour objet :

- Le changement de maître d'ouvrage
- La mise à jour de l'inventaire des ouvrages avec l'ajout de nouveaux équipements
- Les modalités économiques d'intégration des nouveaux ouvrages et la mise à jour du Compte d'Exploitation Prévisionnel
- La prolongation de la mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opérations et les modalités économiques de cette prolongation
- La mise à jour du programme de renouvellement
- L'intégration de la convention tripartite de facturation de la redevance assainissement sur Libourne
- La mise à jour de la convention de déversement d'eaux usées avec le SIEA Est Libournais

Les dispositions de cet avenant entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – CHANGEMENT DE MAITRE D'OUVRAGE

En application de l'arrêté susmentionné, La CALI se substitue à la Ville de Libourne pour l'application du contrat et de ses avenants.

ARTICLE 2 – INVENTAIRE

L'inventaire est actualisé et les équipements ajoutés sont intégrés dans l'annexe 1 du présent avenant.

Les équipements suivants sont ajoutés à l'annexe 1 du contrat

- PR Doumayne
- Traitement H2S PR Carré Rivière
- Traitement H2S PR Collège Daguey

ARTICLE 3 – INTEGRATION DES NOUVEAUX OUVRAGES

Conformément à l'article 4.2 du contrat, l'intégration des ouvrages réalisés dans le cadre du programme de mise en conformité du réseau de collecte sera formalisé par un procès-verbal de réception des ouvrages. et ouvrira droit à application des tarifs complémentaires définis à l'article 34.2.

Le programme initial de travaux prévoyait une intégration des ouvrages et une application de ce tarif en 2021. La réception des ouvrages du Bassin des Tonneliers et PR Tassigny ayant été décalée au premier trimestre 2024, le compte d'exploitation prévisionnel est corrigé en annexe 2 et à compter du 1^{er} janvier 2024, le tarif de la tranche supérieure à 120 m3 sera majoré, au titre de la mise en service des ouvrages, du montant suivant : 0,1249 € HT/m3 (en valeur au 1^{er} janvier 2020).

ARTICLE 4 – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT

Les besoins du service ont amené, d'un commun accord entre les parties, à revoir la planification de certaines opérations de renouvellement programmé

L'annexe 5 du contrat initial est modifiée par le programme de renouvellement modifié joint en annexe 3 au présent avenant.

ARTICLE 5 – CONDUITE D'OPERATIONS

Conformément à l'article 25.2 du contrat, le Concessionnaire affecte un ingénieur qui est exclusivement dédié à plein temps à la conduite des opérations du service pour lesquelles la Collectivité est maître d'ouvrage : le conducteur d'opérations intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission devait s'achever au 31 décembre 2023. Toutefois, et comme le prévoit l'article 25.2 du contrat en cas d'évolution des besoins du service, la Collectivité peut modifier, en l'avancant ou la reculant, la date d'échéance de cette mission en respectant un préavis minimum de 6 mois.

Or, le calendrier de travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement sur Libourne a été décalée du fait de plusieurs aléas (pandémie du Covid19, contraintes techniques et naturelles ayant retardés la construction du bassin des Tonneliers et la mise en œuvre des réseaux structurants associés notamment).

La Collectivité a donc fait part, dans les délais impartis, de sa volonté de prolonger cette mission, dans les mêmes conditions d'exécution, jusqu'au 31 décembre 2025. La Collectivité peut avancer la date d'échéance de cette mission en respectant un préavis minimum de 6 mois.

Cette mission de conduite d'opérations fait l'objet, pour la période où elle s'exerce, d'une rémunération spécifique auprès des abonnés, définie à l'article 34.2. La mission faisant l'objet d'une prolongation, le compte d'exploitation prévisionnel est corrigé en annexe 2 et jusqu'au 31 décembre 2025, le tarif de la tranche supérieure à 120 m³ restera majoré, au titre de la mission de conduite d'opérations, du montant suivant : 0,11 € HT/m³ (en valeur au 1^{er} janvier 2020)

ARTICLE 6 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT

L'article 37 du contrat est revu de la façon suivante (modification en gras dans le texte) :

« Le Concessionnaire assure la facturation et l'encaissement du prix de l'assainissement auprès des usagers conformément aux dispositions du règlement du service d'assainissement.

Une convention tripartite de facturation est établie entre la collectivité, le concessionnaire et le concessionnaire du service de distribution d'eau potable. Elle est présentée en annexe 5 du présent avenant.

Le Concessionnaire est également chargé de la facturation et du recouvrement des majorations dues pour non paiement des redevances.

Le Concessionnaire reverse à la Collectivité le produit de la part Collectivité et les majorations éventuelles dans les conditions prévues à l'Article 35 du contrat.

Il est expressément interdit au Concessionnaire de facturer aux usagers du service de distribution d'eau potable les sommes que le code de la santé publique met à la charge des propriétaires, notamment les sommes prévues à l'article L. 1331-8 de ce code. Lorsque la Collectivité en fera la demande, il lui fournira sans frais et dans un délai maximal de quinze jours toutes les données relatives à la consommation d'eau des usagers qui sont nécessaires au calcul des sommes mise à la charge des propriétaires concernés. »

ARTICLE 7 – CONVENTION DE DEVERSEMENT

Le Contrat prévoit en son article 5, que le Concessionnaire sera tenu de recevoir et de traiter les effluents des Collectivités extérieures dans les conditions fixées par les conventions annexées au contrat.

La convention de déversement du S.I.E.A de l'Est Libournais a été renouvelée et est actualisée en annexe 5.

ARTICLE 9 – ANNEXES

- Annexe 1 : Annexe 1 du contrat modifiée: Inventaire des ouvrages du service

- Annexe 2 : Annexe 2 du contrat modifiée: Compte d'exploitation prévisionnel
- Annexe 3 : Annexe 5 du contrat modifiée: Programme de renouvellement
- Annexe 4 : Ajout d'une annexe 9 au contrat: Convention de facturation du service Assainissement collectif de Libourne
- Annexe 5 : Annexe 7 du contrat modifiée: Convention de rejet S.I.E.A de l'Est Libournais

ARTICLE 10 - PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses du contrat de concession, à l'exception des articles et annexes spécifiquement modifiés par le présent avenant demeurent inchangées.

Elles restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de divergences.

ARTICLE 11 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Fait en deux exemplaires à Libourne, le

Pour l'Autorité Organisatrice
Le Président de la Cali
Philippe BUISSON

Pour le Concessionnaire
Le ,

LOT 2 - Concession du service public d'assainissement collectif
Compte d'exploitation prévisionnel

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

DESIGNATION	Unité	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T. en €	dont Traitement	dont Collecte	dont Eaux Pluviales	Précisions sur la nature de la prestation	2022	2023
PERSONNEL									474 580 €	474 642 €
Exploitation et entretien de la station d'épuration	ETP	1.48 ETP	37,10 €	82 519 €	82 519 €				82 519 €	82 519 €
Exploitation et entretien des postes de refoulement	ETP	0.68 ETP	37,10 €	37 867 €		37 867 €			40 658 €	40 658 €
Exploitation et entretien des bassins	ETP	0.04 ETP	37,10 €	2 137 €		4 274 €			4 274 €	4 274 €
Entretien du réseau	ETP	1.21 ETP	37,10 €	67 585 €		59 002 €	8 583 €		67 585 €	67 585 €
Gestion des abonnés	ETP	0.07 ETP	33,70 €	3 479 €	1 160 €	1 160 €	1 160 €		3 585 €	3 621 €
Encadrement des équipes	ETP	1.41 ETP	50,91 €	107 314 €	35 771 €	35 771 €	35 771 €		110 350 €	110 355 €
Autres - services supports	ETP	0.85 ETP	59,27 €	75 781 €	25 260 €	25 260 €	25 260 €		77 882 €	77 903 €
AMO	ETP	1.00 ETP	58,50 €	87 727 €	29 242 €	29 242 €	29 242 €		87 727 €	87 727 €
ELECTRICITE									149 852 €	122 961 €
Abonnement station	forfait	1	7 365 €	7 365 €	7 365 €				14 731 €	14 731 €
Consommation station	MWh	423 MWh	79,32 €	33 585 €	33 585 €				69 897 €	70 596 €
Abonnements PR	forfait	1	1 876 €	1 876 €		1 876 €			9 741 €	9 741 €
Consommation PR	MWh	58 MWh	79,32 €	4 593 €		4 593 €			26 483 €	27 833 €
PRODUITS DE TRAITEMENT									21 520 €	21 876 €
Polymère boues	€/T	11 T	1 776 €	19 259 €	19 259 €				20 259 €	20 602 €
Nutrix - 2 PR	€/T	5 T	249 €	1 236 €		1 236 €			1 261 €	1 273 €
ANALYSES									7 847 €	7 847 €
Analyses réglementaires	forfait	1	7 062 €	7 062 €	7 062 €				7 062 €	7 062 €
Analyses d'autocontrôle	forfait	1	785 €	785 €	785 €				785 €	785 €
SOUS-TRAITANCE ET FOURNITURES									450 036 €	450 283 €
Sous-traitance réparations	forfait	1	23 964 €	23 964 €	7 988 €	7 988 €	7 988 €		23 964 €	23 964 €
Sous-traitance nettoyage des ouvrages	forfait	1	116 003 €	116 003 €		58 001 €	58 001 €		118 880 €	118 880 €
Contrats d'entretien	forfait	1	12 181 €	12 181 €	6 091 €	6 091 €			12 330 €	12 330 €
Pièces de rechange	forfait	1	30 671 €	30 671 €	10 224 €	10 224 €	10 224 €		32 044 €	32 044 €
Produits d'entretien, huiles, graisses et lubrifiants	forfait	1	1 226 €	1 226 €					1 226 €	1 226 €
Evacuation des sous-produits et déchets	forfait	1	216 976 €	216 976 €	216 976 €				216 976 €	216 976 €
Entretien des espaces verts	forfait	1	3 000 €	3 000 €					3 000 €	3 000 €
Contrôles réglementaires des différentes installations (électricité, levage,)	forfait	1	3 180 €	3 180 €	1 590 €	1 590 €			3 331 €	3 331 €
Charges relatives aux travaux à titre exclusif									- €	- €
Autres - FACTURATION	forfait	1	23 998 €	23 998 €					24 725 €	24 972 €
Autres - Dératisation	u	1000	13,56 €	13 560 €					13 560 €	13 560 €
Impôts et taxes (à détailler)				40 739 €					65 376 €	66 406 €
AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION				162 525 €					188 426 €	188 807 €
Engins et véhicules	forfait	1		43 080 €					44 297 €	44 300 €
Bijouterie fournitures de bureau	forfait	1		13 365 €					14 123 €	14 124 €
Postes et télécommunications	forfait	1		10 853 €					11 154 €	11 157 €
Assurances	forfait	1		18 456 €					18 976 €	18 976 €
Locaux	forfait	1		65 079 €					66 879 €	66 887 €
Informatique	forfait	1		31 692 €					32 996 €	33 161 €
Frais de contrôle	forfait	1		58 533 €					58 533 €	58 533 €
RENOUVELLEMENT				32 081 €					32 081 €	32 081 €
Programme de renouvellement	forfait	1		32 081 €					32 081 €	32 081 €
Compte de renouvellement	forfait	1		26 451 €					26 451 €	26 451 €
Redevances contractuelles	forfait	1		11 083 €				RODP	11 083 €	11 083 €
Frais de structure / contribution des services centraux	forfait	1		52 060 €					54 232 €	54 510 €
Charges relatives aux investissements	forfait	1		57 989 €					57 989 €	57 989 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé	forfait	1		9 791 €					11 026 €	11 026 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	forfait	1		26 775 €					28 030 €	28 199 €
Autres - à détailler										
TOTAL DES CHARGES									1 549 528 €	1 553 900 €
Part fixe									346 740 €	349 686 €
abonnement part fixe annuelle		13715	24,85 €	338 077 €				dont 2117 UL	346 740 €	349 686 €
Part proportionnelle									1 101 448 €	1 106 443 €
déversement Est Libournais	m3	121000	0,6500 €						78 650 €	78 650 €
Tranche 1 : 0-15m3	m3		0,0660 €						12 139 €	12 199 €
Tranche 2 : 16-120m3	m3		0,5801 €						373 441 €	375 289 €
Tranche 3 : >120m3 avant mise en service Tonnelles, PR Tassigny et Souchet	m3		0,6500 €						- €	- €
Tranche 3 : >120m3 après mise en service Tonnelles, PR Tassigny et Souchet	m3		0,7749 €						546 353 €	549 057 €
plus-value AMO appliquée sur les volumes de la tranche 3 et des déversements Est Libournais	m3		0,1100 €						90 865 €	91 247 €
Rémunération pluviale									0	132 000 €
pluvial	forfait	1	132 000 €	132 000 €					132 000 €	132 000 €
Produits accessoires									22 500 €	22 500 €
contrôles branchement	u	180,00	125,00 €	22 500 €					22 500 €	22 500 €
Travaux à titre exclusif (à détailler)										
TOTAL DES PRODUITS									1 602 688 €	1 610 628 €
RESULTAT AVANT IMPOT									53 160 €	56 728 €

Ajouté au plan initial		
Abandonné du plan initial		
Effectué au 31/12/2023		
Nature des biens	Commentaires	Quantité
STATION R ABBE LEWDEN	poste de relèvement canalisations DN90 mm	1
R ABBE LEWDEN	poste de relèvement pompe 1 FLYGT 3085.160 1511188 DN462 mm Q:23 m3/h P:1,3 kW Bi-canal	1
R ABBE LEWDEN	poste de relèvement pompe 2 FLYGT 3085.160 DN462 mm Q:23 m3/h	1
R BASSON	poste de relèvement plaques de recouvrement	1
R BASSON	poste de relèvement pompe 1 FLYGT 3085.160-1421348 DN462 mm Q:17 m3/h P:1,3 kW	1
R BASSON	poste de relèvement pompe 2 FLYGT 3085.160-142349 DN462 mm Q:17 m3/h P:1,3 kW	1
R BASSON	armoire générale BT armoire générale BT LEGRAND	Armele + sondes 1
R BASSON	armoire générale BT télétransmission	Modem Armele 1
R CARRE BOURG	poste de relèvement barres de guidage	2
R CARRE BOURG	poste de relèvement chaine	1
R CARRE BOURG	poste de relèvement plaque de recouvrement	1
R CARRE BOURG	poste de relèvement pompe 2 SULZER XFP 80C CB1 série XFP PE1- PE3 DN195 mm DN80 mm	1
R CARRE RIVIERE	poste de relèvement barres de guidage	2
R CARRE RIVIERE	poste de relèvement chaines	1
R CARRE RIVIERE	poste de relèvement plaque de recouvrement	1
R CARRE RIVIERE	poste de relèvement pompe 2 FLYGT DN434 mm Q:13 m3/h	1
R CHARRUAUD	poste de relèvement barres de guidage	1
R CHARRUAUD	poste de relèvement chaine	1
R CHARRUAUD	poste de relèvement pompe Xylem DP 3069 LT411 2KW	4

R CHARRUAUD	Mesure de niveau sonde piézométrique SOFREL CNPA L:15 m		
R CHARRUAUD	armoire générale BT armoire générale BT	Armoire classique 1 pompe	1
R CHARRUAUD	armoire générale BT télétransmission SOFREL S550		1
R CHATEAU GAYARD	poste de relèvement pompe 1 FLYGT 3068.180 r471 P:1,5 kW		1
	poste de relèvement pompe 1 FLYGT 3127.160 DN487 mm Q:33 m3/h P:5,9 kW		1
R COLLEGE DAGUE	armoire générale BT armoire générale BT	Armele + sondes	1
R COLLEGE DAGUE	armoire générale BT télétransmission SOFREL S550	Modem Armele	1
R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement pompe FLYGT 3068.180-1410883 472 DN472 mm Q:25 m3/h P:1,5 kW 472		1
R CRECHE MPAL			
R HENRI BRULLE	poste de relèvement pompe 1 XYLEM NP 3085.160 SH3 Q:39,6 m3/h P:2,4 kW		1
R HENRI BRULLE	poste de relèvement pompe 2 XYLEM NP 3085.160 SH3 Q:39,6 m3/h P:2,4 kW		1
R HOP GARDEROSE	poste de relèvement pompe 1 CAPRARI SL1.100.150.75.4.51DB Q:116 m3/h P:8,6 kW		1
R HOP GARDEROSE	poste de relèvement pompe 2 GRUNDFOS SL1.100.150.75.4.51DB Q:116 m3/h P:8,6 kW		1
R HOP GARDEROSE	mesure débit débitmètre refoulement KROHNE OPTIFLUX 2100 DN150 mm Electromagnétique 4-20 mA		1
R HOP GARDEROSE	armoire générale BT armoire générale BT	Armele seule	1
R HORTENSIS	poste de relèvement pompe 2 FLYGT NP 3085 MT 460 ADA DN80 mm Q:77 m3/h L:10 m P:2 kW		1
R INSEE LIBOURN	poste de relèvement 2 clapets SOCLA DN80 mm		2
R INSEE LIBOURN	poste de relèvement 3 vannes 2 DN 80 + 1 DN 60		3
R INSEE LIBOURN	poste de relèvement barres de guidage		2
R INSEE LIBOURN	poste de relèvement chaines		1
R LA ROQUETTE	R LA ROQUETTE porte accès local		1
R LA ROQUETTE	poste de relèvement plaque de recouvrement		1
R LA ROQUETTE	poste de relèvement pompe 1 FLYGT NP 3153 MT 433 Q:198 m3/h P:9 kW		1
R LA ROQUETTE	poste de relèvement pompe vide cave		1
R LA ROQUETTE	mesure de débit débitmètre pompe 1 KROHNE WATERFLUX 3100 W DN150 mm Electromagnétique 4-20 mA		1
R LA ROQUETTE	mesure de débit débitmètre pompe 2 KROHNE WATERFLUX 3100 W DN150 mm Electromagnétique 4-20 mA		1
R LA ROUDET	poste de relèvement plaque de recouvrement		1
R LA ROUDET	poste de relèvement pompe 2 GRUNDFOS SL1.80.100.55.4.51.D.B DN430 mm Q:161 m3/h		1
R LA ROUDET	mesure de niveau sonde de niveau SIEMENS Multiranger 100		1

R LA ROUDET	mesure de débit débitmètre refoulement KROHNE WATERFLUX 3100 DN250 mm Electromagnétique 4-20 mA		1
R LA ROUDET	mesure niveau afficheur de niveau		1
R LA ROUDET	mesure niveau sonde de niveau US		1
R LA ROUDET	mesure debit deversement debitmetre		1
R LA ROUDET	armoire générale BT teletransmission trop-plein SOFREL S550		1
R LAMPROIES	poste de relèvement pompe 2 FLYGT DP 3068. MT 470 DN185 mm Q:17,6 m3/h P:1,5 kW		1
R LES DAGUEYS	poste de relèvement pompe 2 FLYGT 3085-160 1511189 462 DN462 mm Q:33 m3/h		1
R MARTIN PECHEU	poste de relèvement barres de guidage		2
R MARTIN PECHEU	poste de relèvement chaines		1
R MARTIN PECHEU	poste de relèvement pompe 1 FLYGT 3068.180 1460473 471 DN165 mm Q:18 m3/h L:10 m P:1,5 kW		1
R MILIEU	poste de relèvement pompe 2 FLYGT DP 3068MT472 Q:10 m3/h P:1,5 kW		1
R OREE ISLE	poste de relèvement pompe 1 FLYGT Q:25 m3/h P:1,7 kW		1
R PETIT GARDEROSE	poste de relèvement pompe 2 FLYGT 3068.180 r473 P:1,5 kW		1
R PETITE FERME	poste de relèvement barres de guidage		2
R PETITE FERME	poste de relèvement chaines		1
R PETITE FERME	armoire générale BT armoire générale BT	Armele + 2 sondes	1
R PETITE FERME	armoire générale BT télétransmission SOFREL	Modem Armele	1
R PEYRONNEAU	poste de relèvement pompe 2 FLYGT 3085 461 Q:20 m3/h P:1,11 kW		1
R PRIOURAT	mesure de niveau sonde de niveau SIEMENS MULTIRANGER PLUS		4
R PRIOURAT	mesure de débit débitmètre refoulement ENDRESS HAUSER- PROMAG 10W DN200 mm Electromagnétique 4-20 mA		4
R PRIOURAT	armoire générale BT teletransmission SOFREL S-530		4
R PRIOURAT	armoire générale BT variateur de vitesse pompe 2 SCHNEIDER ALTIVAR 61		1
R SQUARE BARBA	poste de relèvement barres de guidage		2
R SQUARE BARBA	poste de relèvement chaine		1
R SQUARE BARBA	poste de relèvement pompe 2 FLYGT 3067 DN481 mm Q:20 m3/h		1
R ZA DAGUEYS	poste de relèvement barres de guidage		2
R ZA DAGUEYS	poste de relèvement chaines		1
R ZA DAGUEYS	poste de relèvement plaque de recouvrement		1
R ZA DAGUEYS	armoire générale BT armoire générale BT	Armele + 2 sondes	4
R ZA DAGUEYS	armoire générale BT télétransmission	Modem Armele	4
R ZI DAGUEYS	poste de relèvement 2 clapets DN80 mm		2
R ZI DAGUEYS	poste de relèvement chaines		1

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

R ZI DAGUEYS	poste de relèvement pompe 2 FLYGT 3085.160 DN461 mm Q:5 m3/h	1
R ZI DAGUEYS	poste de relèvement vannes	2
STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT pompe relevage 1 KSB KRTD 100-316/234UG-S Q:264 m3/h P:21 kW	1
STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT pompe relevage 2 KSB KRTD 100-316/234UG-S Q:264 m3/h P:21 kW	1
STEP LIBOURNE	mesure 1 niveau limnimetre piezo ENDRESS HAUSER WATERPILOT FMX167	1
STEP LIBOURNE	prélèvement eau préleveur échantillonneur ENDRESS HAUSER CSF48-4U54/0	1
STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESHUILEUR agitateur bache à graisses KSB AMAMIX C2227/14UDG P:1,25 kW	1
STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESHUILEUR pompe à sables KSB SEWABLOC F 065-250GH H 100L 06 Q:30,87 m3/h P:1,5 kW	1
STEP LIBOURNE	Benne filtrante à sables	1
STEP LIBOURNE	FOSSE EAUX GRAISSEUSES EXTERNES pompe eaux graisseuses-BORGER PL 200 Q:33 m3/h P:7,5 kW	4
STEP LIBOURNE	mesure H2S capteur H2S DRAEGER	1
STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON pompe 2 bassin tampon KSB KRTD100-251/114UG-S Q:215,5 m3/h P:11,8 kW	1
STEP LIBOURNE	mesure oxygène sonde oxygène ENDRESS HAUSER cm442-1186/0	1
STEP LIBOURNE	clarificateur 1 pompe à mousses BORGER PL200	1
STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1 pompe 2 recirculation 1 FLYGT 3102.160-1330018 DN461 mm P:3,1 kW	1
STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2 barres de guidage et chaine ouvrage recirculation 2	2
STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2 pompe 2 recirculation 2 FLYGT 3102.160-1330017 461 P:3,1 kW	1
STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux pompe 2 KSB KRTF 100-250/54UG-S DN237 mm DN100 mm Q:104,01 m3/h L:10 m P:5,5 kW	1
STEP LIBOURNE	niveau sonde de niveau ENDRESS HAUSER	2
STEP LIBOURNE	prélèvement eau préleveur échantillonneur ENDRESS HAUSER LIQUISTATION CSF 48-4U54	1
STEP LIBOURNE	épaississeur pompe à boues alimentation silo BORGER PL200 P:5,5 kW	1
STEP LIBOURNE	mesure de niveau de voile de boue capteur niveau voile de boue	4
STEP LIBOURNE	silo de stockage des boues agitateur silo FLYGT 4630.412 1440001 083709sj P:1,5 kW	1

STEP LIBOURNE
TP CROIX CONDAT
TP CROIX CONDAT
TP CROIX CONDAT

DESODORISATION FILIERE BOUES garnissage - charbon actif en grains	Cuve desodo + pretraitement	1
mesure niveau afficheur de niveau		4
mesure niveau sonde ultrason SIEMENS MULTIRANGER 200		4
armoire générale BT télétransmission SOFREL S530		4

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

DSP LIBOURNE ASSAINISSEMENT

PLAN PREVISIONNEL DE RENOUELEMENT Usines

Année de mise en service	Durée de vie prévisionnelle (an)	Année prévisionnelle de premier renouvellement	Valeur unitaire de remplacement (€ HT)	Nbre renouvellement	TYPE RENOUV	Risque réparti %	2 020	Réalisé 2020	2 021	Réalisé 2021
1993	40	2023	2 325 €	1	RP	0,00%				
2015	10	2025	1 105 €	1	RP	0,00%				
2013	10	2023	1 105 €	1	RP	0,00%				
1989	40	2029	908 €		RP	1,81%	908	2124		
2014	10	2024	1 105 €	1	RP	0,00%				
2014	10	2024	1 105 €	1	RP	0,00%				
2008	25	2033	5 979 €	1	RP	1,81%	5979			
2018	10	2028	796 €	1	RP	1,81%	796			
1989	20	2024	382 €	1	RP	0,00%				
1989	20	2024	238 €	1	RP	0,00%				
2007	40	2021	908 €	1	RP	0,00%			908	
2017	8	2025	1 543 €	1	RP	0,00%				
1989	20	2023	382 €	1	RP	0,00%				
1989	20	2023	238 €	1	RP	0,00%				
2007	40	2024	1 251 €	1	RP	0,00%				
2011	10	2024	1 322 €	1	RP	0,00%				
1995	20	2024	166 €	1	RP	0,00%				
1995	20	2024	166 €	1	RP	0,00%				
2019	10	2020	1 746 €		RP	0,00%				

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

2016	10	2025	574 €	1	RP	0,00%				
2000	25	2025	4 542 €	1	RP	0,00%				
2016	10	2025	1 746 €	1	RP	0,00%				
2014	10	2024	935 €	1	RP	0,00%				
2015	10	2025	2 145 €	1	RP	0,00%				
2000	25	2023	6 339 €	1	RP	0,00%				
2014	10	2023	796 €	1	RP	0,00%				
2014	10	2024	872 €	1	RP	0,00%				
2013	10	2023	1 267 €	1	RP	1,81%	1267			1315
2013	10	2023	1 267 €	1	RP	0,00%		1228		
2015	10	2025	1 969 €	1	RP	0,00%				
2013	10	2023	1 969 €	1	RP	0,00%		1907		
2014	10	2024	1 327 €	1	RP	0,00%				
2004	25	2020	5 740 €	1	RP	0,00%	5740	6634		
2011	10	2021	1 257 €	1	RP	0,00%			1257	438
1995	30	2025	382 €	1	RP	0,00%				
1995	30	2025	382 €	1	RP	0,00%				
1995	20	2023	382 €	1	RP	0,00%				
1995	20	2025	238 €	1	RP	0,00%				
1978	40	2020	1 087 €	1	RP	0,00%	1087	2200		
1978	40	2020	908 €	1	RP	0,00%	908	3308		
2011	10	2024	3 184 €	1	RP	0,00%				
2007	10	2024	394 €	1	RP	0,00%				
2010	10	2020	1 327 €	1	RP	0,00%	1327	1840		
2010	10	2020	1 327 €	1	RP	0,00%	1327	1840		
1997	40	2037	813 €	1	RP	1,81%	813	3586		
2012	10	2022	1 904 €	1	RP	0,00%		1868		
2011	10	2024	837 €	1	RP	0,00%				

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

2010	10	2020	1 601 €	1	RP	0,00%	1601	2541		
2008	10	2024	227 €	1	RP	0,00%				
2008	10	2024	837 €	1	RP	0,00%				
2014	10	2024	837 €	1	RP	0,00%				
2014	10	2024	1 652 €	1	RP	0,00%				
2013	10	2023	936 €	1	RP	0,00%				
2015	10	2025	1 257 €	1	RP	0,00%				
1997	20	2024	382 €	1	RP	0,00%				
1997	20	2024	238 €	1	RP	0,00%				
2014	10	2024	872 €	1	RP	0,00%				
2011	10	2025	872 €	1	RP	0,00%				
2009	10	2025	842 €	1	RP	0,00%				
2014	10	2024	872 €	1	RP	0,00%				
1999	20	2024	382 €	1	RP	0,00%				
1999	20	2024	238 €	1	RP	0,00%				
1999	25	2023	5 979 €	1	RP	0,00%				
2017	10	2023	796 €	1	RP	0,00%				
2009	10	2023	1 130 €	1	RP	0,00%				
2012	10	2022	837 €	1	RP	0,00%				
2012	10	2022	1 387 €	1	RP	0,00%				
2012	10	2022	1 746 €	1	RP	0,00%				
2012	10	2022	1 254 €	1	RP	0,00%				
1998	20	2023	382 €	1	RP	0,00%				
1998	20	2023	238 €	1	RP	0,00%				
1998	10	2025	908 €	1	RP	0,00%				
1995	20	2024	382 €	1	RP	0,00%				
1995	20	2024	238 €	1	RP	0,00%				
1995	40	2035	813 €	1	RP	1,81%	813	2170		
2020	25	2020	6 099 €		RP	0,00%				
2020	10	2020	796 €		RP	0,00%				
1991	30	2024	382 €	1	RP	0,00%				
1991	20	2024	238 €	1	RP	0,00%				

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

2014	10	2024	1 257 €	1	RP	0,00%			
1991	30	2024	286 €	1	RP	0,00%			
2014	10	2021	5 514 €	1	RP	0,00%		5514	4653
2014	10	2022	5 514 €	1	RP	0,00%			4653
2014	10	2023	574 €	1	RP	0,00%			
2014	10	2024	3 329 €	1	RP	0,00%			3852
2014	10	2024	1 207 €	1	RP	0,00%			
2014	10	2024	5 879 €	1	RP	0,00%			
		2024	14 188 €		RP				
2014	40	2024	7 137 €	4	RP	0,00%			
2014	10	2024	3 184 €	1	RP	0,00%			
2014	10	2024	3 247 €	1	RP	0,00%			
2015	10	2025	2 050 €	1	RP	0,00%			
2005	10	2021	7 137 €	1	RP	0,00%		7137	
2013	10	2023	1 653 €	1	RP	0,00%			1586
1993	20	2025	476 €	1	RP	0,00%			
2014	10	2024	1 653 €	1	RP	0,00%			
2015	10	2025	2 521 €	1	RP	0,00%			
1999	10	2021	1 053 €	1	RP	0,00%	356	1053	
2015	10	2025	3 593 €	1	RP	0,00%			
2011	10	2025	7 137 €	1	RP	0,00%			
	40	2025	3 081 €	4	RP	0,00%			
2014	10	2024	2 431 €	1	RP	0,00%			

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

2017	5	2025	10 412 €	1	RP	0,00%				
2009	10	2020	167 €		RP	0,00%	0			
2009	10	2020	837 €		RP	0,00%	0			
2020	10	2020	1 363 €		RP	0,00%				

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

					574	574	0
					4542	4542	0
					1746	1746	0
			935			935	0
					2145	2145	0
	6339					6339	0
	796					796	0
		803,53	872			1675	804
						2582	1315
	1267					2495	1228
					1969	1969	0
	1969					3876	1907
			1327			1327	0
						12374	6634
1023,33						2718	1461
					382	382	0
					382	382	0
	382					382	0
					238	238	0
						3287	2200
						4216	3308
			3184			3184	0
			394			394	0
						3167	1840
						3167	1840
						4399	3586
1904						3772	1868
			837			837	0

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

						4142	2541
				227		227	0
				837		837	0
				837		837	0
				1652		1652	0
		936				936	0
					1257	1257	0
				382		382	0
				238		238	0
				872		872	0
					872	872	0
					842	842	0
				872		872	0
				382		382	0
				238		238	0
		5979				5979	0
		796				796	0
		1130				1130	0
837						837	0
1387						1387	0
1746						1746	0
1254	1426					2680	1426
		382				382	0
		238				238	0
					908	908	0
				382		382	0
				238		238	0
						2983	2170
						0	0
						0	0
				382		382	0
				238		238	0

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

				1257		1257	0
				286		286	0
						10167	4653
5514						10167	4653
		574				574	0
				3329		7181	3852
				1207		1207	0
				5879		5879	0
						0	0
				7137		7137	0
			3238	3184		6422	3238
				3247		3247	0
					2050	2050	0
			6400,82			13538	6401
		1653				3239	1586
					476	476	0
				1653		1653	0
					2521	2521	0
						1409	356
					3593	3593	0
					7137	7137	0
					3084	3084	0
				2431		2431	0

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

VILLE DE LIBOURNE

CONVENTION

POUR LA FACTURATION ET LA PERCEPTION

DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société SUEZ EAU FRANCE SAS, dont le siège social est à Paris 92 040 LA DEFENSE 16 Place de l'Iris – tour CB 21, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro Siren 410 034 607, représentée par Monsieur Franck Bernet, agissant en qualité de Directeur d'Agence, faisant élection de domicile au 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

Titulaire du Contrat d'Affermage de Service Public d'Assainissement Collectif,

d'une part,

Et

La Société AGUR faisant élection de domicile au 2B RUE DE L'ESTANDAU 64600 ANGLET, représentée par Monsieur Yan MAS, Directeur de Zone

Titulaire du Contrat d'Affermage de Service Public de distribution d'Eau Potable,

d'autre part,

Et en présence :

De LA CALI, représenté par son Président et désigné ci-après par l'appellation "La Collectivité",

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ :

Par délibération en date du 20 décembre 2019, La Cali a confié à la société SUEZ la gestion du service public d'assainissement sur le territoire de la Ville de Libourne, sous la forme d'un contrat d'affermage prenant effet au 01/07/2020.

Par délibération en date du 20 décembre 2019, la Collectivité a confié à la Société AGUR la gestion de son service de distribution d'eau potable, sous la forme d'un Contrat d'Affermage en date du 01/07/2020.

Il est prévu que la facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement seront assurés par la Société AGUR, titulaire du Contrat d'Affermage du Service de distribution d'eau potable.

DANS LE TEXTE QUI SUIT :

La Société AGUR

- Titulaire du Contrat d'Affermage du Service Public de distribution d'eau potable, est désigné par l'appellation "**Le Mandataire**",

La Société SUEZ

- Titulaire du Contrat d'Affermage du Service Public d'assainissement collectif, est désignée par l'appellation "**Le Mandant**",

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ET STIPULÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Objet

Le Mandant confie au Mandataire qui l'accepte, la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement auprès des usagers assujettis, définis à l'article 2 des présentes, qui sont abonnés du Service des Eaux.

ARTICLE 2. Éléments de facturation

La liste des redevables est connue du Mandataire qui assure cette prestation depuis le 01/07/2020.

Le Mandataire est seul responsable de l'établissement de la liste des clients redevables, à cet effet, il se charge de collecter les données de chaque branchement assainissement standard à intégrer dans le SI, à savoir :

- Adresse du branchement
- Nom et adresse du client
- Caractéristiques du branchement assainissement
- Date de mise en service du branchement assainissement
- Index du compteur d'eau à la date de mise en service. A ce titre, le mandant est habilité à relever l'index du compteur d'eau.

Préalablement à chaque facturation, le Mandant communiquera au Mandataire les modifications à y apporter et ce, au plus tard avant le 30 novembre et le 31 mai précédant respectivement les facturations de janvier et de juillet.

En même temps, il communiquera au Mandataire les tarifs à appliquer au titre de cette facturation (rémunération du Mandant et de la collectivité).

Il est précisé que les périodes de consommation vont du 1er janvier au 31 décembre d'une même année.

Le Mandataire calcule le montant de la redevance due par le client au titre de l'assainissement collectif. Il porte ce montant sur la même facture que celle afférente aux sommes dues au titre de la fourniture d'eau potable mais dans une rubrique distincte, conformément à la réglementation. Il fait figurer sur la facture :

- le numéro de téléphone du Mandant : 0977 408 408,

Les éléments de facturation comporteront les termes suivants et pourront être modifiés en fonction des textes ultérieurs :

- La rémunération du Délégué :
 - abonnement avec un tarif annuel facturé au semestre
 - consommation avec des tarifs différenciés par tranche (remise à 0 des tranches à l'issue de la période relevée pour la facturation annuelle)
 - 0 à 15 m³ inclus
 - 16 à 120 m³ inclus
 - Plus de 120 m³
- La part revenant à la collectivité :
 - abonnement avec un tarif annuel facturé au semestre
 - consommation avec des tarifs différenciés par tranche annuelle (remise à 0 des tranches à l'issue de la période relevée pour la facturation annuelle)
 - 0 à 15 m³ inclus
 - 16 à 120 m³ inclus
 - Plus de 120 m³
- Les droits et redevances additionnels au prix de l'eau destinés à des organismes publics
- La T.V.A. s'appliquant sur l'ensemble de ces termes

Si l'abonnement dessert plusieurs logements :

- Il est facturé autant d'abonnements (collectivité et délégué) que de logements desservis,
- Le volume des tranches tarifaires applicables (collectivité et délégué) sera multiplié par le nombre de logements desservis.

Il sera porté sur la facture, pour chaque ligne relative à une part du service de l'assainissement l'indication du bénéficiaire, en distinguant les parts revenant à :

- SUEZ,
- La CALI
- L'Agence de l'Eau

Il est convenu entre les parties que le Mandant se charge de facturer et de recouvrer directement les redevances dues par les usagers énumérés ci-après :

- Les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement s'alimentant en eau totalement ou partiellement à une autre source que le Service Public.
- Pour les usagers alimentés partiellement par une autre source que la distribution publique d'eau, le mandataire devra appliquer les forfaits correspondants aux décisions de la collectivité.
- Et de tout autre usager dont il se réserverait le droit de faire lui-même la facturation.

Le Mandataire communique au Mandant, dans un délai de 2 mois à l'issue de chaque cycle de facturation, les périodes réelles de relève et de facturation ainsi que les données de son SI mises à jour.

La transmission des données s'effectue par fichier électronique sous format Excel ou équivalent.

Le délai de paiement des factures émises est fixé à 15 jours et le mandataire met en recouvrement les factures non réglées après ce délai.

ARTICLE 3. Missions confiées au Mandataire

Les tâches incombant au Mandataire sont les suivantes :

- Constituer et maintenir à jour le fichier informatique des abonnés assujettis,
- Communiquer au mandant la liste des branchements eau posés, au plus tard avant le 31 octobre et le 30 avril précédant respectivement les facturations de janvier et de juillet,
- Etablir et envoyer les factures aux redevables du service d'assainissement collectif,
- Encaisser le règlement des factures par l'ensemble des moyens de paiement d'usage courant (prélèvement, virement, chèque, carte bancaire, espèces, ...),
- Mettre en place des facilités de paiement telles que le prélèvement d'échéances mensuelles pour lisser les dépenses des Clients sur l'année. En cas de paiement partiel, sauf demande spécifique du client, le montant du règlement est imputé au prorata des redevances facturées,
- Etablir les documents de recouvrement définis dans le contrat assainissement, identiques au contrat Eau,
- Procéder au recouvrement des sommes dues,
- Verser au Mandant les sommes encaissées dans les conditions prévues à l'Article 5,
- Effectuer la relance des usagers retardataires dans leur paiement avant la transmission d'un état des impayés au Mandant, étant convenu entre les parties que le Mandataire informera les usagers qu'en cas de non paiement de la redevance d'assainissement dans les délais impartis par la législation en vigueur, les sommes seront majorées des pénalités légales éventuelles,
- Répondre aux demandes de renseignements formulées par les usagers quant à la facturation qu'il a effectuée, étant entendu que le contentieux à l'égard des abonnés (à l'exception de l'application des majorations) pourra être assuré par le Mandataire à la demande et aux frais du Mandant
- Fournir au mandant les données réglementaires relatives au service de l'assainissement collectif pour le rapport annuel du délégataire et le rapport sur le prix et la qualité des services selon la réglementation en vigueur.

Il est précisé que les redevances dues par les usagers seront déterminées sur une assiette identique à celles des redevances eau et suivant la même périodicité.

L'envoi des règlements du service eau et assainissement est effectué par le mandataire aux usagers.

Le mandant peut demander au mandataire d'envoyer le règlement du service d'assainissement sur simple demande.

Les conditions de rémunération de la prestation de communication des informations précontractuelles et contractuelles du service d'assainissement, ainsi que du règlement de service d'assainissement, par le concessionnaire eau sont précisées dans l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 4. TVA

Le Mandataire facturera, et percevra auprès des usagers la T.V.A. applicable à la part Délégataire assainissement et à la surtaxe, et reversera au Mandant l'intégralité des sommes encaissées. Le Mandant acquittera au Trésor la T.V.A. correspondante (Instruction du 29/06/76 – BODGI 31/12/76).

ARTICLE 5. Présentation des comptes et versement du produit des redevances d'assainissement

Le mandataire encaisse les redevances d'assainissement collectif et la TVA y afférent en même temps que les sommes relatives à l'eau.

Les produits encaissés pour le compte du mandant (parts délégataires, collectivité, agence de l'eau et TVA) lui sont versés dans les conditions suivantes :

- Le 1^{er} Mai de l'année N, versement d'un acompte correspondant à 25% du montant des sommes facturées pour le compte de la collectivité au cours de l'année civile N-1,
- Le 1^{er} Aout de l'année N, versement d'un acompte correspondant à 25% du montant des sommes facturées pour le compte de la collectivité au cours de l'année civile N-1,
- Le 1^{er} Novembre de l'année N, versement d'un acompte correspondant à 25% du montant des sommes facturées pour le compte de la collectivité au cours de l'année civile N-1,
- Le 20 février de l'année N+1, versement du solde des sommes encaissées pour le compte du mandant jusqu'au 31 décembre.

Toute somme non versée à ces dates porte intérêt au taux légal en vigueur.

Le mandataire communique avant le 05 février de l'année N+1, un décompte annuel définitif des sommes facturées et des sommes encaissées au cours de l'année civile N pour le compte du mandant.

Ce décompte fait apparaître les éléments suivants pour chaque période de facturation, décomposés en quantités et en prix unitaires et détaillés, d'une part, en part fixe, parts variables par tranche et TVA et d'autre part, en part collectivité et part du délégataire, ainsi que le nombre de clients facturés et le nombre de factures émises.

Crédit

- Montant des redevances mises en recouvrement au titre de la facturation de l'année civile N (montant net des écrêtements accordés conformément à l'article 7 de la présente convention) avec le détail des volumes facturés par tranche de consommation,
- Montant des régularisations au titre des années antérieures détaillées par année.
- Impayés recouverts des années antérieures.

Débit

- Montant global des impayés de l'année N à la date de présentation du décompte. En annexe à ce compte, le mandataire présente au mandant la liste des non-valeurs relatives aux débiteurs défaillants que le mandataire renonce à poursuivre (insolvable, décédé sans héritier, disparu, ...),
- Montant des régularisations au titre des années antérieures détaillées par année civile.
- Montant des versements intermédiaires au mandant,
- Montant des impôts et taxes imputables à l'encaissement de la redevance, le cas échéant.

Solde

- Montant du solde à verser au mandant, égal à la différence entre les crédits et débits ci-dessus mentionnés.

Le mandataire procède à l'ouverture dans sa comptabilité d'un compte spécial "assainissement" permettant à la Collectivité et au délégataire assainissement de contrôler le produit des redevances et taxes d'assainissement.

En complément de ce décompte financier, le mandataire est tenu de transmettre, chaque année avant le 31 mars de l'année N+1, les données nécessaires à l'élaboration du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) selon la réglementation en vigueur, dont le nombre d'abonnés redevables au 31 décembre de l'année N, les volumes facturés sur l'année civile N, le nombre de nouveaux abonnements/abonnements auxquels il a été mis fin en distinguant les différents catégories d'abonnement ainsi que les nombres et montants global des créances constatées sur l'année et les mesures prises par le Mandataire pour limiter le nombre et le montant des factures impayées.

ARTICLE 6. Instruction des litiges

Toutes les réclamations ou demandes d'explications relatives au service de l'assainissement présentées par les clients sont instruites et traitées par le mandant. En cas de réception d'une réclamation de ce type par le mandataire, celui-ci informe le client des coordonnées du mandant et lui transmet sans délai toutes les correspondances relatives au service de l'assainissement (demandes d'informations, réclamations, contestations...) qui lui sont le cas échéant adressées.

Le mandataire devra effectuer, si nécessaire, la relance des usagers retardataires dans leur paiement jusqu'à leur mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception, les informant qu'en cas de non-paiement de la redevance assainissement dans les délais impartis, les sommes pourront être majorées des pénalités légales.

Faute de règlement par l'utilisateur de la facture à la date limite de celle-ci, le mandataire pourra être en mesure, si nécessaire et au cas par cas, de majorer tous les montants dus au titre de l'assainissement sur l'année de 10%

Le mandant pourra décider, en accord avec la Collectivité, de l'annulation de créances, dont il transmettra la liste au mandataire en même temps que les éléments de facturation.

Lorsque le mandataire a épuisé l'ensemble des recours, et lorsqu'il décide un abandon de créance pour sa part eau potable, l'ensemble des sommes impayées en eau et assainissement portées sur la facture est annulé dans la comptabilité du mandataire.

Le mandataire transmettra un état des impayés au mandant, afin que ce dernier poursuive le recouvrement (dont la majoration pour non-paiement).

Si le mandataire parvient à encaisser ultérieurement une somme figurant à cet état des impayés, il doit en informer le mandant au moment du décompte annuel. Les sommes ainsi encaissées avec retard, ainsi que les pénalités éventuelles prévues par la réglementation, sont ajoutées par le mandataire au versement du décompte annuel suivant et font l'objet d'une ligne spéciale sur l'état global correspondant.

ARTICLE 7. Ecrêtements relatifs aux fuites après compteurs (Loi Warsmann)

Lorsque le mandataire accorde à tout abonné un écrêtement de sa facture d'eau potable en application stricte des conditions prévues par la réglementation en vigueur, il effectue pour ce même abonné un écrêtement de sa facture d'assainissement à hauteur des volumes d'eau imputables aux fuites d'eau sur canalisation après compteur.

En cas de fuite sur le réseau intérieur de l'abonné, s'il est avéré qu'il n'y a eu aucun écoulement excédentaire dans le réseau d'assainissement, la facture au titre de l'assainissement sera calculée sur la base de la moyenne des assiettes de facturation des 3 dernières années (ou, à défaut, la moyenne des consommations mesurées sur la même période au cours d'une durée plus courte, au moins égale à une année ; à défaut, la consommation moyenne calculée par le mandataire en utilisant les données disponibles concernant les abonnés appartenant à la même catégorie.

Le mandataire transmet avec le décompte annuel au mandant un compte-rendu des écrêtements effectués. Le mandant peut contrôler par sondage les écrêtements de l'année n et n-1 ainsi effectués en demandant une copie des attestations de plomberie fournies par les abonnés.

Ces obligations font partie des prestations de base dont la rémunération est prévue à l'article 8.

Le mandant peut être amené à appliquer des dégrèvements autres que ceux prévus ci-dessus sur la base d'un article contractuel complémentaire.

Dans ce cas, le mandant informe par écrit le mandataire des décisions qu'il est amené à prendre en matière de dégrèvement sur le montant de la redevance due par certains usagers et lui indique la nature et le montant des régularisations à effectuer.

ARTICLE 8. Rémunération du Mandataire

En rémunération des services prévus par la présente convention, le Mandataire percevra du Mandant une somme forfaitaire hors taxes de **2,00 €** par abonné et par an.

Cette valeur de base s'entend aux conditions économiques connues au 1^{er} Janvier 2020.
Elle variera dans l'avenir par application du coefficient "k" résultant de la formule définie ci-après :

$$K = 0,20 + 0,80 \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME_0}$$

dans laquelle :

ICHT-IME₀ : Indice national du coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises (base 100 en décembre 2008) publié par le supplément du moniteur des travaux publics et du bâtiment

Valeur connue au 1^{er} Janvier 2020
= 122 (Valeur de juillet 2018 publiée le 19/10/2018)

ICHT-IME : Indice national du coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises (base 100 en octobre 1997) publié par le supplément du moniteur des travaux publics et du bâtiment

Valeur connue au 1^{er} Janvier de chaque année.

Le Mandataire adressera au Mandant avec chaque état de reversement une facture des sommes dues sur la base d'un état des factures émises.

Le Mandant règlera les sommes dues dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la facture.

Prestation(s) spécifique(s)

La tâche prévue à l'article 3 (envoi du règlement de service de l'assainissement avec les factures d'eau) est rémunérée à raison de 0,50 € HT par règlement envoyé avec la première facture et 2,50 € HT pour tout règlement envoyé en dehors de toute facture.

Le prix à appliquer pour la(es) prestation(s) spécifique(s) à chaque facturation annuelle est obtenu en multipliant ce tarif de base par le coefficient K prévu dans le présent article.

ARTICLE 9. Données personnelles

Les signataires de la présente convention s'engagent à collecter, traiter, utiliser et transférer les données personnelles dans le respect de la réglementation applicable en la matière, à savoir le Règlement européen Général sur la Protection des Données 2016/679 ("RGPD") et toutes les lois ou réglementations ratifiant, transposant ou complétant le RGPD, ainsi que les lignes directrices, recommandations ou codes de bonnes pratiques émis par les autorités de protection des données.

ARTICLE 10. Durée

La durée de la présente Convention est liée à celle du Contrat d'Affermage conclu entre la Collectivité et le Mandant.
Elle prend effet à compter du 1^{er} Juillet 2023.

ARTICLE 11. Coordonnées des interlocuteurs

Interlocuteurs pour les échanges de fichiers et mise à jour du SI :

- AGUR : Responsable Clientèle et Facturation – François-Damien MERCIER - fd.mercier@agur.fr
- SUEZ : Responsable Reporting – Magaly POTIRON – magaly.potiron@suez.com

Interlocuteur pour les échanges sur les Tarifs à appliquer et éléments de facturation :

- AGUR : Responsable Clientèle et Facturation – François-Damien MERCIER - fd.mercier@agur.fr
- SUEZ : Responsable Pilotage et Facturation – Véronique GUILLOU – veronique.guillou@suez.com

Interlocuteur pour les Reversements :

- AGUR : Responsable Clientèle et Facturation – François-Damien MERCIER - fd.mercier@agur.fr
- SUEZ : Responsable Reversement - Valérie DUMOT – valerie.dumot@suez.com

Interlocuteur pour Facturation et règlement de la prestation

- AGUR : Responsable Administratif et Financier – Michel ALFARO – michel.alfaro@agur.fr
- SUEZ : Responsable Département Vie des Contrats- Pierre MEJEAN – pierre.mejean@suez.com

Fait à

Le titulaire du Contrat d'Affermage du
Service Public de
distribution d'Eau Potable,

M. Yan MAS

Le titulaire du Contrat d'Affermage du
Service Public de l'Assainissement
Collectif,

M. Franck Bernet

Le Président de La Cali,

M. Philippe BUISSON

Convention de déversement des eaux usées du S.I.E.A. de l'Est Libournais vers le système d'assainissement de Libourne

Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali)



Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement
(S.I.E.A.) de l'Est du Libournais



SUEZ Eau France



Table des matières

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION	4
ARTICLE II : CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
II.1 DEFINITIONS	4
II.1.1 Eaux usées domestiques ou assimilées	4
II.1.2 Eaux usées non domestiques.....	4
II.1.3 Eaux pluviales.....	4
II.2 RACCORDEMENT D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES	4
II.4 DUREE DE LA CONVENTION.....	5
II.5 RESILIATION DE LA CONVENTION	5
II.6 ARBITRAGE DES LITIGES.....	5
ARTICLE III : CLAUSES TECHNIQUES	6
III.1 GENERALITES	6
III.2 EXUTOIRES / POINTS DE LIVRAISON	6
III.3 VOLUMES JOURNALIERS	6
III.4 QUALITE DES EAUX	6
III.5 CONTRÔLE DES EAUX TRANSFEREES	7
III.5.1 Equipements.....	7
III.5.2 Autosurveillance	7
III.5.3 Contrôles complémentaires	8
III.5.4 Inspections télévisées liés au risque H ₂ S	8
ARTICLE IV : CLAUSES FINANCIERES.....	9
IV.1 REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	9
IV.1.1 Tarification.....	9
IV.1.2 Facturation et règlement.....	10
IV.1.3 Condition de reversement de la part « collectivité » par son délégataire	10
IV.2 FRAIS DE CONTRÔLE METROLOGIE ET AUTOSURVEILLANCE.....	10
IV.3 SANCTIONS FINANCIERES	10
IV.3.1 Pénalités pour dépassement des charges hydrauliques admises à l'article III.3.....	10
IV.3.2 Pénalités pour dépassement des flux ou concentrations admis à l'article III.4.	11
IV.3.3 Indemnités pour dommages subis par le Service Assainissement.....	11
ANNEXE 1 – Synoptiques des réseaux d’assainissement de Libourne et plans des bassins versants du S.I.E.A de l’Est du Libournais collectés.....	12
ANNEXE 2 - Tarifs assainissement applicables sur Libourne – Part collectivité	17
ANNEXE 3 – Dispositions financières et fiscales - Contrat de délégation de service public d’assainissement collectif sur Libourne en vigueur au 01/07/2020 – Part Délégataire.....	20
ANNEXE 4 - Fiches d’actualisation tarifaire du délégataire de La Cali sur Libourne.....	22

Préambule :

En application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération, La Communauté d'agglomération du Libournais (Cali) exerce la compétence « assainissement » sur Les Billaux, Lalande de Pomerol et Libourne.

La présente convention porte sur la réception, le transit et le traitement des eaux usées domestiques du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (S.I.E.A.) de l'Est du Libournais pour les communes de Pomerol, Saint-Émilion et Saint-de-Faleyrens, par les installations de collecte, de relevage et d'épuration de La Cali situées sur Libourne.

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali), exerçant la compétence d'assainissement collectif sur Libourne

Représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 10/07/2020.

Dénommée ci-après « La Communauté d'Agglomération du Libournais »

Et :

Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (S.I.E.A.) de l'Est du Libournais,

Représenté par son Président, Monsieur Jean Pierre QUET agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 30/07/2020.

Dénommée ci-après « Le Syndicat » :

Et :

SUEZ Eau France, délégataire du service public d'assainissement de Libourne pour La Communauté d'agglomération du Libournais (Cali),

Représenté par son Directeur d'agence territoriale, Monsieur Franck BERNET.

Dénommée ci-après « Le délégataire »

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La Cali accepte en son réseau d'assainissement collectif une partie des eaux usées domestiques provenant du S.I.E.A de l'Est du Libournais afin de les traiter sur ses propres installations au même titre que les effluents provenant de ses propres réseaux.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de ce service, étant entendu qu'il ne concerne que les eaux usées domestiques.

La présente convention abroge la convention précédente en date du **17/12/2015** et prend effet au **1^{er} Janvier 2022**.

ARTICLE II : CLAUSES ADMINISTRATIVES

II.1 DEFINITIONS

II.1.1 Eaux usées domestiques ou assimilées

Sont considérées comme eaux usées domestiques, les eaux ménagères (lessives, cuisine, salle de bains...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

Sont considérées comme eaux usées assimilées domestiques, les eaux résiduares issues d'installations industrielles, commerciales ou artisanales dont les caractéristiques sont comparables à celles d'effluents domestiques.

II.1.2 Eaux usées non domestiques

Sont considérées comme effluents non domestiques, les eaux résiduares non visées à l'article II.1.1.

Les effluents non domestiques, liés aux activités viticoles, artisanales ou industrielles, dont la pollution en flux et/ou en concentration dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur ne peuvent pas être déversés dans le réseau public de collecte des eaux usées.

II.1.3 Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques.

Peuvent être reconnues assimilées à ces eaux pluviales les eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeubles.

Les eaux pluviales ne peuvent pas être déversées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

II.2 RACCORDEMENT D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

Il est précisé que cette convention ne porte que sur les eaux usées domestiques.

Toutefois, dans le cas d'un établissement existant dont les eaux usées non domestiques sont déversées au réseau de collecte visé par la présente convention, il ne pourra être envisagé de régularisation administrative du raccordement de cet établissement, par le S.I.E.A. de l'Est du Libournais, sans avis préalable de La Cali.

En cas d'accord de La Cali et de son délégataire pour le rejet d'une telle installation, il fera l'objet d'une déclaration et d'une convention quadripartite entre le S.I.E.A. de l'Est du Libournais, La Cali et son délégataire, ainsi que le tiers privé demandeur. Cette convention fixera les modalités techniques et financières du raccordement de l'installation au réseau de collecte susvisé.

II.3 DEFINITION DU PERIMETRE CONCERNE

Ne sont prises en compte par la présente convention que les eaux usées en provenance des bassins versants suivants :

- BV 1 : secteurs des PR René, Grand Moulinet, Grangeneuve et Boenot de la commune de Pomerol, recevant les effluents du PR Marchesseau de la commune Lalande de Pomerol
- BV 2 : secteurs des PR les Ecoles et Pignon de la commune de Pomerol
- BV 3 : secteurs des PR Le Ruste et Domaine Saint André de la commune de Saint Émilion
- BV 4 : secteurs des PR Margot et Jean Melun de la commune de Saint Émilion et du PR Pierrefitte de la commune de Saint Sulpice de Faleyrens.

Le synoptique du réseau d'assainissement ainsi que les plans des réseaux des secteurs concernés sont en annexe 1 de la présente convention.

Il est entendu que tout projet d'extension de réseau d'eaux usées sur les secteurs précédemment cités devra préalablement être porté à la connaissance de la Communauté d'agglomération du Libournais et être autorisé par celle-ci. A cette fin, le S.I.E.A de l'Est du Libournais fournira un plan des réseaux d'eaux usées projetés, un état détaillé des raccordements projetés, ainsi qu'une attestation sur la quantité et la qualité des effluents raccordés.

II.4 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} janvier 2022** pour une durée de **4 ans (fin au 31/12/2025) avec tacite reconduction.**

Elle renouvelable par tacite reconduction pour une même durée ou pour une durée inférieure en accord entre les parties.

La présente convention peut être révisée par avenant après accord entre les 3 parties, étant convenu un délai de prévenance de **6 mois minimum.**

II.5 RESILIATION DE LA CONVENTION

Elle sera résiliée de plein droit en cas de non-respect par le S.I.E.A de l'Est du Libournais, des obligations imposées par la présente convention ou par le règlement du service assainissement de La Cali, et, après une mise en demeure restée sans effet, durant un délai de **3 mois**. La Cali se réserve alors le droit de supprimer les raccordements sur son réseau aux risques et périls du S.I.E.A de l'Est du Libournais.

II.6 ARBITRAGE DES LITIGES

Les contestations qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution ou de l'interprétation des clauses de la présente convention, seront jugées par le tribunal administratif de Bordeaux, sauf recours au Conseil d'Etat.

ARTICLE III : CLAUSES TECHNIQUES

III.1 GENERALITES

Le réseau d'assainissement du S.I.E.A de l'Est du Libournais est de type séparatif. Les réseaux d'assainissement de Libourne est en partie séparatif et en partie unitaire. Le S.I.E.A de l'Est du Libournais s'engage à mettre tout en œuvre pour réduire les volumes d'eaux claires parasites entrant sur son réseau et susceptibles par conséquent d'impacter les infrastructures d'assainissement de La Cali.

Par ailleurs, le S.I.E.A de l'Est du Libournais devra s'assurer des règles de rejet de ses effluents, conformément à la réglementation en vigueur et au règlement assainissement en vigueur sur Libourne, et assurer la police de son service d'assainissement sur l'étendue de son territoire et jusqu'aux points d'entrée dans le réseau de La Cali.

III.2 EXUTOIRES / POINTS DE LIVRAISON

Les eaux usées en provenance des bassins versants définis à l'article II.3 de la présente convention sont déversées en 4 points du réseau de collecte des eaux usées de Libourne, identifiés :

Bassin de collecte	Exutoire du bassin	Débitmètre installé sur
BV 1	Exutoire A	PR de Grangeneuve
BV 2	Exutoire B	PR de Catusseau
BV 3	Exutoire C	PR du Ruste
BV 4	Exutoire D	PR de Margot

III.3 VOLUMES JOURNALIERS

Pour chaque bassin versant, les points de comptage d'autosurveillance ont été mis en place. Ils permettent le comptage effectif des effluents qui transitent dans le réseau d'assainissement de Libourne en provenance du S.I.E.A. de l'Est du Libournais.

Le délégataire du S.I.E.A. de l'Est du Libournais transmettra **semestriellement** les données des points de comptage au délégataire des réseaux de Libourne.

Sur demande de La Cali, le S.I.E.A. de l'Est du Libournais organisera l'accès aux points de comptages à La Cali ou son délégataire.

Sur la base de la définition des bassins versants situés sur le territoire du S.I.E.A. de l'Est du Libournais joint en annexe 1, il est considéré les paramètres suivants :

- BV 1 : environ 283 EH - Débit moyen de référence : 63 m³/jour
- BV 2 : environ 477 EH - Débit moyen de référence : 106 m³/jour
- BV 3 : environ 382 EH - Débit moyen de référence : 85 m³/jour
- BV 4 : environ 159 EH - Débit moyen de référence : 34 m³/jour

Soit au total, une charge polluante de 1 300 EH et un débit de 290 m³/j (données 2021).

III.4 QUALITE DES EAUX

Les eaux déversées devront présenter les caractéristiques moyennes d'une eau résiduaire urbaine.

Paramètres		Références
DCO	mg O ₂ /l	700-800
DBO ₅	mg O ₂ /l	300-400
MeS	mg/l	350-450
NK	mg/l	50-70
P	mg/l	8-12

Typologie d'une eau résiduaire urbaine

Les flux maximum admissibles sur le système d'assainissement de Libourne sont établis comme suit :

Paramètres		BV1	BV2	BV3	BV4
DCO	kg O ₂ /j	50,4	84,8	68,0	27,2
DBO ₅	kg O ₂ /j	25,2	42,4	34,0	13,6
MeS	kg/J	28,4	47,7	38,3	15,3
NK	kg/J	4,41	7,5	6,0	2,4
P	kg/J	0,8	1,3	1,1	0,4

Il est entendu par ailleurs, que les eaux déversées devront être exemptes des éléments suivants :

- Effluents de fosses septiques, fosses toutes eaux ou fosses étanches
- Liquides corrosifs, acides, inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions
- Liquides issus de l'activité viticole et vinicole
- Hydrocarbures, solvants, peintures, composés halogénés, métaux
- Et de manière générale, tout élément indésirable de nature à nuire soit au bon état soit au bon fonctionnement du système d'assainissement.

III.5 CONTRÔLE DES EAUX TRANSFEREES

III.5.1 Equipements

Sur chacun des 4 exutoires (identifiés A, B, C et D sur le synoptique du réseau joint en annexe 1), un dispositif de comptage est installé afin de permettre la comptabilisation en continu des débits transités par bassin versant décrits au III.3.

Les contrôles métrologiques périodiques des débitmètres et l'exploitation de ces équipements sont réalisés par le délégataire de La Cali. Les frais sont à la charge du S.I.E.A. de l'Est du Libournais dans les conditions de l'article IV.2.

En complément du suivi quantitatif des effluents, il est mis en place un suivi qualitatif des eaux transférées.

III.5.2 Autosurveillance

Le délégataire du service public d'assainissement de Libourne assurera pour le compte de La Cali, la mise en œuvre d'une surveillance des eaux usées déversées sur chacun des 4

exutoires identifiés, selon les modalités suivantes :

Analyses	Fréquence
DCO	Semestrielle
DBO ₅	Semestrielle
MES	Semestrielle
Azote Kjeldhal (NK)	Semestrielle
Phosphore totale (P)	Semestrielle
Substances extractibles à l'hexane (graisses)	Semestrielle

Les mesures de concentration des paramètres visés dans le tableau ci-dessus, sont effectuées sur des échantillons moyens de 24 heures, proportionnels au débit, conservés à basse température (4°C).

Les frais de prélèvements et d'analyses périodiques d'effluents sont à la charge du S.I.E.A. de l'Est du Libournais dans les conditions de l'article IV.2.

III.5.3 Contrôles complémentaires

La Cali se réserve le droit de procéder à ses frais à des prélèvements inopinés afin de vérifier la qualité des effluents en provenance du S.I.E.A. de l'Est du Libournais.

Dans le cas où les résultats de ces contrôles dépasseraient les concentrations ou flux maximaux autorisés, ou révéleraient une anomalie, les frais de l'opération de contrôle concernée seraient à la charge provenance du S.I.E.A. de l'Est du Libournais sur la base des pièces justificatives produites par La Cali.

Problématique H₂S :

Le réseau d'assainissement de Libourne est sujet à des taux importants d'H₂S (hydrogène sulfuré). Dans le cadre du diagnostic global H₂S le délégataire de La Cali réalise au niveau des postes de relevage un suivi trimestriel des teneurs en hydrogène sulfuré.

Dans le cas où il sera constaté une présence récurrente d'H₂S sur les postes de connexion, La Cali organisera une mesure de concentration en sulfures sur effluents :

Paramètre	Seuil
Analyse des effluents sur 24h : Sulfures dissous S ⁻²	<0.25mg/l

En cas de dépassement du seuil, il sera demandé au S.I.E.A. de l'Est du Libournais d'en déterminer l'origine et de mettre en place un programme d'actions en amont.

Les frais de prélèvements et d'analyses d'effluents rendus nécessaires seraient à la charge du S.I.E.A. de l'Est du Libournais dans les conditions de l'article IV.2.

III.5.4 Inspections télévisées liés au risque H₂S

Dans le cadre du suivi patrimonial des réseaux en aval du point de rejet, afin de suivre l'état structurel du collecteur, le délégataire de La Cali, réalisera une inspection télévisée tous les deux ans des 200 ml de réseaux gravitaires situés en aval des points de collecte.

Les frais afférents à ces opérations seront à la charge du S.I.E.A de l'Est du Libournais dans les conditions de l'article IV.2.

ARTICLE IV : CLAUSES FINANCIERES

IV.1 REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

En contrepartie des frais de transport et de traitement des eaux usées en provenance des communes de Pomerol, Saint Émilion et Saint Sulpice de Faleyrens, le S.I.E.A. de l'Est du Libournais sera soumis au paiement, à La Cali et à son délégataire, d'une redevance d'assainissement établie sur la base des volumes comptabilisés au niveau des exutoires des 4 bassins versants identifiés précédemment.

IV.1.1 Tarification

Le S.I.E.A. sera facturé de la part « collectivité » et de la part « délégataire » applicables sur Libourne et en vigueur au **1^{er} janvier 2022**, jour de prise d'effet de la présente convention.

IV.1.1.1 Part Collectivité

La Cali percevra du S.I.E.A. de l'Est du Libournais sa cote part « collectivité » : elle prend en compte les nouvelles dispositions tarifaires fixées par délibération du conseil communautaire de La Cali du 24/03/2022 (annexe 2).

Les tarifs applicables sont les suivants :

Périodes	Tarifs part collectivité
Du 01/01/2022 au 31/12/2023	1,80 €HT /m ³
Du 01/01/2024 au 31/12/2024	2,00 €HT /m ³
Du 01/01/2025 au 31/12/2025	2,09 €HT/m ³

Pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2023, le tarif de 1,80 €HT /m³ est un montant fixé en concertation entre La Cali et le S.I.E.A pour les 2 premières années d'application de la présente convention. Il permet d'instaurer une hausse progressive de cette redevance.

Pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, le tarif de 2,00 €HT /m³ est un montant fixé en concertation entre La Cali et le S.I.E.A de la présente convention correspondant à la part collectivité en vigueur sur Libourne pour la tranche de consommation de 16 à 120 m³ (délibération du conseil communautaire Cali du 24 mars 2022)

Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, le tarif de 2,09 €HT /m³ est un montant correspondant au tarif actualisé de la tranche de consommation de 16 à 120 m³ applicables aux usagers libournais à compter du 1^{er} janvier 2025 (délibération du conseil communautaire Cali du 24 mars 2022)

Toutes modifications rendues nécessaires de la part collectivité sera préalablement soumises à l'avis du S.I.E.A de l'Est Libournais.

IV.1.1.2 Part Délégataire

Le délégataire du service de l'assainissement collectif de La Cali percevra du S.I.E.A. de l'Est du Libournais sa cote part « délégataire », conformément aux dispositions financières de l'article 34 du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de Libourne (annexe 3).

La part délégataire sera actualisée dans les même conditions que celles fixées dans le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif en vigueur sur Libourne.

Les tarifs actualisés (fiches tarifaires en annexe 4) sont :

-0,7972 €HT /m³ au 01/01/2022 par application du tarif de la tranche supérieure à 120m³

-0,8523 €HT /m³ au 01/01/2023 par application du tarif de la tranche supérieure à 120m³

IV.1.2 Facturation et règlement

La facturation et le recouvrement des rémunérations prévues à l'article IV.1.1 sont établis par le délégataire de La Cali dans les conditions suivantes :

Chaque année, la facturation de la redevance assainissement sera établie semestriellement :

Volumes concernés	Date de facturation
Sur la période de janvier à fin juin de l'année n	Au mois de juillet de l'année n
Sur la période de juillet à fin décembre de l'année n	Au mois de janvier de l'année n+1

Le règlement devra être réalisé dans un délai de 3 mois à compter de la présentation de la facture. Au-delà de ce délai et dans les 15 jours d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, ces sommes pourront être majorées de 25% conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

IV.1.3 Condition de reversement de la part « collectivité » par son délégataire

Les conditions de reversement de la part de La Cali par son délégataire sont celles appliquées dans le contrat de délégation de service public d'assainissement en vigueur sur Libourne.

IV.2 FRAIS DE CONTRÔLE METROLOGIE ET AUTOSURVEILLANCE

Ces frais correspondent :

- et au contrôle métrologie des équipements (article III.5.1)

- à la réalisation de l'auto surveillance (article III.5.2)

Le délégataire de La Cali sur Libourne établira et communiquera au S.I.E.A. de l'Est du Libournais la facture qui sera exigible dans un délai de 3 mois à compter de sa date d'émission.

Les contrôles complémentaires (article III.5.3) tels que les analyses qualitatives inopinées et les analyses H₂S sur effluents 24h feront également l'objet de factures établies par le délégataire de La Cali, à la charge du syndicat.

IV.3 SANCTIONS FINANCIERES

IV.3.1 Pénalités pour dépassement des charges hydrauliques admises à l'article III.3.

Dès lors que sont constatés des dépassements récurrents des débits de référence par secteur et par bilan semestriel tels que définis dans l'article III.3., des pénalités correspondant à 10% de la redevance annuelle pourront être appliquées.

Toutefois, ces pénalités pourront être suspendues sous réserve que le S.I.E.A. de l'Est du Libournais s'engage sur un programme de réduction des apports d'eaux parasites et météoriques (déconnexion des sources, réfection des réseaux, mise en séparatif, lutte contre l'imperméabilisation des sols...).

Si ce programme n'est pas respecté ou s'il n'est pas terminé au bout d'une année, les pénalités suspendues seront immédiatement dues et viendront s'additionner aux pénalités de l'année en cours. Les pénalités seront versées à La Cali.

Si ce programme est respecté, les pénalités suspendues seront annulées.

IV.3.2 Pénalités pour dépassement des flux ou concentrations admis à l'article III.4.

Dès lors qu'est constaté un dépassement des limites de flux ou concentrations autorisées par secteur et par bilan semestriel telles que définies dans l'article III.4., des pénalités correspondant à 10% de la redevance annuelle pourront être appliquées.

Toutefois, ces pénalités pourront être suspendues sous réserve que le S.I.E.A. de l'Est du Libournais s'engage sur un programme de mise en conformité de ses rejets (identification des rejets illicites ; déconnexion éventuelle d'établissement industriel, ...).

Si ce programme n'est pas respecté ou s'il n'est pas terminé au bout d'une année, les pénalités suspendues seront immédiatement dues et viendront s'additionner aux pénalités de l'année en cours. La pénalité sera versée à La Cali.

Si ce programme est respecté, les pénalités suspendues seront annulées.

IV.3.3 Indemnités pour dommages subis par le Service Assainissement

Le S.I.E.A de l'Est du Libournais est responsable des conséquences dommageables subies par le Service Assainissement de La Cali du fait du non-respect des conditions d'admission des effluents et, en particulier, des valeurs limites définies par la présente convention.

Dans ce cadre, il s'engage à réparer les préjudices subis par La Cali ou par son délégataire, et à rembourser tous les frais engagés et justifiés par ceux-ci.

Fait en 3 exemplaires,

Pour le S.I.E.A. de l'Est du Libournais,

Le 19/01/2023

Monsieur le Président



Pour La Communauté d'Agglomération du Libournais,

Le 11 JAN 2023

Monsieur le Président



Pour le délégataire du service assainissement de La Cali (SUEZ Eau France),

Le 22/02/2023

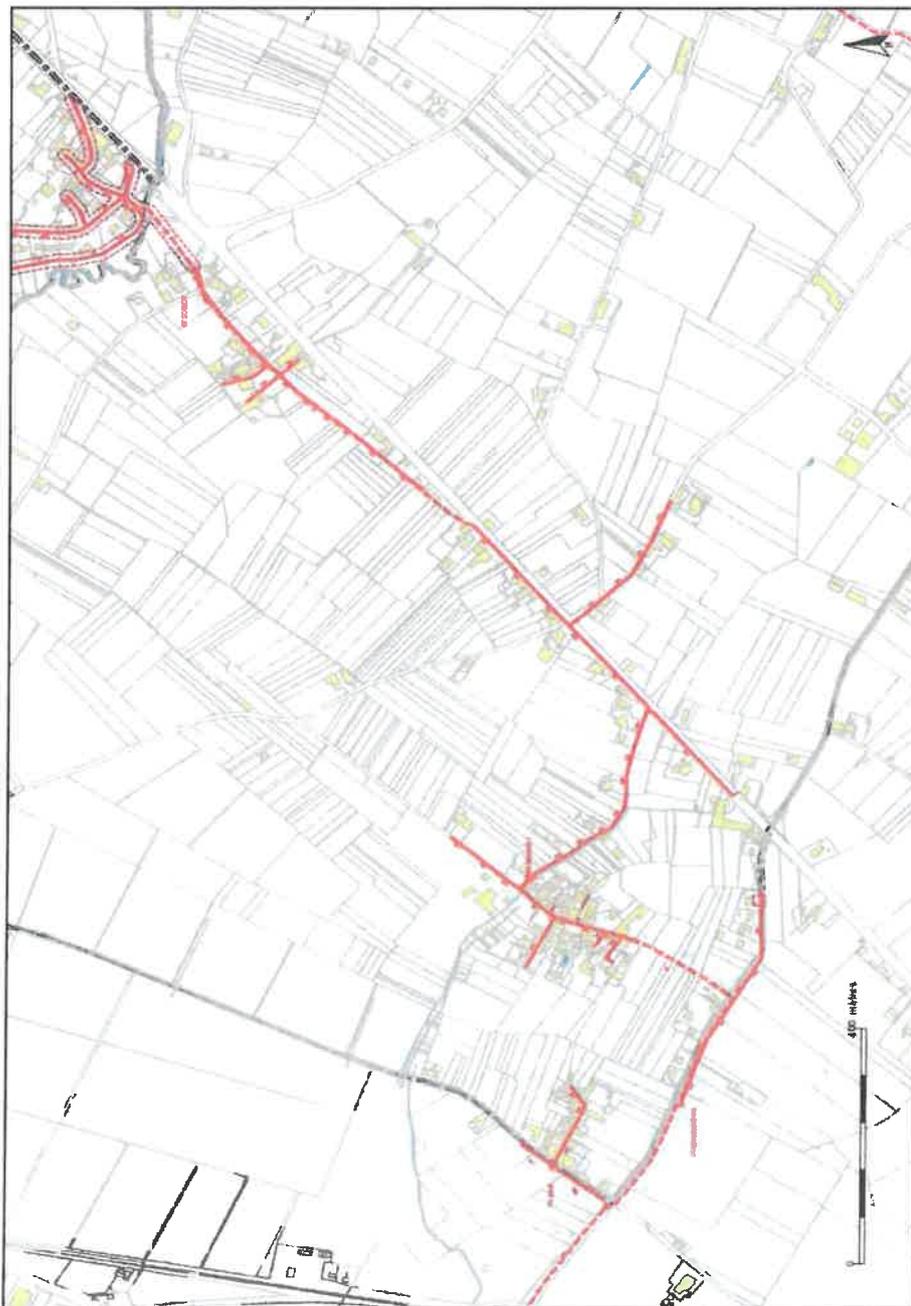
Monsieur le Directeur

Franck BERTHIAUX



ANNEXE 1 – Synoptiques des réseaux d'assainissement de Libourne et plans des bassins versants du S.I.E.A de l'Est du Libournais collectés

BV 1



Echelle : 1/774

Edition du 18/10/2021

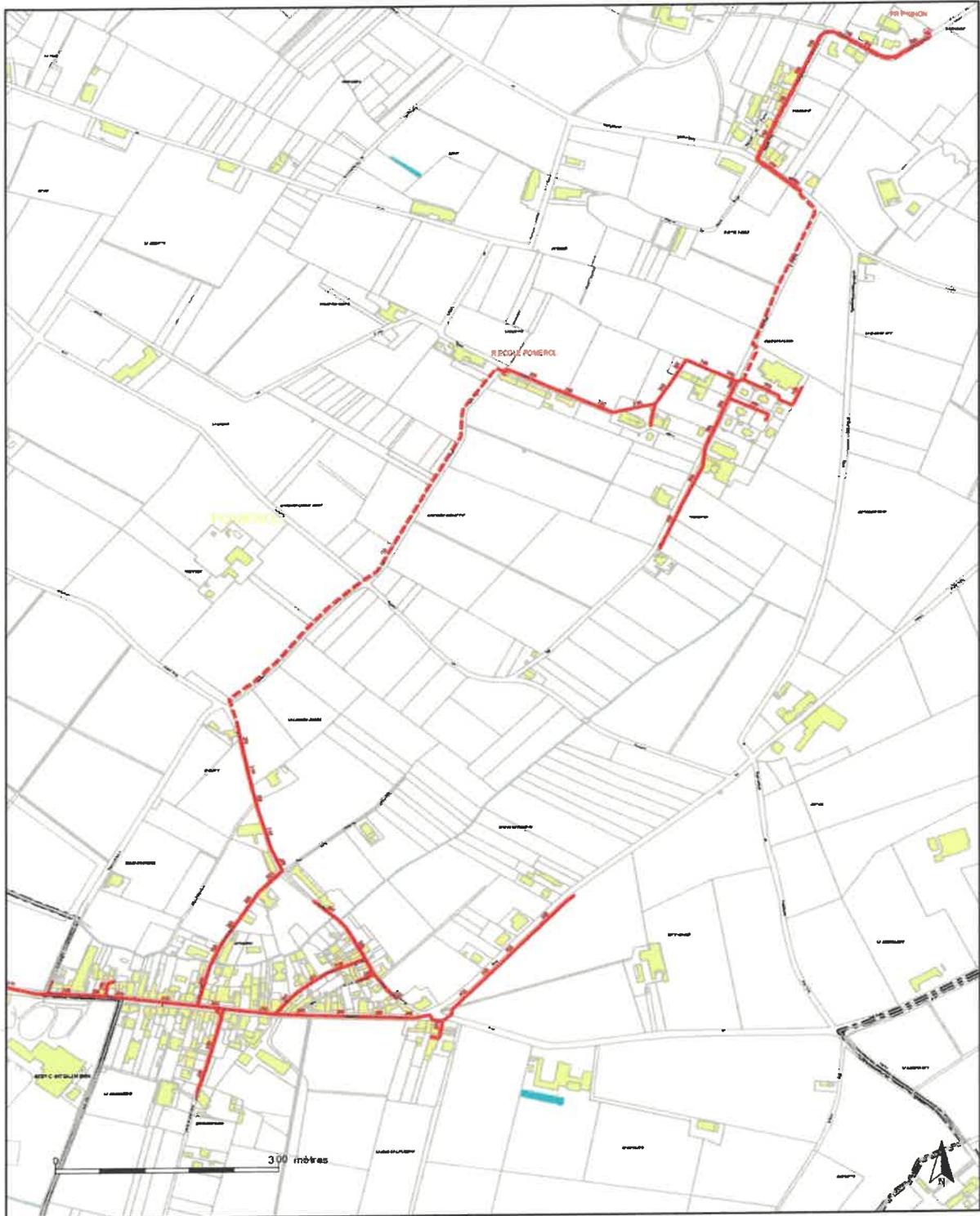
Copyright © Fond de plan sur le bassin versant de la DCRP. Droits réservés. Classe de précision : C

(POMEROL)

Classe de précision de localisation des réseaux : C



BV 2



(POMEROL)

Echelle : 1/6638
Edition du 19/10/2021



Classe de précision de localisation des réseaux : C

Copyright © Fond de plan sur la base des plans de la DGFIP. Droits réservés. Classe de précision : C

BV 3



Echelle : 1/12000
Edition du 19/10/2021

(SAINT-EMILION)

Classe de précision de localisation des réseaux : C

Copyright © Fond de plan sur la base des plans de la DCFP. Droits réservés. Classe de précision : C



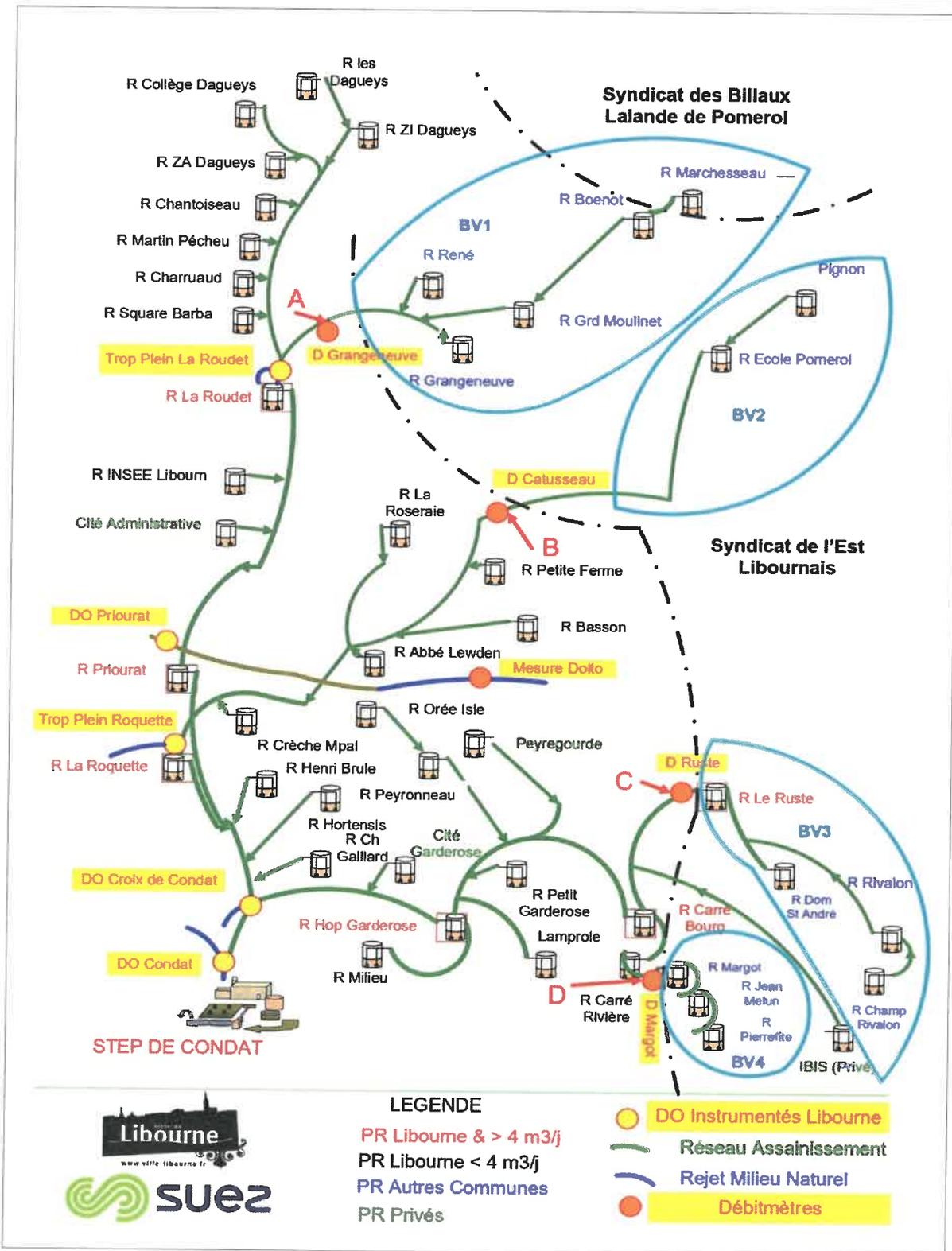
BV 4



Eschelle : 1/1744
Edition du 19/10/2021
Copyright © Fond de plan sur la base des plans de la DGFIP. Droits réservés. Classe de précision : C

(SAINT-EMILION)
Classe de précision de localisation des réseaux : C





ANNEXE 2 - Tarifs assainissement applicables sur Libourne – Part collectivité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Publié le
S²LOW
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_063-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-063 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE LA TAXE D'ASSA
À COMPTER DU 1ER MAI 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_063-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2022 n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral n° SEN/2021/01/22-009 du 10 août 2021 de mise en demeure pour La Cali de mettre en conformité le système d'assainissement collectif de Libourne au titre de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991.

Vu la délibération n°2020-09-227 du 30 septembre 2020 fixant le calendrier de principe de la mise en conformité du système d'assainissement de Libourne et le programme d'investissements 2021- 2024.

Considérant les dispositions de la loi NOTRe, qui rend La Cali compétente en matière d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2020 (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015,

Vu les délibérations de La Cali en date du 16 décembre 2019, notamment celle relative à l'information sur les taux applicables au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération de La Cali en date du 20 juillet 2020 relative à la redevance d'assainissement sur la ville de Libourne qui fixe à 1.40 € HT le m3,

Considérant que la facture d'eau des usagers de Libourne est composée :

Pour l'eau potable, d'une part délégataire avec des tarifs progressifs en fonction des volumes d'eau potable consommés et d'une part collectivité dont le tarif fixe de 0,20 € HT par m3 et n'a pas évolué depuis le 1er mai 2010

Pour l'assainissement collectif, d'une part délégataire avec des tarifs progressifs en fonction des volumes d'eau assainis et d'une part collectivité dont la redevance assainissement s'élève à 1,40 € HT par m3 depuis le 1er juillet 2020

Considérant les besoins de financement pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Libourne indiqués dans la délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2020,

Considérant la volonté communautaire de renforcer la tarification sociale et progressive des tarifs de l'eau,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date 15 mars 2022

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- De fixer et moduler les tarifs de la taxe d'assainissement par m3 à compter du 1^{er} mai 2022, tels qu'ils suivent :

Tarifs HT	Année
	2022
- 0 à 15 m3	1,50 €
- De 15 à 120 m3	2,00 €
- Au-delà de 120 m3	3,00 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_063-DE

A compter du 1er janvier 2023, les tarifs au m³ seront actualisés chaque année avec un taux d'actualisation de +1.5% par an par rapport à l'année précédente soit les tarifs suivants :

Calcul Tarifs assainissement HT au m ³	Années		
	1 er janvier 2023	1 er janvier 2024	1er janvier 2025
0-15 m ³	1,52 €	1,55 €	1,57 €
15-120 m ³	2,03 €	2,06 €	2,09 €
>120 m ³	3,05 €	3,09 €	3,14 €

Tarifs de l'eau :

Les tarifs de l'eau restent inchangés pour 2022 soit 0.20 € le m³ et évolueront chaque année selon un taux d'actualisation à hauteur de 1.5%.

Calcul Tarifs HT eau au m ³	Années		
	1 er janvier 2023	1 er janvier 2024	1er janvier 2025
le m ³	0,203 €	0,206 €	0,209 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du
 Libournais



Handwritten signature of Philippe Buisson

ANNEXE 3 – Dispositions financières et fiscales - Contrat de délégation de service public d'assainissement collectif sur Libourne en vigueur au 01/07/2020 – Part Délégataire

Ville de Libourne (33)

Lot 2 : ass

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20191218-D3PASS161219-CC

Chapitre 5. DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES

ARTICLE 33. PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement collectif facturée à l'abonné comprend :

- ✓ Le prix de vente par le Concessionnaire, correspondant aux charges de fonctionnement du service définies par le présent contrat,
- ✓ Une part destinée à la Collectivité nommée « part collectivité » et permettant notamment l'amortissement des charges d'établissement des ouvrages,
- ✓ Les redevances et taxes perçues par les organismes publics habilités,
- ✓ La Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La redevance d'assainissement est assise sur les volumes d'eau prélevés sur le service public d'eau potable ou sur toute autre source (dans le cas où l'usager est desservi en eau par une alimentation distincte du service public de distribution d'eau), dont l'usage génère un rejet d'une eau usée collectée par le service de l'assainissement. Ces conditions particulières sont fixées au règlement de service.

ARTICLE 34. REMUNERATION DU DELEGATAIRE

34.1. PRINCIPES GENERAUX

Le Concessionnaire exploite le service public d'assainissement collectif à ses risques et périls.

Un compte d'exploitation prévisionnel est établi pour toute la durée du contrat et annexé, avec valeur indicative, au présent contrat (Annexe 2), il sert de base à l'établissement des tarifs servant de base à la rémunération du Concessionnaire.

En contrepartie des obligations et charges qui incombent au Concessionnaire en exécution du présent contrat, celui-ci est habilité à percevoir auprès des usagers une redevance d'assainissement. Le Concessionnaire a la responsabilité de la gestion des encaissements.

Il est tenu d'accepter, pour l'acquiescement des droits, l'ensemble des moyens de paiement d'usage courant (espèces, chèques, cartes bancaires...).

Le Concessionnaire a la responsabilité du recouvrement des impayés.

Il est seul compétent pour exercer tout acte de poursuite qu'il estime utile à cette fin, y compris auprès des juridictions compétentes.

Les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement du système des encaissements ainsi que les modalités de relance et de poursuite en cas d'impayés sont précisées dans le règlement de service. Le Concessionnaire transmettra tous les 6 mois la liste des impayés à la Collectivité.

Le Concessionnaire informera sans délai la Collectivité de toute démarche coercitive à l'encontre d'un usager.

34.2. ETABLISSEMENT DE LA REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE

a) Au titre des eaux usées

Le Concessionnaire est autorisé à percevoir une redevance d'assainissement auprès des usagers sur la base du tarif fixé au présent article, à laquelle s'ajouteront les différents éléments présentés à l'article 33.

Ville de Libourne (33)

Lot 2 : assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Publié le
S²LOW
ID : 033-213302433-20191218-DSPASS161219-CC

Le tarif de base hors taxes et redevances est défini, à la date d'entrée en vigueur du présent contrat, par les prix de base P_0 suivants, en valeur au 1^{er} janvier 2020 :

Part fixe annuelle par abonné : 24,65 € HT par an

Si l'abonnement dessert plusieurs logements, il est facturé autant de parts fixes (Collectivité et Concessionnaire) que de logement desservi.

Prix par m³ consommé :

Tranche de consommation	Prix au mètre cube en € HT
De 0 m ³ à 15 m ³ inclus	0,066
De 16 m ³ à 120 m ³ inclus	0,5801
Au-delà de 120 m ³	0,6500

Lorsqu'un abonnement dessert plusieurs logements, le volume concerné par l'application de chacune des premières tranches tarifaires (Collectivité et Concessionnaire) sera multiplié par le nombre de logement desservi (jusqu'à concurrence du volume total relevé au compteur).

Le tarif de la tranche supérieure à 120 m³ sera majoré des montants suivants :

- Au titre de la mission de conduite d'opération défini à l'article 25.2 du contrat : 0,11 € HT/m³
- A compter de la mise en service du Bassin des Tonneliers, du PR Delattre de Tassigny et du PR Souchel : 0,1249 € HT/m³

Au titre des volumes déversés par le SIEA de l'Est Libournais, celui-ci est facturé par application du tarif en vigueur de la tranche supérieure à 120m³.

b) Au titre des eaux pluviales

Le Concessionnaire percevra auprès de la Collectivité une rémunération forfaitaire F dont la valeur de base F_0 hors taxe et redevance, en valeur au 1^{er} janvier 2020, est de : 66 000 € HT par semestre

34.3. ACTUALISATION DES TARIFS

Les tarifs visés au présent article feront l'objet d'une indexation annuelle au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base des derniers indices connus au 1^{er} novembre N-1, par application de la formule suivante :

$$P_n = P_0 \times k$$

Où :

- P_0 est le tarif initial ;
- P_n est le tarif applicable à l'année N

k est un coefficient de variation établi à partir des indices représentatifs de la répartition des charges d'exploitation prévisionnelles. Il est établi de la façon suivante :

$$K = 0,15 + 0,451 \times [\text{ICHT-E} / \text{ICHT-E}_0] + 0,066 \times [010534766 / 010534766_0] + 0,165 \times [\text{TP10a} / \text{TP10a}_0]$$

ANNEXE 4 - Fiches d'actualisation tarifaire du délégataire de La Cali sur Libourne

Référence : 28619 LIBOURNE ASST		
Formule : $P1 = PO \times [0,15 + 0,451 \times \text{ICHTE_AVEC_CICE} + 0,066 \times 010534766 - \text{FM0D35111403_2015} + 0,165 \times \text{TP10a_2010} + 0,168 \times \text{PSDR2}]$		
Indice(s) : • 001505187 - ICHTE - ICHTE_AVEC_CICE - Base 100 en 2008 - Salaires, revenus et charges sociales - Coût main d'œuvre travail - Indices du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrév-TS) - Ind.mens. - Production et distribution d'eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution • 010534766 - FM0D35111403_2015 - Base 100 en 2015 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 35.11 et 35.14 - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes • TP10a_2010 - 001710998 - Base 100 en 2010 - Index Travaux Publics - TP10a - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux - Base 2010 • PSDR2 - PSD2 - Base 100 juillet 2004, calculé selon communiqué BOCCRF du 30/10/04 = 72% EBAQ + 20% TCH + 8% ICC - Frais et services divers - modèle de référence n°2 - Indice de remplacement des PSDB, PSDC et PSDT, calculé une seule fois à la 1ère publication des indices le constituant, et non réactualisé aux publications suivantes		
Date initiale : 01/11/2019 Date de révision : 01/11/2021 : K = 1,049 Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale) Calcul en date de publication		
Détail calcul coefficient :	Explications :	Calculs intermédiaires : arrondi mathématiquement au cent-millième (5ème décimale)
0,150000 + 0,451000 x (122,8 / 116,6)	Part fixe Indice n° 1 : 001505187 - ICHTE - ICHTE_AVEC_CICE - Base 100 en 2008 - Salaires, revenus et charges sociales - Coût main d'œuvre travail - Indices du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrév-TS) - Ind.mens. - Production et distribution d'eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution Source : INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques Valeur réactualisée : 122,8 applicable au 01/06/2021 publiée le 08/10/2021 source MTPBWEB Valeur initiale : 116,6 applicable au 01/06/2019 publiée le 10/10/2019 source MTPBWEB	0,150000 0,451000 x (1,0531732418525) => 0,451000 x (1,05317) = 0,47497967 => 0,47498
+ 0,066000 x (107,2 / 102)	Indice n° 2 : 010534766 - FM0D35111403_2015 - Base 100 en 2015 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 35.11 et 35.14 - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes Source : INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques Valeur réactualisée : 107,2 applicable au 01/09/2021 publiée le 27/10/2021 source MTPBWEB Valeur initiale : 102 applicable au 01/09/2019 publiée le 25/10/2019 source MTPBWEB	0,066000 x (1,0509803921569) => 0,066000 x (1,05098) = 0,06936468 => 0,06936
+ 0,165000 x (115,7 / 111,2)	Indice n° 3 : TP10a_2010 - 001710998 - Base 100 en 2010 - Index Travaux Publics - TP10a - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux - Base 2010 Source : INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques Valeur réactualisée : 115,7 applicable au 01/07/2021 publiée le 14/10/2021 source MTPBWEB Valeur initiale : 111,2 applicable au 01/07/2019 publiée le 18/10/2019 source MTPBWEB	0,165000 x (1,0404676258993) => 0,165000 x (1,04047) = 0,17167755 => 0,17168
+ 0,168000 x (142,7 / 131)	Indice n° 4 : PSDR2 - PSD2 - Base 100 juillet 2004, calculé selon communiqué BOCCRF du 30/10/04 = 72% EBAQ + 20% TCH + 8% ICC - Frais et services divers - modèle de référence n°2 - Indice de remplacement des PSDB, PSDC et PSDT, calculé une seule fois à la 1ère publication des indices le constituant, et non réactualisé aux publications suivantes Source : MTPBWEB - Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment	0,168000 x (1,0893129770992) => 0,168000 x (1,08931) = 0,18300408 => 0,183

Convention de déversement des eaux usées
(4 bassins versants) vers le système d'assainissement

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
 Reçu en préfecture le 21/12/2023
 Reçu en préfecture le 19/12/2022
 Publié le 21/12/2023
 S²LOW
 ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

	version Web		
	Valeur réactualisée : 142,7 applicable au 01/09/2021 publiée le 27/10/2021 source MTPBWEB		
	Valeur initiale : 131 applicable au 01/09/2019 publiée le 25/10/2019 source MTPBWEB		
Résultat du calcul :			
Résultat non arrondi K	1,04902		
K = Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale) (1)	1,049		
Date de révision : 01/11/2021			
K-1 = Coefficient précédent du 01/11/20	1,0094		
Evolution K / K-1	3,92%		
Prix initial (2)	0,00 €		
Prix réactualisé arrondi à 2 décimales (1)x(2)	0 €		0,00 x 1,049 = 0 -> 0
Soit une augmentation de	0 €		
Libellé	Prix initial	Prix réactualisé	Arrondi
Prime fixe annuelle	24,65 €	25,86 €	Résultat arrondi mathématiquement au centième (2ème décimale)
Prix du m ³ - Tranche de 0 à 15 m ³	0,066 €	0,0692 €	Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale)
Prix du m ³ - Tranche de 16 à 120 m ³	0,5801 €	0,6085 €	Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale)
Prix du m ³ - Tranche au delà de 120 m ³	0,76 €	0,7972 €	Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale)



Fiche de calcul formule n° 12376

Ref. Banco : 28619

Référence : 28619

LIBOURNE ASST

Formule : $P1 = P0 \times [0,15 + 0,451 \times \text{ICHTE_AVEC_CICE} + 0,066 \times 010534766 - \text{FM0035111403_2015} + 0,165 \times \text{TP10a_2010} + 0,168 \times \text{FSD2}]$

Indice(s) :

• 001565187 - ICHTE-E - ICHTE_AVEC_CICE - Base 100 en 2008 - Salaires, revenus et charges sociales - Coût main d'oeuvre travail - Indices du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) - Ind.mens. - Production et distribution d'eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution

• 010534766 - FM0035111403_2015 - Base 100 en 2015 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 35.11 et 35.14 - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes

• TP10a_2010 - 001710998 - Base 100 en 2010 - Index Travaux Publics - TP10a - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux - Base 2010

• PSDNR2 - PSD2 - Base 100 juillet 2004, calculé selon communiqué BOCCRF du 30/10/04 = 72% EBIO + 20% TCH + 8% ICC - Frais et services divers - modèle de référence n°2 - Indice de remplacement des PSD6, PSDC et PSDT, calculé une seule fois à la 1ère publication des indices le constituant, et non réactualisé aux publications suivantes

Date initiale : 01/11/2019

Date de révision : 01/11/2022 : K = 1,1215 résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale)

Calcul en date de publication

Détail du calcul

Détail calcul coefficient :	Explications :	Calculs intermédiaires : arrondi mathématiquement au cent-millième (5ème décimale)
0,150000	Part fixe	0,150000
+ 0,451000 x (124,1 / 116,6)	Indice n° 1 : 001565187 - ICHTE-E - ICHTE_AVEC_CICE - Base 100 en 2008 - Salaires, revenus et charges sociales - Coût main d'oeuvre travail - Indices du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) - Ind.mens. - Production et distribution d'eau - assainissement, gestion des déchets et dépollution Source : INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques Valeur réactualisée : 124,1 applicable au 01/06/2022 publiée le 07/10/2022 source MTPWEB Valeur initiale : 116,6 applicable au 01/06/2019 publiée le 10/10/2019 source MTPWEB	0,451000 x (1,0643224699828) -> 0,451000 x (1,06432) = 0,48000832 -> 0,48001
+ 0,066000 x (119,2 / 102)	Indice n° 2 : 010534766 - FM0035111403_2015 - Base 100 en 2015 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 35.11 et 35.14 - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes Source : INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques Valeur réactualisée : 119,2 applicable au 01/09/2022 publiée le 28/10/2022 source MTPWEB Valeur initiale : 102 applicable au 01/09/2019 publiée le 25/10/2019 source MTPWEB	0,066000 x (1,1686274509804) -> 0,066000 x (1,16863) = 0,07712958 -> 0,07713
+ 0,165000 x (125 / 111,2)	Indice n° 3 : TP10a_2010 - 001710998 - Base 100 en 2010 - Index Travaux Publics - TP10a - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux - Base 2010 Source : INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques Valeur réactualisée : 125 applicable au 01/06/2022 publiée le 14/10/2022 source MTPWEB Valeur initiale : 111,2 applicable au 01/07/2019 publiée le 18/10/2019 source MTPWEB	0,165000 x (1,1241007194245) -> 0,165000 x (1,1241) = 0,1854765 -> 0,18548
+ 0,168000 x (178,5 / 131)	Indice n° 4 : PSDNR2 - PSD2 - Base 100 juillet 2004, calculé selon communiqué BOCCRF du 30/10/04 = 72% EBIO + 20% TCH + 8% ICC - Frais et services divers - modèle de référence n°2 - Indice de remplacement des PSD6, PSDC et PSDT, calculé une seule fois à la 1ère publication des indices le constituant, et non réactualisé aux	0,168000 x (1,3625954198473) -> 0,168000 x (1,3626) = 0,2289168 -> 0,22892

Convention de déversement des eaux usées
(4 bassins versants) vers le système d'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le :



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

	publications suivantes Source : MTPBWEB - Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment version Web Valeur réactualisée : 178,5 applicable au 01/09/2022 publiée le 28/10/2022 source MTPBWEB Valeur initiale : 131 applicable au 01/09/2019 publiée le 25/10/2019 source MTPBWEB			
Résultat du calcul :				
Résultat non arrondi K	1,12154			
K = Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale) (1) Date de révision : 01/11/2022	1,1215			
K-1 = Coefficient précédent du 01/11/21	1,049			
Evolution K / K-1	6,91%			
Prix initial (2)	0,00 €			
Prix réactualisé arrondi à 2 décimales (1)x(2)	0 €			0,00 x 1,1215 = 0 -> 0
Soit une augmentation de	0 €			
Libellé	Prix initial	Prix réactualisé	ID TDS	Arrondi
Prime fixe annuelle	24,65 €	27,64 €	1002509036	Résultat arrondi mathématiquement au centième (2ème décimale)
Prix du m3 - Tranche de 0 à 15 m3	0,066 €	0,074 €	1002509034	Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale)
Prix du m3 - Tranche de 16 à 120 m3	0,5801 €	0,6506 €	1002509034	Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale)
Prix du m3 - Tranche au delà de 120 m3	0,76 €	0,8523 €	1002509034	Résultat arrondi mathématiquement au dix-millième (4ème décimale)
Rémunération forfaitaire au titre des eaux pluviales	66000 €	74019 €	1002509055	Résultat arrondi mathématiquement au centième (2ème décimale)
- Document édité le 07/11/22 à 8:11:08 depuis l'extranet www.actuprix.fr -				

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

LIBOURNE AS

Mise à jour le : 22/11/2023

Id équipement	Installation	Ouvrage	Equipement	Marque
1672730	DEBI LOUR DOLTO	armoie generale BT	batterie telegestion	0
1672731	DEBI LOUR DOLTO	armoie generale BT	telegestion	SOFREL
1960230	DEBI LOUR DOLTO	armoie generale BT	Armoire générale BT	0
1904975	DIAG PERM GRANGERE	général site	genie civil des ouvrages	0
1904976	DIAG PERM GRANGERE	général site	tampon	0
1904974	DIAG PERM GRANGERE	mesure niveau	sonde de niveau	VEGA
1904989	DIAG PERM GRANGERE	energie autonome et télétransmission débit	batterie teletransmission autonome	0
2112663	DIAG PERM GRANGERE	télétransmission débit	télétransmission	SOFREL
2080849	DO 435	mesure de niveau	sonde de niveau	0
1866477	DO PRIOURAT	mesure niveau armoire	sonde niveau armoire	NIVUS
1874047	DO PRIOURAT	mesure niveau armoire	sonde niveau armoire	NIVUS
1920414	NIV AV EPINETTE	mesure hauteur d'engrènement	sonde de niveau dévernement	0
1920416	NIV AV EPINETTE	télétransmission	télétransmission	SOFREL
1920572	NIV AV VERDUN	mesure hauteur d'engrènement	sonde de niveau	0
1920573	NIV AV VERDUN	télétransmission	télétransmission	SOFREL
1920542	NIV RES PEYRONNEAU	mesure hauteur d'engrènement	sonde de niveau	0
1920543	NIV RES PEYRONNEAU	télétransmission	télétransmission	SOFREL
1920434	NIV RTE ST EMILION	mesure hauteur d'engrènement	sonde de niveau	0
1920435	NIV RTE ST EMILION	télétransmission	télétransmission	SOFREL
1920600	NIV RUE DES MURS	mesure hauteur d'engrènement	sonde de niveau	0
1920601	NIV RUE DES MURS	télétransmission	télétransmission	SOFREL

1772687	PLUVIO BORDES	mesure de pluviometrie	pluviometre	0
905935	PLUVIO GUEYROSS	Mesure de pluviométrie	pluviomètre	PRECIS MECANIQUE
1181887	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
1347532	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1888065	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	2 clapets	BAYARD
1888066	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	vannes	BAYARD
239941	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	canalisations	0
239943	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	divers génie civil	0
239944	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	divers mécanique	0
239948	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
239949	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	barres de guidage	0
239950	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	poires de niveau	0
698339	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	barreaudage anti chute	0
698340	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	echelle accès bache	0
699625	R ABBE LEWDEN	poste de relèvement	chaines	0
1587917	R ABBE LEWDEN	armoire générale BT	batterie telegestion	0
1595262	R ABBE LEWDEN	armoire générale BT	telegestion	SOFREL
239953	R ABBE LEWDEN	armoire générale BT	disjoncteur	0
574903	R ABBE LEWDEN	armoire générale BT	armoire générale BT	LEGRAND
1745172	R ABBE LEWDEN	comptage EDF	compteur EDF	0
2137439	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	divers génie civil	0
2137440	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	divers mécanique	0
2137441	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	canalisations	0
2137442	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	poires de niveau	0
2137443	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	divers regards sur le site	0
2137444	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
2137445	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	chaines	0
2137446	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	2 clapets	0
2137447	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	2 vannes	0
2137448	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	pompe 1	0
2137449	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	pompe 2	0
2137450	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	barres de guidage	0
2137451	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	plaques de recouvrement	0
2137452	R BASSIN DES TONNELIERS	poste de relèvement	vanne de vidange	0
2137435	R BASSIN DES TONNELIERS	armoire générale BT	armoire générale BT	0

2137436	R BASSIN DES TONNELIERS	armoire générale BT	disjoncteur	0
2137437	R BASSIN DES TONNELIERS	armoire générale BT	télétransmission	0
2137438	R BASSIN DES TONNELIERS	comptage EDF	compteur EDF	0
1228428	R BASSON	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1228429	R BASSON	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
1314575	R BASSON	poste de relèvement	2 clapets	0
1314576	R BASSON	poste de relèvement	2 vannes	BAYARD
1905040	R BASSON	poste de relèvement	barres de guidage	0
1905044	R BASSON	poste de relèvement	vanne de vidange	0
1932229	R BASSON	poste de relèvement	plaques de recouvrement	0
269668	R BASSON	poste de relèvement	divers génie civil	0
269669	R BASSON	poste de relèvement	divers mécanique	0
269671	R BASSON	poste de relèvement	canalisations	0
269676	R BASSON	poste de relèvement	poires de niveau	0
269736	R BASSON	poste de relèvement	divers regards sur le site	0
699645	R BASSON	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
699660	R BASSON	poste de relèvement	chaines	0
1735298	R BASSON	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
351492	R BASSON	armoire générale BT	disjoncteur	BACO
574901	R BASSON	armoire générale BT	armoire générale BT	LEGRAND
1745173	R BASSON	comptage EDF	compteur EDF	0
1604375	R CARRE BOURG	poste de relèvement	pompe 1	SULZER
1888063	R CARRE BOURG	poste de relèvement	clapets	BAYARD
1888064	R CARRE BOURG	poste de relèvement	vannes	BAYARD
1905049	R CARRE BOURG	poste de relèvement	échelle d'accès	0
240557	R CARRE BOURG	poste de relèvement	canalisations	0
240559	R CARRE BOURG	poste de relèvement	divers génie civil	0
240560	R CARRE BOURG	poste de relèvement	divers mécanique	0
240564	R CARRE BOURG	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
240565	R CARRE BOURG	poste de relèvement	barres de guidage	0
240566	R CARRE BOURG	poste de relèvement	poires de niveau	0
5026033	R CARRE BOURG	poste de relèvement	pompe 2	SULZER
699664	R CARRE BOURG	poste de relèvement	barreaudage anti-chutes	0
699677	R CARRE BOURG	poste de relèvement	chaîne	0
1905054	R CARRE BOURG	mesure niveau PR	sonde de niveau	0

1905055	R CARRE BOURG	mesure niveau PR	sonde de niveau (secours)	0
1869892	R CARRE BOURG	armoire générale BT	armoire générale BT	SCHNEIDER
1869893	R CARRE BOURG	armoire générale BT	télétransmission	SCHNEIDER
1924407	R CARRE BOURG	armoire générale BT	routeur	WESTERMO
240569	R CARRE BOURG	armoire générale BT	disjoncteur	0
5038464	R CARRE BOURG	armoire générale BT	écran tactile IHM	SCHNEIDER
240570	R CARRE BOURG	comptage EDF	compteur EDF	0
1512023	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	2 clapets	BAYARD
1512024	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	vannes	BAYARD
1777626	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
1814881	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1905061	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	échelle d'accès	0
240571	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	canalisations	0
240573	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	divers génie civil	0
240574	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	divers mécanique	0
240578	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
240579	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	barres de guidage	0
240580	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	poires de niveau	0
699686	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
699688	R CARRE RIVIERE	poste de relèvement	chaines	0
1905060	R CARRE RIVIERE	mesure niveau PR	sonde de niveau (secours)	0
5033271	R CARRE RIVIERE	mesure niveau PR	sonde de niveau	Paratronique
5069837	R CARRE RIVIERE	Stockage Réactif liquide	Cuve Nutriox	0
5069838	R CARRE RIVIERE	Stockage Réactif liquide	Rétention	0
5069839	R CARRE RIVIERE	Stockage Réactif liquide	Jeu de vannes	0
5069840	R CARRE RIVIERE	Ligne 1	Pompe doseuse Nutriox	GRUNDFOS
5069841	R CARRE RIVIERE	Ligne 1	Clapet 1	0
5069842	R CARRE RIVIERE	Ligne 1	Vanne d'isolement 1	0
5069833	R CARRE RIVIERE	Zone de dépotage Nutriox	Coffret dépotage réatif	0
5069834	R CARRE RIVIERE	Zone de dépotage Nutriox	Armoire de commande	0
5069835	R CARRE RIVIERE	Zone de dépotage Nutriox	Ensemble de vannes	0
5069836	R CARRE RIVIERE	Zone de dépotage Nutriox	Douche sécurité	0
1869896	R CARRE RIVIERE	armoire générale BT	armoire générale BT	SCHNEIDER
1869897	R CARRE RIVIERE	armoire générale BT	télétransmission	SCHNEIDER
1923862	R CARRE RIVIERE	armoire générale BT	routeur	WESTERMO

240583	R CARRE RIVIERE	armoire générale BT	disjoncteur	0
5038465	R CARRE RIVIERE	armoire générale BT	Terminal Tactile	SCHNEIDER
240584	R CARRE RIVIERE	comptage EDF	compteur EDF	0
1840726	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	pompe 1	CAPRARI
1840727	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	pompe 2	CAPRARI
240627	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	canalisations	0
240628	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	2 clapets	BAYARD
240629	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	divers génie civil	0
240630	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	divers mécanique	0
240633	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	2 vannes	BAYARD
240634	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
240635	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	barres de guidage	0
240636	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	poires de niveau	0
699704	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
699705	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	échelle d'accès vannes	0
699731	R CHANTOISEAU	poste de relèvement	chaines	0
1905069	R CHANTOISEAU	mesure niveau PR	sonde de niveau	0
1905070	R CHANTOISEAU	mesure niveau PR	sonde de niveau (secours)	0
1869898	R CHANTOISEAU	armoire générale BT	armoire générale BT	SCHNEIDER
1869899	R CHANTOISEAU	armoire générale BT	télétransmission	SCHNEIDER
1924409	R CHANTOISEAU	armoire générale BT	routeur	WESTERMO
240639	R CHANTOISEAU	armoire générale BT	disjoncteur	0
1656360	R CHANTOISEAU	comptage EDF	compteur EDF	0
1134529	R CHARRUAUD	poste de relèvement	clapets	0
1134530	R CHARRUAUD	poste de relèvement	vannes	0
1841791	R CHARRUAUD	poste de relèvement	pompe	XYLEM
247668	R CHARRUAUD	poste de relèvement	canalisations	0
247670	R CHARRUAUD	poste de relèvement	divers génie civil	0
247671	R CHARRUAUD	poste de relèvement	divers mécanique	0
247675	R CHARRUAUD	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
247676	R CHARRUAUD	poste de relèvement	barres de guidage	0
247677	R CHARRUAUD	poste de relèvement	poires de niveau	0
699772	R CHARRUAUD	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
699799	R CHARRUAUD	poste de relèvement	chaîne	0
5051658	R CHARRUAUD	Mesure de niveau	sonde paratronic	Paratronic

1421309	R CHARRUAUD	armoie générale BT	télétransmission	SOFREL	
247679	R CHARRUAUD	armoie générale BT	armoie générale BT	0	
247680	R CHARRUAUD	armoie générale BT	disjoncteur	0	
247681	R CHARRUAUD	comptage EDF	compteur EDF	0	
699769	R CHARRUAUD	Général site	portail	0	
699771	R CHARRUAUD	Général site	cloture	0	
1583236	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	genie civil des ouvrages	0	
1583237	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	reseau canalisations	0	
1583239	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	portail	0	
1583240	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	cloture du site	0	
1583241	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	couverture étanchéité dalle	0	
1583242	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	poires de niveau NTH	FLYGT	
1583243	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	barreaudage anti chute	0	
1583244	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	chaines relevage pompes	0	
1583246	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	barres de guidage pompe 1	0	
1583247	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	divers mécanique	0	
1583248	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	équipement hydraulique et	0	
1583249	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	conductions circuit	0	
1583250	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	plaque de recouvrement	0	
1583251	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	pompe 1	FLYGT	
1583252	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	pied d'assise pompe 1	0	
1583252	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	pied d'assise pompe 2	0	
1583253	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	barres de guidage pompe 2	0	
1583254	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	poire niveau secours	0	
1583255	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	potence avec palan	0	
1583256	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	panier de nettoyage avec	0	
1672099	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	chaîne de levage	0	
1733549	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	vanne isolement	0	
1583257	R CHATEAU GAILLARD	poste de relevement	pompe 2	FLYGT	
1583258	R CHATEAU GAILLARD	mesure niveau poste	limnimetre piezo	0	
1583259	R CHATEAU GAILLARD	relevement	couverture étanchéité chambre	0	
1583260	R CHATEAU GAILLARD	chambre a vannes	plaque de recouvrement	0	
1583261	R CHATEAU GAILLARD	chambre a vannes	clapet refoulement pompe 1	AVR	
1583262	R CHATEAU GAILLARD	chambre a vannes	vanne refoulement pompe 1	AVR	
1583262	R CHATEAU GAILLARD	chambre a vannes	clapet refoulement pompe 2	AVR	
1583263	R CHATEAU GAILLARD	chambre a vannes	vanne refoulement pompe 2	AVR	
1583264	R CHATEAU GAILLARD	chambre a vannes	vanne nettoyage circuit de	AVR	
			refoulement		

1583265	R CHATEAU GAILLARD	chambre a vannes	equipements hydrauliques et	0
1583266	R CHATEAU GAILLARD	armoire generale BT	canalisations	SOFREL
1583267	R CHATEAU GAILLARD	armoire generale BT	telegestion	0
1583268	R CHATEAU GAILLARD	armoire generale BT	batterie telegestion	0
1583269	R CHATEAU GAILLARD	armoire generale BT	divers electrique	0
1583270	R CHATEAU GAILLARD	armoire generale BT	divers criteriums de cables et	0
1583271	R CHATEAU GAILLARD	armoire generale BT	cables	0
1589992	R CHATEAU GAILLARD	armoire generale BT	armoire generale BT	0
1427811	R COLLEGE DAGUE	comptage EDF	disjoncteur	SCHNEIDER
1427812	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	compteur EDF	0
245077	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
245078	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
245079	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	canalisations	0
245080	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	2 clapets	BAYARD
245083	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	divers génie civil	0
245084	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	divers mécanique	0
245085	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	vannes	BAYARD
245086	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
699815	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	barres de guidage	0
699839	R COLLEGE DAGUE	poste de relèvement	poires de niveau	0
1894703	R COLLEGE DAGUE	mesure niveau PR	barreaudage anti-chute	0
5069814	R COLLEGE DAGUE	Stockage Réactif liquide	chaines	0
5069815	R COLLEGE DAGUE	Stockage Réactif liquide	sonde de niveau	0
5069816	R COLLEGE DAGUE	Stockage Réactif liquide	Cuve	0
5069817	R COLLEGE DAGUE	Ligne 1	Rétention	0
5069818	R COLLEGE DAGUE	Ligne 1	Jeu de vannes	0
5069819	R COLLEGE DAGUE	Ligne 1	Pompe doseuse réactif 1	GRUNDFOS
5069810	R COLLEGE DAGUE	Zone de dépotage Nutriox	Clapet 1	0
5069811	R COLLEGE DAGUE	Zone de dépotage Nutriox	Vanne d'isolement 1	0
5069812	R COLLEGE DAGUE	Zone de dépotage Nutriox	Coffret dépotage réatif	0
5069813	R COLLEGE DAGUE	Zone de dépotage Nutriox	Armoire de commande	0
1253743	R COLLEGE DAGUE	armoire générale BT	Ensemble de vannes	0
245087	R COLLEGE DAGUE	armoire générale BT	Douche sécurité	0
245088	R COLLEGE DAGUE	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
1656361	R COLLEGE DAGUE	comptage EDF	armoire générale BT	0
			disjoncteur	GARDY
			compteur EDF	0

699818	R COLLEGE DAGUE	Général site	portail	0
699825	R COLLEGE DAGUE	Général site	cloture	0
1314573	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	clapets	0
1314574	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	vannes	BAYARD
247696	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	canalisations	0
247698	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	divers génie civil	0
247699	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	divers mécanique	0
247703	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
247704	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	barres de guidage	0
247705	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	poires de niveau	0
5063399	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	pompe	FLYGT
699847	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
699848	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	echelle accès vannes	0
699868	R CRECHE MPAL	poste de relèvement	chaîne	0
2095964	R CRECHE MPAL	mesure niveau PR	sonde de niveau	0
1146145	R CRECHE MPAL	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
1146146	R CRECHE MPAL	armoire générale BT	armoire générale BT	0
247708	R CRECHE MPAL	armoire générale BT	disjoncteur	0
247709	R CRECHE MPAL	comptage EDF	compteur EDF	0
1915934	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	trappes de recouvrement	0
1915935	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	vannes	BAYARD
1915936	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	barres de guidage	0
1915937	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	chaîne de relevage	0
1915938	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	canalisations	0
1915939	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	divers mécanique	0
1915940	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	clapets	BAYARD
1915941	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	barreaudage anti chute	0
1915942	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	divers génie civil	0
1915943	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	poires	0
1915946	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	pompe 1	KSB
1915947	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	pompe 2	KSB
1915949	R HAMEAU DOUMAYNE	poste de relèvement	trappe chambre à vannes	0
1915948	R HAMEAU DOUMAYNE	mesure de niveau	sonde de niveau	SOFREL
1915930	R HAMEAU DOUMAYNE	armoire générale BT	disjoncteur	BACO
1915931	R HAMEAU DOUMAYNE	armoire générale BT	armoire générale BT	0

1915932	R HAMEAU DOUMAYNE	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL	0
1915933	R HAMEAU DOUMAYNE	comptage EDF	compteur EDF		0
1460399	R HENRI BRULLE	poste de relevement	couverture étanchéité chambre vannes (poste préfabriqué)		0
1460400	R HENRI BRULLE	poste de relevement	barreaudage anti chute		0
1460401	R HENRI BRULLE	poste de relevement	chaines relevage pompes		0
1460403	R HENRI BRULLE	poste de relevement	barres de guidage pompe 1		0
1460404	R HENRI BRULLE	poste de relevement	divers mécanique		0
1460405	R HENRI BRULLE	poste de relevement	équipement hydraulique et connexions circuit		0
1460406	R HENRI BRULLE	poste de relevement	plaque de recouvrement		0
1460408	R HENRI BRULLE	poste de relevement	ped d'assise pompe 1		0
1460409	R HENRI BRULLE	poste de relevement	ped d'assise pompe 2		0
1460410	R HENRI BRULLE	poste de relevement	barres de guidage pompe 2		0
1460411	R HENRI BRULLE	poste de relevement	poire niveau secours	FLYGT	0
1460429	R HENRI BRULLE	poste de relevement	clôture		0
1460430	R HENRI BRULLE	poste de relevement	portail		0
1460431	R HENRI BRULLE	poste de relevement	reseau canalisations antenne		0
1917401	R HENRI BRULLE	poste de relevement	pompe 2	XYLEM	0
1943369	R HENRI BRULLE	poste de relevement	pompe 1	XYLEM	0
1460412	R HENRI BRULLE	mesure niveau poste relevement	limnimetre piezo	SIEMENS	0
1460413	R HENRI BRULLE	chambre a vannes	couverture étanchéité chambre vannes (poste préfabriqué)		0
1460414	R HENRI BRULLE	chambre a vannes	plaque de recouvrement		0
1460415	R HENRI BRULLE	chambre a vannes	clapet refoulement pompe 1		0
1460416	R HENRI BRULLE	chambre a vannes	vanne refoulement pompe 1		0
1460417	R HENRI BRULLE	chambre a vannes	clapet refoulement pompe 2		0
1460418	R HENRI BRULLE	chambre a vannes	vanne refoulement pompe 2		0
1460419	R HENRI BRULLE	chambre a vannes	vanne vantage circuit de vanne vantage circuit de		0
1460420	R HENRI BRULLE	chambre a vannes	équipements hydrauliques et connexions		0
1460422	R HENRI BRULLE	armoire generale BT	telegestion	SOFREL	0
1460423	R HENRI BRULLE	armoire generale BT	batterie telegestion		0
1460424	R HENRI BRULLE	armoire generale BT	divers électrique		0
1460425	R HENRI BRULLE	armoire generale BT	divers chemins de câbles et câbles		0
1460426	R HENRI BRULLE	armoire generale BT	armoire generale BT		0
1460427	R HENRI BRULLE	armoire generale BT	disjoncteur		0
1460428	R HENRI BRULLE	comptage EDF	compteur EDF		0
1427809	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	clapets	SOCLA	0

1427810	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	vannes	0
1814884	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	pompe 1	SULZER
1889378	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	poires de niveau	0
1953542	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	pompe 2	XXXX
269134	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	divers génie civil	0
269135	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	divers mécanique	0
269137	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	canalisations	0
269152	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	barres de guidage	0
595805	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	chaines relevage pompes	0
699914	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	chaîne	0
944522	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	plaques de recouvrement	0
944729	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	garde de corps	0
994411	R HOP GARDEROSE	poste de relèvement	barres anti-chute	0
1183668	R HOP GARDEROSE	mesure débit	débitmètre refoulement	KROHNE
1889379	R HOP GARDEROSE	Mesure niveau	Sonde de niveau	0
1927248	R HOP GARDEROSE	Mesure niveau	sonde de niveau (secours)	0
1927245	R HOP GARDEROSE	armoire générale BT	armoire générale BT	SCHNEIDER
1927246	R HOP GARDEROSE	armoire générale BT	routeur	WESTERMO
1927247	R HOP GARDEROSE	armoire générale BT	variateurs	SCHNEIDER
1927249	R HOP GARDEROSE	armoire générale BT	télétransmission	SCHNEIDER
5038466	R HOP GARDEROSE	armoire générale BT	écran tactile IHM	SCHNEIDER
1745194	R HOP GARDEROSE	comptage EDF	compteur EDF	0
269145	R HOP GARDEROSE	Bâtiment	divers regards sur le site	0
595806	R HOP GARDEROSE	Général site	portail	0
595807	R HOP GARDEROSE	Général site	cloture	0
1427816	R HORTENSIS	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
2040758	R HORTENSIS	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
241534	R HORTENSIS	poste de relèvement	canalisations	0
241535	R HORTENSIS	poste de relèvement	2 clapets	BAYARD
241536	R HORTENSIS	poste de relèvement	divers génie civil	0
241537	R HORTENSIS	poste de relèvement	divers mécanique	0
241540	R HORTENSIS	poste de relèvement	3 vannes	BAYARD
241541	R HORTENSIS	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
241542	R HORTENSIS	poste de relèvement	barres de guidage	0
241543	R HORTENSIS	poste de relèvement	poires de niveau	0

699944	R HORTENSIS	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
699959	R HORTENSIS	poste de relèvement	chaines	0
1439315	R HORTENSIS	armoie générale BT	télétransmission	SOFREL
241546	R HORTENSIS	armoie générale BT	disjoncteur	0
574900	R HORTENSIS	armoie générale BT	armoie générale BT	LEGRAND
1589993	R HORTENSIS	comptage EDF	compteur EDF	0
1735303	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	pompe 1	XYLEM
1788600	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	pompe 2	XYLEM
241604	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	canalisations	0
241605	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	2 clapets	SOCLA
241606	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	divers génie civil	0
241607	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	divers mécanique	0
241610	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	3 vannes	0
241611	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
241612	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	barres de guidage	0
241613	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	poires de niveau	0
699968	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
699973	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	échelle accès vannes	0
699985	R INSEE LIBOURN	poste de relèvement	chaines	0
1894708	R INSEE LIBOURN	mesure niveau PR	sonde de niveau (secours)	0
1988718	R INSEE LIBOURN	mesure niveau PR	sonde de niveau	0
1587923	R INSEE LIBOURN	armoie générale BT	batterie telegestion	0
1700898	R INSEE LIBOURN	armoie générale BT	armoie générale BT	SCHNEIDER
1700899	R INSEE LIBOURN	armoie générale BT	télétransmission	SCHNEIDER
1731982	R INSEE LIBOURN	armoie générale BT	routeur	WESTERMO
1777532	R INSEE LIBOURN	armoie générale BT	disjoncteur	0
1745192	R INSEE LIBOURN	comptage EDF	compteur EDF	0
1026400	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1026402	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
133015	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	canalisations	0
133017	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	divers génie civil	0
133018	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	divers mécanique	0
133024	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	barres de guidage	0
133025	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	poires de niveau	0
1771124	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	2 vannes	MAW

1771125	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	clapet pompe 2	0
1771131	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	clapet pompe 1	0
1932231	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
1932232	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	porte accès local	0
526787	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	appareil de levage	0
542979	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	portail	0
542980	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	cloture	0
622617	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	vanne isolement poste	0
700009	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
700086	R LA ROQUETTE	poste de relèvement	pompe vide cave	0
1926074	R LA ROQUETTE	mesure de débit	débitmètre pompe 1	ENDRESS HAUSER
1926075	R LA ROQUETTE	mesure de débit	débitmètre pompe 2	ENDRESS HAUSER
1986784	R LA ROQUETTE	mesure de niveau	sonde de niveau	PARATRONIC
1905104	R LA ROQUETTE	mesure pluviomètre	pluviomètre	0
133028	R LA ROQUETTE	armoie générale BT	disjoncteur	0
1638579	R LA ROQUETTE	armoie générale BT	batterie teletransmission	0
1888056	R LA ROQUETTE	armoie générale BT	armoie générale BT	0
1888057	R LA ROQUETTE	armoie générale BT	variateur pompe 1	SCHNEIDER
1888058	R LA ROQUETTE	armoie générale BT	variateur pompe 2	SCHNEIDER
1905289	R LA ROQUETTE	armoie générale BT	teletransmission	SOFREL
1597516	R LA ROQUETTE	comptage EDF	compteur EDF	0
1901197	R LA ROQUETTE	mesure de débit	doppler vitesse	NIVUS
1901199	R LA ROQUETTE	mesure de débit	transmetteur de débit	NIVUS
5053203	R LA ROQUETTE	mesure de niveau	limnimètre (sonde US)	NIVUS
1600769	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1600770	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
245788	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	canalisations	0
245789	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	2 clapets	AMSTERDAM
245790	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	divers génie civil	0
245791	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	divers mécanique	0
245794	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	3 vannes	BAYARD
245795	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
245796	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	barres de guidage	0
245797	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	poires de niveau	0
700090	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0

700092	R LA ROSERAIE L	poste de relèvement	chaines	0
1595265	R LA ROSERAIE L	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
245798	R LA ROSERAIE L	armoire générale BT	armoire générale BT	0
245799	R LA ROSERAIE L	armoire générale BT	disjoncteur	BACO
1745197	R LA ROSERAIE L	comptage EDF	compteur EDF	0
1302003	R LA ROUDET	poste de relèvement	2 clapets	SOCLA
1302004	R LA ROUDET	poste de relèvement	3 vannes	BAYARD
133030	R LA ROUDET	poste de relèvement	canalisations	0
133032	R LA ROUDET	poste de relèvement	divers génie civil	0
133033	R LA ROUDET	poste de relèvement	divers mécanique	0
133039	R LA ROUDET	poste de relèvement	barres de guidage	0
133040	R LA ROUDET	poste de relèvement	poires de niveau	0
1787028	R LA ROUDET	poste de relèvement	pompe 1	GRUNDFOS
1903533	R LA ROUDET	poste de relèvement	pompe 2	XYLEM
1932230	R LA ROUDET	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
700096	R LA ROUDET	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
700097	R LA ROUDET	poste de relèvement	échelle accès vannes	0
700111	R LA ROUDET	poste de relèvement	chaines	0
1926076	R LA ROUDET	mesure de débit	débitmètre refoulement	ENDRESS HAUSER
1888052	R LA ROUDET	mesure de niveau	sonde de niveau	SOFREL
1281705	R LA ROUDET	mesure débit deversement	debitmetre	0
1004501	R LA ROUDET	mesure niveau	afficheur de niveau	0
700103	R LA ROUDET	mesure niveau	sonde de niveau US	0
133043	R LA ROUDET	armoire générale BT	disjoncteur	0
1888051	R LA ROUDET	armoire générale BT	armoire générale BT	0
1905293	R LA ROUDET	armoire générale BT	teletransmission	SOFREL
1656363	R LA ROUDET	comptage EDF	compteur EDF	0
1583617	R LA ROUDET	Bâtiment	porte accès local	0
516063	R LA ROUDET	Général site	portail	0
516064	R LA ROUDET	Général site	cloture	0
900084	R LA ROUDET	mesure de pluviometrie	pluviometre	0
1277793	R LAMPROIES	poste de relevement	barres de guidage pompe 2	0
1277794	R LAMPROIES	poste de relevement	pied d'assise pompe 1	0
1277795	R LAMPROIES	poste de relevement	pied d'assise pompe 2	0
1277796	R LAMPROIES	poste de relevement	plaques de recouvrement	0

1277797	R LAMPROIES	poste de relevement	barres de guidage pompe 1	0
1277798	R LAMPROIES	poste de relevement	chaines relevage pompes	0
1277799	R LAMPROIES	poste de relevement	pompe 1	FLYGT
1277800	R LAMPROIES	poste de relevement	equipement hydraulique et	0
1277801	R LAMPROIES	poste de relevement	conductions circuit	FLYGT
1277802	R LAMPROIES	poste de relevement	pompe 2	0
1277803	R LAMPROIES	poste de relevement	divers mecanique	0
1277804	R LAMPROIES	poste de relevement	barreaudage anti chute	0
1277805	R LAMPROIES	poste de relevement	couverage etancherite vance	0
1277838	R LAMPROIES	poste de relevement	poire de niveau NTH	FLYGT
1277839	R LAMPROIES	poste de relevement	genie civil des ouvrages	0
1277961	R LAMPROIES	poste de relevement	reseau canalisations	0
1277965	R LAMPROIES	poste de relevement	vanne sectionnement arrivee	0
1905086	R LAMPROIES	poste de relevement	poire niveau secours	FLYGT
1905087	R LAMPROIES	poste de relevement	portail	0
1561855	R LAMPROIES	mesure niveau poste	clôture	0
1277828	R LAMPROIES	relevement	limnimetre US	SOFREL
1277829	R LAMPROIES	chambre a vannes	vanne refoulement pompe 1	FLYGT
1277830	R LAMPROIES	chambre a vannes	clapet refoulement pompe 1	FLYGT
1277831	R LAMPROIES	chambre a vannes	clapet refoulement pompe 2	FLYGT
1277832	R LAMPROIES	chambre a vannes	vanne refoulement pompe 2	FLYGT
1277833	R LAMPROIES	chambre a vannes	vanne viderie circuit de	FLYGT
1277834	R LAMPROIES	chambre a vannes	equipements hydrauliques et	0
1277835	R LAMPROIES	chambre a vannes	couverage etancherite circulation	0
1277836	R LAMPROIES	chambre a vannes	plaque de recouvrement	0
1277837	R LAMPROIES	mesure pression refoulement	vanne viderie chambre a	0
1277821	R LAMPROIES	armoires relevement	vanne	0
1277822	R LAMPROIES	armoires generale BT	manometre	0
1277823	R LAMPROIES	armoires generale BT	armoires generale BT	0
1277824	R LAMPROIES	armoires generale BT	disjoncteur	0
1277825	R LAMPROIES	armoires generale BT	telegestion	SOFREL
1277826	R LAMPROIES	armoires generale BT	divers criteriums de cables et	0
1277827	R LAMPROIES	comptage EDF	cablage	0
1314579	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	divers electrique	0
1314580	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	batterie telegestion	0
			compteur EDF	0
			2 clapets	BAYARD
			2 vannes	BAYARD

1314581	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	barres de guidage	0
1314582	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	chaines	0
1347533	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1347534	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
246152	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	canalisations	0
246154	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	divers génie civil	0
246155	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	divers mécanique	0
246159	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
246161	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	poires de niveau	0
700122	R LES DAGUEYS	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
1613855	R LES DAGUEYS	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
246162	R LES DAGUEYS	armoire générale BT	armoire générale BT	0
246163	R LES DAGUEYS	armoire générale BT	disjoncteur	0
1656364	R LES DAGUEYS	comptage EDF	compteur EDF	0
700130	R LES DAGUEYS	Général site	portail	0
700131	R LES DAGUEYS	Général site	cloture	0
1314571	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1425432	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
242765	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	canalisations	0
242766	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	2 clapets	0
242767	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	divers génie civil	0
242768	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	divers mécanique	0
242771	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	2 vannes	0
242772	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
242773	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	barres de guidage	0
242774	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	poires de niveau	0
700143	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
700145	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	échelle accès vannes	0
700146	R MARTIN PECHEU	poste de relèvement	chaines	0
1894706	R MARTIN PECHEU	mesure niveau PR	sonde de niveau	0
1587924	R MARTIN PECHEU	armoire générale BT	batterie telegestion	0
1613856	R MARTIN PECHEU	armoire générale BT	armoire générale BT	0
1905283	R MARTIN PECHEU	armoire générale BT	telegestion	SOFREL
242777	R MARTIN PECHEU	armoire générale BT	disjoncteur	0
1656365	R MARTIN PECHEU	comptage EDF	compteur EDF	0

1023160	R MILIEU	poste de relèvement	plaques de recouvrement	0
1023161	R MILIEU	poste de relèvement	vannes	BAYARD
1023162	R MILIEU	poste de relèvement	barres de guidage	0
1023163	R MILIEU	poste de relèvement	chaîne de relevage	0
1023165	R MILIEU	poste de relèvement	canalisations	0
1023167	R MILIEU	poste de relèvement	divers mécanique	0
1023168	R MILIEU	poste de relèvement	clapets	BAYARD
1023169	R MILIEU	poste de relèvement	barreaudage anti chute	0
1023170	R MILIEU	poste de relèvement	divers génie civil	0
1023171	R MILIEU	poste de relèvement	poires	0
1023178	R MILIEU	poste de relèvement	garde corps	0
1840731	R MILIEU	poste de relèvement	pompe 1	XYLEM
1840732	R MILIEU	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
1905091	R MILIEU	poste de relèvement	échelle d'accès	0
1023172	R MILIEU	mesure de niveau	sonde de niveau	SIEMENS
1023173	R MILIEU	armoire générale BT	armoire générale BT	0
1023174	R MILIEU	armoire générale BT	disjoncteur	0
1735295	R MILIEU	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
1588611	R MILIEU	comptage EDF	compteur EDF	0
1797829	R OREE ISLE	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1836361	R OREE ISLE	poste de relèvement	pompe 2	0
669898	R OREE ISLE	poste de relèvement	divers mécanique	0
669899	R OREE ISLE	poste de relèvement	clapets	0
669900	R OREE ISLE	poste de relèvement	divers génie civil	0
669901	R OREE ISLE	poste de relèvement	barreaudage anti chute	0
669902	R OREE ISLE	poste de relèvement	chaîne de relevage	0
669904	R OREE ISLE	poste de relèvement	canalisations	0
669905	R OREE ISLE	poste de relèvement	plaques de recouvrement	0
669906	R OREE ISLE	poste de relèvement	vannes	0
669907	R OREE ISLE	poste de relèvement	barres de guidage	0
669908	R OREE ISLE	poste de relèvement	poire de niveau	0
1735296	R OREE ISLE	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
669911	R OREE ISLE	armoire générale BT	armoire générale BT	0
669912	R OREE ISLE	armoire générale BT	disjoncteur	0
1598840	R OREE ISLE	comptage EDF	compteur EDF	0

243116	R PETITE FERME	poste de relèvement	2 clapets	0
243117	R PETITE FERME	poste de relèvement	divers génie civil	0
243118	R PETITE FERME	poste de relèvement	divers mécanique	0
243122	R PETITE FERME	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
243123	R PETITE FERME	poste de relèvement	barres de guidage	0
243124	R PETITE FERME	poste de relèvement	poires de niveau	0
700193	R PETITE FERME	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
700210	R PETITE FERME	poste de relèvement	chaines	0
1595264	R PETITE FERME	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
1905093	R PETITE FERME	armoire générale BT	armoire générale BT	0
243127	R PETITE FERME	armoire générale BT	disjoncteur	0
1745200	R PETITE FERME	comptage EDF	compteur EDF	0
1843041	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	pompe 2	XYLEM
1843042	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	pompe 1	XYLEM
669936	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	clapets	0
669937	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	divers génie civil	0
669938	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	barreaudage anti chute	0
669939	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	chaîne de relevage	0
669941	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	divers mécanique	0
669943	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	canalisations	0
669944	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	plaques de recouvrement	0
669945	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	vannes	0
669946	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	barres de guidage	0
669947	R PEYRONNEAU	poste de relèvement	poire de niveau	0
1905095	R PEYRONNEAU	mesure de niveau	sonde US	SIEMENS
1735297	R PEYRONNEAU	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
669949	R PEYRONNEAU	armoire générale BT	armoire générale BT	0
669950	R PEYRONNEAU	armoire générale BT	disjoncteur	0
1652370	R PEYRONNEAU	comptage EDF	compteur EDF	0
1026340	R PRIOURAT	poste de relèvement	plaques de recouvrement	0
1026341	R PRIOURAT	poste de relèvement	vannes	BAYARD
1026342	R PRIOURAT	poste de relèvement	barres de guidage	0
1026343	R PRIOURAT	poste de relèvement	chaîne de relevage	0
1026345	R PRIOURAT	poste de relèvement	canalisations	0
1026347	R PRIOURAT	poste de relèvement	divers mécanique	0

1026348	R PRIOURAT	poste de relèvement	clapets	BAYARD	0
1026349	R PRIOURAT	poste de relèvement	barreaudage anti chute		0
1026350	R PRIOURAT	poste de relèvement	divers génie civil		0
1026351	R PRIOURAT	poste de relèvement	poires		0
1026352	R PRIOURAT	poste de relèvement	garde corps		0
1026360	R PRIOURAT	poste de relèvement	plaques de recouvrement		0
1026361	R PRIOURAT	poste de relèvement	vannes et clapets		0
1600773	R PRIOURAT	poste de relèvement	escalier accès		0
2069017	R PRIOURAT	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT	
1026369	R PRIOURAT	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT	
1122872	R PRIOURAT	mesure de débit	débitmètre refoulement	ENDRESS HAUSER	
1026353	R PRIOURAT	mesure de niveau marée	sonde piézo (mesure marée)		0
1026354	R PRIOURAT	mesure de niveau poste	sonde de niveau US	SIEMENS	
1026355	R PRIOURAT	armoie générale BT	armoie générale BT		0
1026355	R PRIOURAT	armoie générale BT	disjoncteur		0
1026356	R PRIOURAT	armoie générale BT	teletransmission	SOFREL	
1568153	R PRIOURAT	armoie générale BT	variateur de vitesse pompe 1	SCHNEIDER	
1638581	R PRIOURAT	armoie générale BT	automate	SCHNEIDER	
1638584	R PRIOURAT	armoie générale BT	batterie teletransmission		0
2099185	R PRIOURAT	armoie générale BT	variateur de vitesse pompe 2	SCHNEIDER	
1026357	R PRIOURAT	comptage EDF	compteur EDF	LANDIS ET GYR	
1030229	R PRIOURAT	Bâtiment	do priourat		0
1023308	R PRIOURAT	Général site	espaces verts		0
1026366	R PRIOURAT	Général site	clôture		0
1026367	R PRIOURAT	Général site	portillon		0
1840721	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	pompe 1	XYLEM	
1840722	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT	
243858	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	canalisations		0
243859	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	2 clapets	BAYARD	
243860	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	divers génie civil		0
243861	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	divers mécanique		0
243864	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	3 vannes	BAYARD	
243865	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	plaque de recouvrement		0
243866	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	barres de guidage		0
243867	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	poires de niveau		0
700219	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	barreaudage anti-chute		0

700240	R SQUARE BARBA	poste de relèvement	chaîne	0
1595263	R SQUARE BARBA	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
1613857	R SQUARE BARBA	armoire générale BT	armoire générale BT	0
243870	R SQUARE BARBA	armoire générale BT	disjoncteur	0
1656368	R SQUARE BARBA	comptage EDF	compteur EDF	0
2137457	R TASSIGNY	poste de relèvement	divers génie civil	0
2137458	R TASSIGNY	poste de relèvement	divers mécanique	0
2137459	R TASSIGNY	poste de relèvement	canalisations	0
2137460	R TASSIGNY	poste de relèvement	poires de niveau	0
2137461	R TASSIGNY	poste de relèvement	divers regards sur le site	0
2137462	R TASSIGNY	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
2137463	R TASSIGNY	poste de relèvement	chaînes	0
2137464	R TASSIGNY	poste de relèvement	2 clapets	0
2137465	R TASSIGNY	poste de relèvement	2 vannes	0
2137466	R TASSIGNY	poste de relèvement	pompe 1	0
2137467	R TASSIGNY	poste de relèvement	pompe 2	0
2137468	R TASSIGNY	poste de relèvement	barres de guidage	0
2137469	R TASSIGNY	poste de relèvement	plaques de recouvrement	0
2137470	R TASSIGNY	poste de relèvement	vanne de vidange	0
2137453	R TASSIGNY	armoire générale BT	armoire générale BT	0
2137454	R TASSIGNY	armoire générale BT	disjoncteur	0
2137455	R TASSIGNY	armoire générale BT	télétransmission	0
2137456	R TASSIGNY	comptage EDF	compteur EDF	0
1600777	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1600778	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
1932228	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
244096	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	canalisations	0
244097	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	2 clapets	METALOMONTI
244098	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	divers génie civil	0
244099	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	divers mécanique	0
244102	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	2 vannes	METALOMONTI
244104	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	barres de guidage	0
244105	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	poires de niveau	0
700246	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
700248	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	échelle accès vannes	0

700251	R ZA DAGUEYS	poste de relèvement	chaines	0
1905105	R ZA DAGUEYS	mesure niveau PR	sonde de niveau	0
1905106	R ZA DAGUEYS	mesure niveau PR	sonde de niveau (secours)	0
1869901	R ZA DAGUEYS	armoire générale BT	télétransmission	SCHNEIDER
1924420	R ZA DAGUEYS	armoire générale BT	routeur	WESTERMO
1925487	R ZA DAGUEYS	armoire générale BT	armoire générale BT	SCHNEIDER
244108	R ZA DAGUEYS	armoire générale BT	disjoncteur	0
1657689	R ZA DAGUEYS	comptage EDF	compteur EDF	0
1228424	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	pompe 1	FLYGT
1228425	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	pompe 2	FLYGT
1314577	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	barres de guidage	0
244138	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	canalisations	0
244139	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	2 clapets	0
244140	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	divers génie civil	0
244141	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	divers mécanique	0
244144	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	vannes	0
244145	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	plaque de recouvrement	0
244147	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	poires de niveau	0
700254	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	barreaudage anti-chute	0
700269	R ZI DAGUEYS	poste de relèvement	chaines	0
1888055	R ZI DAGUEYS	armoire générale BT	télétransmission	SOFREL
244150	R ZI DAGUEYS	armoire générale BT	disjoncteur	0
574904	R ZI DAGUEYS	armoire générale BT	armoire générale BT	LEGRAND
1656369	R ZI DAGUEYS	comptage EDF	compteur EDF	0
1770929	STEP LIBOURNE	bâtiment	divers garde-corps	0
1770935	STEP LIBOURNE	bâtiment	équipements de sécurité,	0
526817	STEP LIBOURNE	bâtiment	comptage, garde-corps	0
697814	STEP LIBOURNE	bâtiment	appareil de levage	0
1810864	STEP LIBOURNE	point d'entrée	causes entières univers et	0
1363748	STEP LIBOURNE	alimentation eau potable	chemin de câble	0
1372695	STEP LIBOURNE	alimentation eau potable	disconnecteur	HONEYWELL
5054822	STEP LIBOURNE	mesure de pluviométrie	compteur d'alimentation eau	0
1350405	STEP LIBOURNE	LOCAL TECHNIQUE	notable	0
1350410	STEP LIBOURNE	LOCAL TECHNIQUE	compteur EP Sanitra	0
1350416	STEP LIBOURNE	LOCAL TECHNIQUE	pluviometre	PRONAMIC
			porte accès local	0
			porte accès local électrique	0
			fenêtres local	0

1350418	STEP LIBOURNE	LOCAL TECHNIQUE	6 portes internes	0
1350419	STEP LIBOURNE	LOCAL TECHNIQUE	ensemble sanitaire	0
1820916	STEP LIBOURNE	LOCAL TECHNIQUE	pompe de secours 2 PR	KSB
1906713	STEP LIBOURNE	LOCAL TECHNIQUE	climatisation local armoire	MITSUBISCHI
1986197	STEP LIBOURNE	LOCAL TECHNIQUE	pompe de secours 1 PR	KSB
1359742	STEP LIBOURNE	CIRCUIT BY PASS STATION	trappe d'accès débitmètre	0
1359743	STEP LIBOURNE	CIRCUIT BY PASS STATION	échelle descente accès	0
1359744	STEP LIBOURNE	CIRCUIT BY PASS STATION	débitmètre	0
1359734	STEP LIBOURNE	(sans abais)	barreaudage anti chute	0
1348293	STEP LIBOURNE	mesure débit eau by pass	débitmètre by pass	ENDRESS HAUSER
1348296	STEP LIBOURNE	PIEGE A CAILLOUX	vanne murale gauche	0
1348298	STEP LIBOURNE	PIEGE A CAILLOUX	paniers récupération cailloux	0
1348299	STEP LIBOURNE	PIEGE A CAILLOUX	chaînes relevage paniers	0
1694439	STEP LIBOURNE	PIEGE A CAILLOUX	divers génie civil poste piege	0
1694476	STEP LIBOURNE	PIEGE A CAILLOUX	vanne murale droite	0
1694478	STEP LIBOURNE	PIEGE A CAILLOUX	servomoteur vanne murale	AUMA
1348302	STEP LIBOURNE	PIEGE A CAILLOUX	servomoteur vanne trîurâe	AUMA
1348303	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	divers génie civil	0
1348304	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	divers électricité	0
1348305	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	divers mécanique	0
1348310	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	canalisation	0
1348312	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	passerelle poste de relevage	0
1348313	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	barres de guidages pompes	0
1348315	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	chaînes relevage pompes	0
1348317	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	coffret déporté commande	0
1348331	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	2 poires de niveau	0
1348333	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	clapets pompes refoulement	BAYARD
1348336	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	vannes pompes refoulement	BAYARD
1819684	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	caniveaux sur chambre à	0
1915547	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	pompe relevage 1	KSB
2029525	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	pompe relevage 2	KSB
1348308	STEP LIBOURNE	POSTE DE RELEVEMENT	pompe relevage 3	KSB
1374151	STEP LIBOURNE	mesure 1 niveau	limnimetre piezo	ENDRESS HAUSER
1348339	STEP LIBOURNE	mesure 2 niveau	limnimetre piezo	ENDRESS HAUSER
1348340	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	motoreducteur degriilleur	SEW USOCOME
		DEGRILLEUR	degrilleur gauche	EMO

1348341	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	divers mécanique	0
1348342	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	divers génie civil	0
1348343	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	gardes corps prétraitement	0
1348359	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	dégrilleur droit	EMO
1348360	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vanne de commande de vanne	SEW USOCOME
1348361	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vanne de commande de vanne	0
1348362	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vanne de commande de vanne	0
1348363	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vanne de commande de vanne	0
1348364	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vanne de commande de vanne	0
1348367	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vanne amont dégrilleur droit	0
1348369	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	canalisations	0
1348373	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vis compacteuse	EMO
1348375	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vis compacteuse	NORD REDUCTEUR
1348376	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	vanne by pass dégrillage	0
1905139	STEP LIBOURNE	DEGRILLEUR	grilles	0
1348351	STEP LIBOURNE	mesure debit eau brute	debimetre eau brute	ENDRESS HAUSER
1973165	STEP LIBOURNE	prélèvement eau	préleveur échantillonneur	ENDRESS HAUSER
1359985	STEP LIBOURNE	FOUSSE EAUX	pompe eaux graisseuses	BORGER
1359986	STEP LIBOURNE	FOUSSE EAUX	trappe acces fosse	0
1359987	STEP LIBOURNE	FOUSSE EAUX	équipement hydraulique et	0
1694497	STEP LIBOURNE	FOUSSE EAUX	vanne de commande de vanne	0
1694501	STEP LIBOURNE	FOUSSE EAUX	vanne de commande de vanne	NORD
1694518	STEP LIBOURNE	FOUSSE EAUX	vanne de commande de vanne	NORD
1694438	STEP LIBOURNE	mesure debit eau brute	debimetre	ENDRESS HAUSER
1695392	STEP LIBOURNE	mesure debit eau brute	transmetteur	0
1350377	STEP LIBOURNE	LOCAL BENNE A SABLE	canalisations	0
1350378	STEP LIBOURNE	LOCAL BENNE A SABLE	divers génie civil	0
1350379	STEP LIBOURNE	LOCAL BENNE A SABLE	éclairage	0
1350380	STEP LIBOURNE	LOCAL BENNE A SABLE	2 portes rideau	0
1350381	STEP LIBOURNE	LOCAL BENNE A SABLE	pompe à sable	KSB
1350382	STEP LIBOURNE	LOCAL BENNE A SABLE	benne à sable	0
1350385	STEP LIBOURNE	mesure H2S	capteur H2S	DRAEGER
1348398	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	divers génie civil	0
1348399	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	gardes corps	0
1348400	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	vanne de commande de vanne	0

1348401	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	PA génie civil	0
1348402	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	divers équipement	0
1348403	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	hydraulique	0
1348404	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	hydrojecteur	KSB
1348405	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	vannes de guidage	0
1348412	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	canalisations	0
1348413	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	puits	0
1348418	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	hydrojecteur et pompes	0
1348419	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	pompe 1 bassin tampon	KSB
1348420	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	pompe 2 bassin tampon	KSB
1348421	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	vannes de guidage pompes	0
1348422	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	vannes pompes bassin	0
1348423	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	vannes pompes bassin	0
1348426	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	canalisations pompes bassin	0
1348438	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	tour de distribution bassin	0
1348443	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	gaines désodorisation	0
1359989	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	vanne de fractionnement	HPL
1360005	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	écoulement bassin	0
1841822	STEP LIBOURNE	BASSIN TAMPON	ventilateur	0
1348409	STEP LIBOURNE	mesure de niveau bassin tampon	de mesure de niveau bassin tampon	ENDRESS HAUSER
1348407	STEP LIBOURNE	mesure niveau	sonde piézo	ENDRESS HAUSER
1905128	STEP LIBOURNE	bassin d'activation	geomembrane	0
363713	STEP LIBOURNE	bassin d'activation	divers génie civil	0
905907	STEP LIBOURNE	bassin d'activation	pompe à vide amorçage	ROBUSCHI
952957	STEP LIBOURNE	bassin d'activation	PA génie civil	0
1787063	STEP LIBOURNE	injection air	réducteur turbine 3	SEW USOCOME
1787064	STEP LIBOURNE	injection air	moteur turbine 3	SEW USOCOME
1947812	STEP LIBOURNE	injection air	réducteur turbine 1	SEW USOCOME
1947813	STEP LIBOURNE	injection air	moteur turbine 1	SEW USOCOME
363715	STEP LIBOURNE	injection air	turbine d'aération 1	EUROPELEC
363716	STEP LIBOURNE	injection air	turbine d'aération 2	SEW USOCOME
548221	STEP LIBOURNE	injection air	réducteur turbine 2	SEW USOCOME
548222	STEP LIBOURNE	injection air	moteur turbine 2	SEW USOCOME
548225	STEP LIBOURNE	injection air	réducteur turbine 4	SEW USOCOME
548226	STEP LIBOURNE	injection air	moteur turbine 4	SEW USOCOME

ENVIRONNEMENT

ENDRESS HAUSER

ENDRESS HAUSER

ROBUSCHI

SEW USOCOME

SEW USOCOME

SEW USOCOME

SEW USOCOME

EUROPELEC

SEW USOCOME

SEW USOCOME

SEW USOCOME

SEW USOCOME

SEW USOCOME

807369	STEP LIBOURNE	injection air	turbine d'aération 3	EUROPELEC	
807370	STEP LIBOURNE	injection air	turbine d'aération 4	EUROPELEC	
1039783	STEP LIBOURNE	mesure oxygène	sonde oxygène	ENDRESS HAUSER	
1026215	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	collecteur à bagues clarif 1		0
1297398	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	cliford clarif 1		0
1359979	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	trappe accès débiteur		0
1359980	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	vanne entrée clarif		0
1359981	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	accès débitmètre		0
363720	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	echelle accès débitmètre		0
363721	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	moto-réducteur pont clarif 1		0
363722	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	ivers génie civil clarificateur 1		0
364326	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	pont racleur clarif 1		0
697085	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	pompe à mousses	BORGER	
697112	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	passerelle et garde-corps clarif 1		0
952958	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	lame siphoides clarif 1		0
1359728	STEP LIBOURNE	clarificateur 1	PA génie civil		0
1298256	STEP LIBOURNE	mesure débit eau	trappe accès débiteur	ENDRESS HAUSER	
1325931	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	vannes ouvrage recirculation 1		0
1988632	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	barres de guidage et chaînes		0
1992782	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	ouvrage recirculation 1		0
363920	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	pompe 2 recirculation 1	XYLEM	
363921	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	pompe 1 recirculation 1	FLYGT	
363922	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	canalisations ouvrage		0
364048	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	ivers génie civil ouvrage		0
1359982	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	ivers mécanique ouvrage		0
1359983	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 1	trappes pompes ouvrage		0
1359984	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	détecteur niveau ouvrage		0
697192	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	trappe accès débiteur		0
697193	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	vanne entrée clarif		0
697194	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	accès débitmètre		0
697200	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	echelle accès débitmètre		0
697201	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	pont racleur clarif 2		0
697202	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	ivers génie civil clarificateur 2		0
697203	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	ivers mécanique		0
			passerelle et garde-corps clarif 2		0
			cliford clarif 2		0
			lame siphoides clarif 2		0
			collecteur à bagues clarif 2		0

697204	STEP LIBOURNE	clarificateur 2	moto reducteur pont clarif 2	0
1359729	STEP LIBOURNE	mesure débit eau	debitmètre entrée clarificateur	0
1840730	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	pompe 1 recirculation 2	ENDRESS HAUSER
1880727	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	pompe 2 recirculation 2	XYLEM
697473	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	detecteur niveau ouvrage	0
697476	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	divers genie civil ouvrage	0
697477	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	barres de guidage et chaines	0
697478	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	canalisations ouvrage	0
697479	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	clapets pompes ouvrage	0
697480	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	divers mécanique ouvrage	0
697481	STEP LIBOURNE	ouvrage recirculation 2	vannes ouvrage recirculation	0
1314569	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	pompe 1	KSB
1314570	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	pompe 2	KSB
1454103	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	clapets	0
1454104	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	vannes	0
1770707	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	barres de guidage et chaines	0
1770711	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	canalisations	0
363930	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	plaques de recouvrement	0
363931	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	divers genie civil	0
363932	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	divers mécanique	0
363938	STEP LIBOURNE	ouvrage toutes eaux	poires de niveau	0
1927257	STEP LIBOURNE	niveau	sonde de niveau	PARATRONIC
1694608	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	surpresseur 1 eau industrielle	LOWARA
1694610	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	surpresseur 2 eau industrielle	LOWARA
1694626	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	1 moteur surpresseur 1 eau	LOWARA
1694627	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	1 moteur surpresseur 2 eau	LOWARA
1694633	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	variableur moteur surpresseur	LOWARA
1694634	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	variableur moteur surpresseur	XYLEM
1694646	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	2 eau industrielle	XYLEM
1694651	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	anti belier	0
1694656	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	radiateur electrique	0
1694659	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	1000 eau chaude appoint	0
1694662	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	surpresseur pompe électrique	0
697680	STEP LIBOURNE	EAU INDUSTRIELLE	équipement divers ouvrage	0
1350438	STEP LIBOURNE	COMPTAGE SORTIE	au surpresseur eau	0
			industrielle	0
			PA génie civil	0

1350437	STEP LIBOURNE	mesure débit eau	canal de comptage	ENDRESS HAUSER
1350439	STEP LIBOURNE	mesure débit eau	ueurmeur eau traitée	ENDRESS HAUSER
1359888	STEP LIBOURNE	mesure débit eau	VENTILIDI	ENDRESS HAUSER
1325660	STEP LIBOURNE	prélèvement eau	débimètre eau traitée MAG	ENDRESS HAUSER
1359745	STEP LIBOURNE	BACHE DEGAZAGE BA	préleveur échantillonneur	ENDRESS HAUSER
1359840	STEP LIBOURNE	BACHE DEGAZAGE BA	trappe accès bâche	0
1359842	STEP LIBOURNE	BACHE DEGAZAGE BA	2 vannes murales	0
1359844	STEP LIBOURNE	BACHE DEGAZAGE BA	canalisation pompe	0
1359846	STEP LIBOURNE	BACHE DEGAZAGE BA	vanne pompe	0
1841815	STEP LIBOURNE	BACHE DEGAZAGE BA	barreaudage anti chute	0
1350376	STEP LIBOURNE	BACHE DEGAZAGE BA	pompe à écume	BORGER
1359895	STEP LIBOURNE	BACHE DE MELANGE	canalisation	0
1359896	STEP LIBOURNE	BACHE DE MELANGE	pompe à boues 1	BORGER
1359897	STEP LIBOURNE	BACHE DE MELANGE	pompe à boues 2	BORGER
1359898	STEP LIBOURNE	BACHE DE MELANGE	vannes	0
363734	STEP LIBOURNE	épaississeur	clapets	0
697483	STEP LIBOURNE	épaississeur	passerelle	0
697489	STEP LIBOURNE	épaississeur	mise avec l'acteur de	0
697899	STEP LIBOURNE	épaississeur	surface	0
911929	STEP LIBOURNE	épaississeur	moto-réducteur	0
363738	STEP LIBOURNE	épaississeur	échelle d'accès	0
1840729	STEP LIBOURNE	mesure de niveau de voile de boue	pompe à boues alimentation	BORGER
364534	STEP LIBOURNE	silos de stockage des boues	capteur niveau voile de boue	0
364535	STEP LIBOURNE	silos de stockage des boues	agitateur silo	FLYGT
364543	STEP LIBOURNE	silos de stockage des boues	divers génie civil	0
697894	STEP LIBOURNE	silos de stockage des boues	tuyauterie	0
1269520	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	potence et treuil	0
1374562	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	échelle accès silo	0
1408499	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	broyeur boues silo	VOGELSANG
1408501	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	pompe à extraction boues	SEPEX
1693033	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	equip niveau. et cana. circûit	0
1693034	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	refoul. des autres boues silo	0
1693035	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	divers mécanique	0
1693044	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	presse a boue	HUBER TECHNOLOGY
1693045	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vannes pneumatiques presse	0
			motoreducteur vis pressé (a	BAUER
			silos	0
			vis presse a boue	0
			tamis presse a boue	0

1693046	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	electrovanne E.I. rampe	0
1693047	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	rampe lavage ramis presse a	0
1693423	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	bois	0
1693424	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	moteur broyeur boues silo	0
1693425	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanne amorti broyeur boues	0
1693426	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanne aval broyeur boues	0
1693452	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanne by pass broyeur boues	0
1693453	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	ram + chariot et parai 4000	0
1693455	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	ram + 1 chariot et parai 4000	0
1693457	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	moteur broyeur boues presse	0
1693458	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	moteur broyeur boues presse	WAM
1693485	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vis convoyeur boue pressee	0
1693744	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	pompe d'extraction boues	SEEPEX
1693745	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	moteur pompe d'extraction	NORD
1693756	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	moteur pompe d'extraction	NORD
1693824	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	volet roulant motorise 100kg	0
1693979	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	decharge petre nitronsee	WAMGROUP
1693981	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	convoyeur bois presse	0
1693989	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	floculateur presse a boue	0
1693992	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	connet commmande presse a	0
1693993	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanneateur connet commmande	0
1693994	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	écran de protection	SCHNEIDER
1694038	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	amortisseur automatique	SCHNEIDER
1694074	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	connet de protection	SCHNEIDER
1694289	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanneateur broyeur boues presse a	SCHNEIDER
1694290	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	bois	ATLAS COPCO
1694291	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	compresseur air	FRICO
1694292	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	aerotherapie local	PONT A MOUSSON
1694313	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanne aspirateur pompe 2	PONT A MOUSSON
1770738	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanne de protection pompe 2	PONT A MOUSSON
697880	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanne de protection pompe 2	PONT A MOUSSON
1693980	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vanne de protection pompe 2	PONT A MOUSSON
1366904	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	extraction boues silo	0
1695393	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	vis	0
	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	fenetres local deshydratation	0
	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	injection polymere boues	0
	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	equipement hydraulique	0
	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	alimntation boues silo	ENDRESS HAUSER
	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	debimetre	0
	STEP LIBOURNE	DESHYDRATATION	transmetteur	0

1348379	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	divers mécanique	0
1348380	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	divers génie civil	0
1348381	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	pont racleur dégraisseur	3 AXES
1348382	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	agitateur bache à graisses	KSB
1348383	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	bache à graisse	0
1348384	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	pompe à sables	KSB
1348391	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	potence avec treuil pour	SEW USOCOME
1348392	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	agitateur franco à arrosage	0
1348396	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	potence sans treuil aéroflot	0
1348445	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	porte d'accès local pour	0
1359988	STEP LIBOURNE	DESSABLEUR/DESPOILEUR	vanne murale dégraisseur	APEF
1840713	STEP LIBOURNE	injection air	groupe pompe aérateur	0
1348455	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	condensateur	MERLIN GERIN
1348456	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	variateur pompe 2 bassins	SCHNEIDER
1348458	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	variateur pompe relevage 1	SCHNEIDER
1348459	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	variateur pompe relevage 2	SCHNEIDER
1348460	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	variateur pompe relevage 3	SCHNEIDER
1348461	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	variateur pompe 1 bassin	SCHNEIDER
1348462	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	variateur pompe recirculation	SCHNEIDER
1348463	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	variateur pompe recirculation	SCHNEIDER
1348464	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	variateur pompe recirculation	SCHNEIDER
1348466	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	variateur pompe recirculation	SCHNEIDER
1348468	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	variateur pompe recirculation	SCHNEIDER
1348469	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	boues durs épaisseur	SCHNEIDER
1348470	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	automate	SCHNEIDER
1348471	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	écran tactile	SCHNEIDER
1348472	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	variateur pompe recirculation	SCHNEIDER
1348473	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	éclairage et éclairage local	0
1348477	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT SITUÉE SOUS	3 onduleurs	SOCOME
1638950	STEP LIBOURNE	PRETRAITEMENT (A1)	porte d'accès local électrique	0
1350386	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT LOCAL	armoire située sous	0
1350387	STEP LIBOURNE	TECHNIQUE (A2)	protraitement (A1)	SCHNEIDER
1350388	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT LOCAL	écran tactile	SCHNEIDER
1350390	STEP LIBOURNE	TECHNIQUE (A2)	démarrateur turbine 1	SCHNEIDER
1350391	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT LOCAL	démarrateur turbine 2	SCHNEIDER
		TECHNIQUE (A2)	démarrateur turbine 4	SCHNEIDER
		TECHNIQUE (A2)	switch ethernet 6 ports	SCHNEIDER

1350392	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT LOCAL	HUB Modbus 6 ports	SCHNEIDER
1350401	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT LOCAL	télétransmission	SOFREL
1638948	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT LOCAL	armoire local technique (A2)	0
1800789	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT LOCAL	démarrreur turbine 3	SCHNEIDER
1195724	STEP LIBOURNE	ENERGIE BT TRAIEMEN	variateur pompe gavage	SCHNEIDER
1195725	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	variateur pompe alimentation	SCHNEIDER
1638953	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	centrifugeuse armoire 2	0
1770740	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	ecran tactile presse a boue	0
1770741	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	armoire 2 (traitement)	0
1770742	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	armoire 3 (centrifugeuse)	0
697718	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	automate centrif - armoire 3	SCHNEIDER
697721	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	variateur pompe exaustion	LEROY SOMER
697724	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	variateur polyphère préparé 2	LENZE
697725	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	variateur vis centum - armoire 2	ABB
697828	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	variateur vis centum - armoire 2	ABB
985418	STEP LIBOURNE	ENERGIE DI TRAIEMEN	teletransmission	0
1350431	STEP LIBOURNE	POSTE HT	variateur pompe useuse	LENZE
1350432	STEP LIBOURNE	POSTE HT	cellule HT	0
1350433	STEP LIBOURNE	POSTE HT	transformateur	CAHORS
1350434	STEP LIBOURNE	POSTE HT	disjoncteur général	SCHNEIDER
1350435	STEP LIBOURNE	POSTE HT	disjoncteur batterie de condensateur	SCHNEIDER
1350436	STEP LIBOURNE	POSTE HT	variateur de vent	0
1366915	STEP LIBOURNE	comptage EDF	transformateur	0
1408502	STEP LIBOURNE	ENERGIE AUTONOME	compteur EDF	0
1430803	STEP LIBOURNE	ENERGIE AUTONOME	groupe electrogene crassis	SDMO
1430807	STEP LIBOURNE	ENERGIE AUTONOME	et divers pièces	DOOSAN
1650734	STEP LIBOURNE	ENERGIE AUTONOME	moteur groupe electrogene	0
1770932	STEP LIBOURNE	Bâtiment	atterrateur groupe electrogene	0
363692	STEP LIBOURNE	Bâtiment	reservoir journalier fuel	0
363691	STEP LIBOURNE	Général site	éclairage interieur et extérieur	0
363693	STEP LIBOURNE	Général site	divers génie civil	0
363695	STEP LIBOURNE	Général site	voirie	0
363752	STEP LIBOURNE	Général site	espaces verts	0
526816	STEP LIBOURNE	Général site	clôture	0
1932899	TP CROIX CONDAT	armoire générale BT	portail	SAUVANIER
			anti intrusion	0
			télétransmission	SOFREL

722055
722059
722058
1905343

TP CROIX CONDAT
TP CROIX CONDAT
TP CROIX CONDAT
TP CROIX CONDAT

armoire générale BT
armoire générale BT
comptage EDF
mesure niveau

armoire générale BT
disjoncteur
compteur EDF
sonde de niveau

0
0
0
SIEMENS

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

SST

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE

Référence, n° de série	Attributs	Année mise en service	Nature du Bien
0		2009	Bien de retour
S550		2009	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
VEGAPULS C 11		2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
LT42-FLEX 4DI/2AI EN 2G/3G		2022	Bien de retour
0		0	Bien de retour
KDO		2014	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
LT US		2020	Bien de retour
0		0	Bien de retour
LT US		0	Bien de retour
0		0	Bien de retour
LT US		0	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
LT US		2020	Bien de retour
0		0	Bien de retour
LT US		0	Bien de retour

0		0	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		0	Bien de retour
3085.160-1421348	α . 11 ΚΩΜΗ ΠΟΜΠ . 1.2 Μ	2014	Bien de retour
3085.160-142349	α . 11 ΚΩΜΗ ΠΟΜΠ . 1.2 Μ	2014	Bien de retour
BAYARD	Πωσση : 1.2 ΚΜ	2015	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM A boule	2015	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM A opercule	2015	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
0		2015	Bien de retour
0	Matériaux : Résine armée	2020	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0	Diametre . 90 MM materiaux .	1989	Bien de retour
0	DVC	1989	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
DBA 03043500		1989	Bien de retour
0	400 V	2008	Bien de retour
LINKY		2017	Bien de retour
XFP 80C CB1 série XFP PE1-PE3		2017	Bien de retour
0	Diamètre : 90 MM A boule	2020	Bien de retour
2 DN 90 + 1 DN 60	Guillotine	2020	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0	Diametre . 110 MM materiaux .	1989	Bien de retour
0	DVC	1989	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2007	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		0	Bien de retour
ABS XFP-PE1-100C-CB1.2-PE29_4C-EX ; n° XXXX	HMT : 13 M Puissance : 3.4 KW	2023	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		2020	Bien de retour

0		2020	Bien de retour
ARMELE	380 V	2020	Bien de retour
SCADAPack 570		2020	Bien de retour
MRD455		2020	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
HMIS5T+HMIS65		0	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM	2016	Bien de retour
2 DN 80 + 1 DN 60		2016	Bien de retour
3085160 ; n° 1920282	Q : 15 M3/H HMT : 4.1 M Puissance : 1.2 KW/380 V Q : 65 M3/H HMT : 4.59 M	2019	Bien de retour
0		2019	Bien de retour
0	Diametre . 90 MM Matériaux .	1989	Bien de retour
0	DVC	1989	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2007	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		1989	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0-6m ; n° 1213321		2023	Bien de retour
0	Diametre . 1100 MM Matériaux .	2023	Bien de retour
0	DCLD	2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
DDA S30-4		2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
0		2023	Bien de retour
ARMELE	380 V	2020	Bien de retour
SCASAPack 570		2020	Bien de retour
MRD455		2020	Bien de retour

S550		2016	Bien de retour
0		2000	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	DIAMETRE : 200 MM MATERIAUX :	2014	Bien de retour
0	DUC	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Matériaux : Béton	2014	Bien de retour
ENM 10		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	DIAMETRE : 80 MM MATERIAUX :	2014	Bien de retour
0	Inox	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour
3068.180 r471 ; n° 1420698	Puissance : 1.5 KW	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
3069.180 ; n° 1861012	PUISSANCE : 2	2018	Bien de retour
0	KW	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Matériaux : Béton	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A boule	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A opercule	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A boule	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A opercule	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 50 MM A opercule	2014	Bien de retour

0		Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
S550			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0		380 V	2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
			2017	Bien de retour
	; n° LINKY		2015	Bien de retour
3127.160 ; n° 1560530	Q : 33 M3/H	Puissance : 5.9 KW	2015	Bien de retour
3127.160 ; n° 1570194	Q : 33 M3/H	Puissance : 5.9 KW	2015	Bien de retour
0		Diamètre : 100 MM	2000	Bien de retour
0			2000	Bien de retour
0			0	Bien de retour
0			0	Bien de retour
2 DN 100 + 1 DN 80			2000	Bien de retour
0			2000	Bien de retour
0			2000	Bien de retour
0			0	Bien de retour
0			2000	Bien de retour
0			2000	Bien de retour
0			2000	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0		Diamètre : 1250 MM	2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
DDA S30-4			2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
0			2022	Bien de retour
S550			2014	Bien de retour
0			2000	Bien de retour
DB 90			0	Bien de retour
; n° LINKY			2018	Bien de retour

0	Matériaux : Acier	2000	Bien de retour
0	Longueur : 18 M	2000	Bien de retour
0	Diamètre : 75 MM A boule	2015	Bien de retour
0	Diamètre : 63 MM A opercule	2015	Bien de retour
0	Diamètre : 63 MM matériaux .	1993	Bien de retour
0	DVC	1993	Bien de retour
0		1993	Bien de retour
0	Matériaux : Fonte ductile	1993	Bien de retour
0		2000	Bien de retour
0		0	Bien de retour
3069.180-2360425 ; n° 3069.180-2360425	Q. 20 M/07 P101 . 20 M	2023	Bien de retour
412	Puissance : 1.5 KW/380 V	2007	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		2000	Bien de retour
0		2022	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
s500		2014	Bien de retour
0	Puissance : 1.8 KW	2014	Bien de retour
0		1993	Bien de retour
0		1993	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2020	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A opercule	2020	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2020	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2020	Bien de retour
0	Diamètre : 63 MM matériaux .	2020	Bien de retour
0	Inox	2020	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A boule	2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0	Q. 10 M/07 P101 . 10 M	2020	Bien de retour
Amarex NF50-170/002 ULG 90	Puissance : 1.2 KW/380 V	2020	Bien de retour
Amarex NF50-170/002 ULG 90	Puissance : 1.2 KW/380 V	2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
CNPA		2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour

S550		2020	Bien de retour
; n° 3197602214795		2020	Bien de retour
0	Matériaux : Béton	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
NF.5		2013	Bien de retour
0	Longueur : 16.9 M	2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
NP 3085.160 SH3	Α. Σ.Σ.Ο. Π.Κ.Μ.Π. Π.Μ.Π. 1.2 Μ	2020	Bien de retour
3085.060-2080006 253 ; n° 2080006	Α. Σ.Σ.Ο. Π.Κ.Μ.Π. Π.Μ.Π. 1.2 Μ	2021	Bien de retour
SITRANS P MPS	Π.Κ.Μ.Π. Π.Μ.Π. 2.1 ΚΜ/280 Μ	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Béton	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2013	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM A boule	2013	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM A opercule	2013	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM A boule	2013	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM A opercule	2013	Bien de retour
0	Diamètre : 50 MM A opercule	2013	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM	2013	Bien de retour
S550		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0	Diamètre : 150 MM A boule	2015	Bien de retour

0		2015	Bien de retour
AD3 APT-PEZ-130E-UB1.1-PE9U_4E-CA, II IVIP	Diamètre : 150 MM A opercule	2019	Bien de retour
CV7D1411111211 SN:200222204	Q : 343 M3/H PIM1 : 22 M	2020	Bien de retour
0	Puissance : 0.0 KW/380 V	2020	Bien de retour
XXXX ; n° XXXX		1980	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
0		1990	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		2008	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
OPTIFLUX 2100	Diamètre : 130 MM	2014	Bien de retour
0	Electromagnétique	2020	Bien de retour
0		2021	Bien de retour
ARMEL	380 V	2022	Bien de retour
MRD455		2021	Bien de retour
ATV...		2021	Bien de retour
SCADAPack 570		2020	Bien de retour
HMISTU655		0	Bien de retour
LINKY		2017	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
3085.160 1561062	Q : 72 M3/H Puissance : 2 KW	2015	Bien de retour
NP 3085 MT 460 ADA	Q : 11 M3/H Puissance : 2	2022	Bien de retour
0	Diamètre : 110 MM Matériaux :	1994	Bien de retour
52657	100V	1994	Bien de retour
0	Diamètre : 100 MM	1994	Bien de retour
0		1994	Bien de retour
2 DN 100 + 1DN 100		1994	Bien de retour
0		2000	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2000	Bien de retour
0		0	Bien de retour

0		2000	Bien de retour
0		2000	Bien de retour
S530		2016	Bien de retour
0		1994	Bien de retour
0	400 V	2008	Bien de retour
; n° LINKY		2017	Bien de retour
3085 MT 460 ; n° 1880435	ΠΜΤ . 0.14 Μ Πuissance . 2	2019	Bien de retour
3085 MT 460	ΠΜΤ . 0.14 Μ Πuissance . 2	2019	Bien de retour
0	Πuissance . 30 ΜΜΜ Μaterials .	1995	Bien de retour
0	Πuissance . 30 ΜΜΜ Μaterials .	1995	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM	1995	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
2 DN 80 + 1 DN 60		1995	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
0		2021	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
ARMELE	380 V	2018	Bien de retour
SCADAPack 570		2018	Bien de retour
MRD455		2018	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
LINKY		2017	Bien de retour
NP 3153 MT 433	α . 100 ΜΜΜ ΠΜΤ . 11.5 Μ	2011	Bien de retour
NP 3153 MT 433	α . 100 ΜΜΜ ΠΜΤ . 11.5 Μ	2012	Bien de retour
0	Πuissance . 25 ΜΜΜ Μaterials .	2010	Bien de retour
0	Πuissance . 25 ΜΜΜ Μaterials .	1978	Bien de retour
0		1978	Bien de retour
0		2010	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0	Diamètre : 250 MM A opercule	2010	Bien de retour

0	Diamètre : 150 MM A boule	2010	Bien de retour
0	Diamètre : 150 MM A boule	2010	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		2010	Bien de retour
0	Matériaux : Acier	1978	Bien de retour
0	Longueur : 12 M Matériaux : Acier	1978	Bien de retour
0	Diamètre : 400 MM Guillotine	2008	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
Promag W 400, 5W4C1F, DN150 6"	Diamètre : 150 MM	2021	Bien de retour
Promag W 400, 5W4C1F, DN150 6"	Élément : 130 mm	2021	Bien de retour
CNPA	Electromagnétique	2021	Bien de retour
0		2010	Bien de retour
0		2010	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0	380 V	2020	Bien de retour
ATV630	Puissance : 11 KW380 V	2020	Bien de retour
ATV630	Puissance : 11 KW380 V	2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
; n° LINKY		2017	Bien de retour
POA-V200KT030K0 ; n° 1929PK35368		2020	Bien de retour
NF7-5S1E1A001 ; n° 1728NF71721		2020	Bien de retour
NMI00330000000H ; n° 0		2023	Bien de retour
3068.180 ; n° 1720043	Q : 12 M3/H Puissance : 1.5 KW	2017	Bien de retour
3069.180 ; n° 1720042	Q : 12 M3/H Puissance : 1.5 KW	2017	Bien de retour
0	Matériaux : PVC	2004	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM	2004	Bien de retour
0		2004	Bien de retour
0		2004	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM	2004	Bien de retour
0		2004	Bien de retour
0		2004	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2004	Bien de retour

0		2004	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2004	Bien de retour
0		2004	Bien de retour
LINKY		2017	Bien de retour
0	Diamètre : 250 MM A boule	2014	Bien de retour
2 DN 250		2014	Bien de retour
0	Diamètre : 250 MM Matériaux :	1987	Bien de retour
0	Acier	1987	Bien de retour
0		1987	Bien de retour
0		1997	Bien de retour
0		0	Bien de retour
NP 3127 MT 437	Q : 100 M3/PI PIM1 : 0 M	2019	Bien de retour
NP 3127 MT 43_	Puissance : 5.9 KW/380 V	2020	Bien de retour
0	Puissance : 5.9 KW/380 V	2020	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2007	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		1997	Bien de retour
Promag W 400, 5W4C2F, DN250 10	Diamètre : 250 MM	2021	Bien de retour
”	Electromagnétique	2020	Bien de retour
CNPA		2014	Bien de retour
0		2008	Bien de retour
0		2008	Bien de retour
0		1997	Bien de retour
0	400 V	2020	Bien de retour
S550		2020	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
0	Matériaux : Acier Galvanisé	2017	Bien de retour
0	Matériaux : Acier	1987	Bien de retour
0	Longueur : 44 M	1987	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0	Matériaux : Fonte ductile	2013	Bien de retour

0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
DP 3068. MT 470	ק. 11.0 ס'מ ח'מח . 9.5 מ' Диаметр : 15 мм	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
DP 3068. MT 470	ק. 11.0 ס'מ ח'מח . 9.5 מ' Диаметр : 15 мм	2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Béton	2013	Bien de retour
ENM10		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0	Diamètre : 200 MM	2013	Bien de retour
NF.5		2013	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0	A opercule	2013	Bien de retour
0	A boule	2013	Bien de retour
0	Diamètre : 60 MM A boule	2013	Bien de retour
0	A opercule	2013	Bien de retour
0	A opercule	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2013	Bien de retour
0	Longueur : 1.2 m matériaux . Бетон	2013	Bien de retour
0	Matériaux : Fonte ductile	2017	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0	380 V	2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
S550		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0	Diamètre : 90 MM	2015	Bien de retour
0	Diamètre : 90 MM	2015	Bien de retour

0		Matériaux : Inox	2015	Bien de retour
0			2015	Bien de retour
3085.160 1511189 462		Q : 32 M3/H	2015	Bien de retour
3085-160 1511189 462		Q : 33 M3/H	2015	Bien de retour
0		Diamètre : 30 MM Matériaux :	1986	Bien de retour
0		Acier Galvanisé	1986	Bien de retour
0			1986	Bien de retour
0		Matériaux : Aluminium	1986	Bien de retour
0			0	Bien de retour
0			2007	Bien de retour
S530			2018	Bien de retour
0			2007	Bien de retour
0			1986	Bien de retour
; n° LINKY			2018	Bien de retour
0			1986	Bien de retour
0		Longueur : 12 M	1986	Bien de retour
3068.180 1460473 471 ; n° 1460473		Q : 10 M3/H Matériaux :	2014	Bien de retour
3068.180 1560593		Q : 10 M3/H Matériaux :	2015	Bien de retour
0		Diamètre : 50 MM Matériaux :	1997	Bien de retour
0		DVC	1997	Bien de retour
0		Diamètre : 60 MM	1997	Bien de retour
0			1997	Bien de retour
0			1997	Bien de retour
0		Diamètre : 60 MM	1997	Bien de retour
0			2007	Bien de retour
0			1997	Bien de retour
0			0	Bien de retour
0			2007	Bien de retour
0			2007	Bien de retour
0			1997	Bien de retour
0			2018	Bien de retour
0			2018	Bien de retour
0			2018	Bien de retour
0			2018	Bien de retour
0			1997	Bien de retour
; n° LINKY			2018	Bien de retour

0	Matériaux : Aluminium	2011	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A opercule	2011	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2011	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2011	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM Matériaux : Inox	2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A boule	2011	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
DP 3069 LT 3~ 412	Q : 21 MW / 1.4.9 M	2020	Bien de retour
DP 3069 LT 3~ 412	Q : 27 MW / 1.5.1.4.9 M	2020	Bien de retour
0	Puissance : 1.5 KW/380 V	2011	Bien de retour
MULTIRANGER PLUS		2011	Bien de retour
0	380 V	2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
0	; n° LINKY	2017	Bien de retour
3069.180-1931029	Puissance : 1.7 KW/380 V	2019	Bien de retour
DP 3069 HT 3/251	Q : 1.7 MW Puissance : 1.7 KW/380 V	2019	Bien de retour
0		2009	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A boule	2009	Bien de retour
0		2009	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2009	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2009	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM Matériaux : Inox	2009	Bien de retour
0	Matériaux : Fonte ductile	2009	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM A opercule	2009	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2009	Bien de retour
0		2009	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
0	380 V	2009	Bien de retour
0		2009	Bien de retour
0		2021	Bien de retour

0		Matériaux : Béton	2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0		Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
3068.180 r473 ; n° 1410992		Puissance : 1.5 KW	2014	Bien de retour
0		Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0		Diamètre : 50 MM Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0		Matériaux : Acier	2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0		Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
3068.180 r473 ; n° 1410991		Puissance : 1.5 KW	2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0		Matériaux : Acier	2014	Bien de retour
0		Diamètre : 65 MM A boule	2014	Bien de retour
0		Diamètre : 65 MM A opercule	2014	Bien de retour
0		Diamètre : 65 MM A boule	2001	Bien de retour
0		Diamètre : 65 MM A opercule	2014	Bien de retour
0		Diamètre : 50 MM Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0		Diamètre : 50 MM	2014	Bien de retour
S550			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
0			2014	Bien de retour
3085.160 1740812	Q : 28 M3/H	Puissance : 1.3 KW	2017	Bien de retour
3085.160 1740813	Q : 28 M3/H	Puissance : 1.3 KW	2017	Bien de retour
0		Diamètre : 50 MM Matériaux : PVC	1987	Bien de retour

0		1987	Bien de retour
0		1987	Bien de retour
0		1987	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	1987	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		0	Bien de retour
LINKY		2017	Bien de retour
3085 461	ΠΜΤ : 0.25 M Puissance : 1.11	2020	Bien de retour
NP 3085 MT 461 2kW	ΚΑΤΑΡΤΗ : 2 ΚΑΤΑΡΤΗ : 2	2020	Bien de retour
0	ΚΑΤΑΡΤΗ : 2	2020	Bien de retour
0	Diamètre : 100 MM A boule	2008	Bien de retour
0		2008	Bien de retour
0		2008	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2008	Bien de retour
0		2008	Bien de retour
0	Diamètre : 100 MM	2008	Bien de retour
0	Matériaux : Fonte ductile	2008	Bien de retour
0	Diamètre : 100 MM A opercule	2008	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2008	Bien de retour
0		2019	Bien de retour
Multiranger 100		2009	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
0	380 V	2008	Bien de retour
0		2008	Bien de retour
0		2018	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2011	Bien de retour
0	Diamètre : 200 MM A opercule	2011	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2011	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2011	Bien de retour
0	ΔΙΑΜΕΤΡΟ : 200 ΜΜ ΜΑΤΕΡΙΑΛΙΑ :	2011	Bien de retour
0	Inox	2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour

0	Diamètre : 200 MM A boule	2011	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2011	Bien de retour
0	Matériaux : Résine armée	2011	Bien de retour
0	Λογισμ. 1.5 M matériaux .	2011	Bien de retour
0	Λ. 200 M3/H Πωμ. 20.2 M	2017	Bien de retour
3171.181 ; n° 1760099	Q : 200 M3/H Puissance : 22 KW	2022	Bien de retour
3171	Λογισμ. 200 M3/H	2011	Bien de retour
PROMAG 10W	Electromagnétique	2013	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
MULTIRANGER PLUS		2011	Bien de retour
0	380 V	2011	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
S 530		2011	Bien de retour
ALTIVAR 61 HD22N4	Puissance : 22 KW	2017	Bien de retour
TWIDO		2012	Bien de retour
0		2012	Bien de retour
ATV 630D22N4 ; n° 4005000JM223004748	Puissance : 22 KW400 V	2022	Bien de retour
ZMD 126 ; n° 04 113000582800		2011	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2012	Bien de retour
0		2019	Bien de retour
0		2011	Bien de retour
DX 3069 LT 412_	Λ. 20 M3/H Puissance : 1.5	2020	Bien de retour
DX 3069 LT 412 ; n° 97110431	Πωμ. 4.0 M Puissance : 1.5	2020	Bien de retour
0	Λογισμ. 0.5 M3/H matériaux .	1998	Bien de retour
0	Diamètre : 65 MM	1998	Bien de retour
0		1998	Bien de retour
0		1998	Bien de retour
2 DN 65 + 1 DN 50		1998	Bien de retour
0	Matériaux : Fonte ductile	1998	Bien de retour
0		1998	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2007	Bien de retour

0		1995	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
0		2020	Bien de retour
SCADAPack 570		2020	Bien de retour
MRD455		2020	Bien de retour
ARMELE	380 V	2020	Bien de retour
0		1995	Bien de retour
; n° LINKY		2018	Bien de retour
3085.160 ; n° 1421172	Q : 5 M3/H	2014	Bien de retour
3085.160 ; n° 1421172	Q : 5 M3/H	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Diamètre : 80 MM	1991	Bien de retour
0		1991	Bien de retour
0		1991	Bien de retour
0		1991	Bien de retour
0		1991	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	1991	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		2007	Bien de retour
0		1991	Bien de retour
S530	220 V	2020	Bien de retour
0		1991	Bien de retour
0	400 V	2008	Bien de retour
; n° LINKY		2018	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
0		0	Bien de retour
MOSBACH BACKFLOW PREVENTOR BA	Diamètre : 32 MM	2013	Bien de retour
0		2013	Bien de retour
0.20 mm ; n° P2023/0643		2023	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour

0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
KRTD 100-316/234UG-S	Q . 204 M3/H HMT : 14.4 M	2019	Bien de retour
MSZ-AP35VGK ; n° OE024573TR	Puissance : 0.0026 KW	2020	Bien de retour
KRTD 100-316/234UG-S	Q : 262 M3/H HMT : 14.2 M	2021	Bien de retour
0	Matériaux : Résine armée	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
PROMAG 10 W ; n° J41B5419000	Diamètre : 200 MM	2014	Bien de retour
0	Electromagnétique	2014	Bien de retour
0	Guillotine	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Guillotine	2014	Bien de retour
SA 10.2-F10 ; n° 0216MD32837	Puissance : 0.4 KW400 V	2014	Bien de retour
SA 10.2-F10 ; n° 0216MD32846	Puissance : 0.4 KW400 V	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Diamètre : 200 MM Matériaux :	2014	Bien de retour
0	Inox	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Diamètre : 250 MM A boule	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 250 MM A opercule	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Résine armée	2014	Bien de retour
KRT D 100.316/224 UEG306		2017	Bien de retour
KRTD 100-316/234UG-S	Q : 264 M3/H	2020	Bien de retour
KRTD 100-316/234UG-S	Q . 204 M3/H HMT : 14.4 M	2022	Bien de retour
WATERPILOT FMX167	Puissance : 0.1 KW	2014	Bien de retour
WATERPILOT FMX21		2014	Bien de retour
SA 67 DRE 80 M4		2014	Bien de retour
RS 10.60.6		2014	Bien de retour

0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Longueur : 24 M Matériaux :	2014	Bien de retour
RS 10.60.6	Dâcine armée	2014	Bien de retour
SA 67 DRE 80 M4		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Diamètre : 300 MM A opercule	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 300 MM A opercule	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 300 MM Longueur : 0 M	2014	Bien de retour
SCP 190	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
SX 2282 AFH-80LH/4 ; n° 201201442-100	Puissance : 0.75 KW	2014	Bien de retour
0	Puissance : 0.75 KW	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 300 MM A opercule	2014	Bien de retour
0		2019	Bien de retour
PROMAG 10W2F-UDOA1AA0A4AA ; n° J3068219000	Diamètre : 200 MM	2014	Bien de retour
ASP STATION 2000 ; n° S500AD05D00	Electromagnétique	2021	Bien de retour
PL 200 ; n° 13011443 1.3	Q : 30.87 M3/H PDM : 32 M	2014	Bien de retour
0	Puissance : 7.5 KW	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Statique	2017	Bien de retour
SK132MH/4 TF ; n° 200957635-100 16400421	Puissance : 7.5 KW400 V	2014	Bien de retour
SK 32-132MH/4 ; n° 200903802-100 15981725		2014	Bien de retour
PROMAG 10L1H-UC0A1AA0A4AA ; n° MC159019000	Diamètre : 100 MM	2017	Bien de retour
0	Electromagnétique	2017	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
SNR 308775	Q : 30.87 M3/H HMT : 3.39 M	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Longueur : 19 M Matériaux :	2014	Bien de retour
0	Dâcine armée	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour

0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
KRTF100-250/114UG-S	Q. 151.14 M3/M P.M. 13.03 M Puissance : 11.0 KW	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Matériaux : Résine armée	2014	Bien de retour
KRTD100-251/114UG-S	Q. 210.5 M3/M P.M. 11.49 M	2014	Bien de retour
KRTD100-251/114UG-S	Q. 210.5 M3/M P.M. 11.49 M Puissance : 11.0 KW	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 200 MM A opercule	2014	Bien de retour
0	Diamètre : 200 MM A boule	2014	Bien de retour
0	Ματєρια : 200 MM Mατєρια : Inox	2014	Bien de retour
TCA1900-0.8M		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
A2 120 HPL		2014	Bien de retour
0	Longueur : 4 m Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour
VCPA 250ED	Q : 3134 M3/H Puissance : 4 KW	2019	Bien de retour
PROMAG 10W1F-UCOA1AA0A4AA	Ματєρια : 100 MM Electromagnétique	2014	Bien de retour
FMX 167		2014	Bien de retour
0		2019	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
RMV3M		0	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
RF147DRN225M4/C/DH		2019	Bien de retour
DRN225M4/FG/C/DH	Puissance : 40 KW Ματєρια : 100 V	2019	Bien de retour
RF147 DRN225M4/C/DH		2021	Bien de retour
RF147 DRN225M4/C/DH	Puissance : 40 KW Ματєρια : 300 V	2021	Bien de retour
37 ; n° 222.100	Puissance : 30 KW	2008	Bien de retour
37	Puissance : 30 KW	2008	Bien de retour
0		2008	Bien de retour
0	Puissance : 37 KW	2008	Bien de retour
0		2009	Bien de retour
RM163/A	Puissance : 37 KW	2009	Bien de retour

RVEF 160D2255-4C	Puissance : 30 KW	2009	Bien de retour
RVEF 160D2255-4C	Puissance : 30 KW	2009	Bien de retour
cm442-1186/0 ; n° FC050705G00		2015	Bien de retour
595302		2013	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Matériaux : Résine armée	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0	Longueur : 5 M Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
PL200 ; n° 0130.6821.53.010.00101		2005	Bien de retour
0	Longueur : 10 M	1980	Bien de retour
0		2005	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
PROMAG 10 W	Diamètre : 500 MM Electromagnétique	2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2015	Bien de retour
3102.160-2140479	Puissance : 3.1 KW400 V	2021	Bien de retour
3102.160 ; n° 3102.160-1410236	Q. 10.5 M3/P Puissance : 3.1 KW	2021	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0	Matériaux : Résine armée	2014	Bien de retour
0	Matériaux : Inox	2014	Bien de retour
0	Longueur : 5 M Matériaux : Aluminium	2014	Bien de retour
0		1993	Bien de retour
0		1993	Bien de retour
0		1993	Bien de retour
0	Longueur : 10 M	1993	Bien de retour
0		1993	Bien de retour
0		1993	Bien de retour
0		2009	Bien de retour

0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2016	Bien de retour
0		2016	Bien de retour
0		2016	Bien de retour
0		2016	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
4340090B632401N		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
BN 17-6L ; n° 330413		2017	Bien de retour
SK 132SH/4 TF ; n° 36313091 22694240	Puissance : 5.5 KW	2017	Bien de retour
SK 132SH/4 TF ; n° 36313091 22694255	Puissance : 5.5 KW	2017	Bien de retour
0	Matériaux : Aluminium	2017	Bien de retour
CRG0108250I ; n° 03CR160003633		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
HMIS5T ; n° WXS1A3236116520118		2017	Bien de retour
SITOP PSU200M 6EP.1333-3BA10		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
ATV32HU22N4 ; n° 8B 1620 192090	Puissance : 2.2 KW	2017	Bien de retour
ARIAC AC3TEJUNPOL 400/3/30 , II 11R10/1100	Puissance : 2.2	2017	Bien de retour
4116021294	KW Compresseur à piston	2017	Bien de retour
C5		2017	Bien de retour
0	A opercule	2016	Bien de retour
0	A opercule	2016	Bien de retour
0	A opercule	2017	Bien de retour
0	A opercule	2017	Bien de retour
0	A opercule	2016	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		1980	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
PROMAG 10L80 - UC0A1AG2A4AA ; n° L9113719000	Diamètre : 00 mm	2017	Bien de retour
0	Electromagnétique	2017	Bien de retour

NMF- ENE		2017	Bien de retour
PF2657		2017	Bien de retour
AUTOFLOC 8540/8540 ; n° E3-06772		2013	Bien de retour
BN 1-6L ; n° 330414	A vis	2017	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
CB 2102 BD1 V1 ; n° 163624801/013	Puissance : 0.55 KW	1999	Bien de retour
CB 2102 BD1 V1		1999	Bien de retour
CB 2102 BD1 V1 ; n° 163624801/011	Puissance : 0.55 KW	1999	Bien de retour
C5		2017	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2021	Bien de retour
BN 1-6L	A vis	1901	Bien de retour
MD 003-12 ; n° 203641699-100	Puissance : 0.37 KWA vis	2023	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
0		1999	Bien de retour
FMU90		2014	Bien de retour
FMU90		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
VCPA 250 ED	Q : 3480 M3/H Puissance : 4 KW	2019	Bien de retour

LU9GC3		2014	Bien de retour
S 550		2014	Bien de retour
0		0	Bien de retour
ALTISTART 22 ATS 22 D88Q	Puissance : 45 KW	2019	Bien de retour
ATV312HU75N4 ; n° 8B 1341 C20 091	Puissance : 7.5 KW380 V	2014	Bien de retour
ATV312 HU75N4 ; n° 8B 1341 620092	Puissance : 7.5 KW380 V	2014	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
FMV2307		1999	Bien de retour
8216		1999	Bien de retour
FC202 AQUA P30	Puissance : 30 KW	2008	Bien de retour
FC202 AQUA P7	Puissance : 7.5 KW	2008	Bien de retour
0		2006	Bien de retour
esv152n04txb	Puissance : 1.5 KW	2012	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
COMPACT NSX 1000N		2014	Bien de retour
NSX 400 F		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
ACE 6000 ; n° 031336162470		2014	Bien de retour
D300 EXECUTION 4 ; n° D30015015065		2017	Bien de retour
P126TI ; n° EDIOA545465		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2017	Bien de retour
0		2014	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0		0	Bien de retour
0	Longueur : 400 M	1996	Bien de retour
0	Matériaux : Acier Galvanisé	2008	Bien de retour
0		2006	Bien de retour
S530		2020	Bien de retour

0
0
0
MULTIRANGER 200

2009 Bien de retour
2009 Bien de retour
2009 Bien de retour
2020 Bien de retour

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 
ID : 033-200070092-20231219-2023_12_355-DE